



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 03/2026

Vevey, le 30 mars 2026

Suivi du Plan climat – Point de situation sur les indicateurs et les mesures

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En septembre 2022, la Ville de Vevey publiait son Plan climat communal, concrétisant l'engagement pris par la Municipalité lors de la déclaration de l'urgence climatique en 2020. Par cette décision forte, la Municipalité affirmait clairement sa volonté de placer la transition écologique au cœur de l'action publique et de prioriser les mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire aux changements climatiques.

Depuis, le Plan climat s'est imposé comme un instrument stratégique, évolutif et dynamique, régulièrement enrichi pour tenir compte des avancées techniques, des évolutions sociétales et des nouvelles exigences législatives. Voici un résumé de son évolution :

	Nouvelles mesures	Mesures abandonnées ¹	Mesures totales
2022	/	/	236
2023	18	7	254
2024	9	7	263
2025	3	5	266

Depuis le début de la législature, plusieurs mesures phares du Plan climat ont été concrétisées, parmi lesquelles :

- L'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour toutes les manifestations se tenant sur le territoire communal ;
- La participation active au développement du projet de turbinage de la Veveyse, contribuant à la production d'énergie renouvelable locale ;
- Augmenter le nombre de places publiques sécurisées pour stationner les vélos et vélocargos ;
- L'utilisation de plantes issues de l'agriculture biologique et l'intégration accrue de plantes légumières dans les massifs d'ornement de la ville ;
- Revaloriser, arboriser et perméabiliser les préaux d'école (ex. école de la Veveyse).

En 2025, pour la troisième année consécutive, l'ensemble des mesures a été passé en revue afin de documenter de manière précise leur état d'avancement et d'informer la Municipalité ainsi que la Commission environnement et énergie du Conseil communal. Au cours des mois de septembre à décembre, tous les services communaux ont été rencontrés par le Bureau de la durabilité. Ces entretiens ont permis non seulement d'évaluer la progression des actions dont ils assurent la conduite, mais également d'identifier des besoins d'ajustement et de recueillir leurs propositions pour de nouvelles mesures.

¹ Les mesures abandonnées sont conservées dans le décompte total des mesures du Plan climat

Le rapport annuel met en évidence un engagement constant des services, capables d'adapter leurs pratiques et leurs priorités dans un contexte en mutation. La majorité des mesures progresse conformément aux objectifs fixés, même si certains domaines nécessitent une planification renforcée ou un réajustement ponctuel. Le rapport 2025 complet est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.vevey.ch/plan-climat>, ainsi que les rapports liés aux exercices précédents.

Cette année, pour la première fois, la Municipalité transmet également à votre autorité un rapport de suivi des indicateurs du Plan climat, qui complète le suivi des mesures. Les quelque 56 indicateurs, actualisés annuellement, permettent de disposer d'une lecture objective, solide et mesurable de l'impact des mesures prises dans les différents domaines de l'action climatique communale.

Plusieurs indicateurs témoignent d'évolutions encourageantes, confirmant la pertinence des actions engagées. D'autres progressent plus lentement, voire montrent des tendances négatives, révélant des marges d'amélioration et rappelant la nécessité de poursuivre l'effort de manière constante et déterminée. Dans tous les cas, il convient de souligner que le recul statistique reste encore limité pour certains indicateurs et que certaines variations demeurent sensibles à des influences externes.

Ces deux rapports permettent d'appréhender l'action climatique de la Ville avec nuance, transparence et exigence. Ils illustrent la cohérence de la politique menée, la continuité du travail entrepris et la capacité de la Municipalité à anticiper les défis climatiques à long terme. Ils forment également une base stratégique pour la poursuite et l'intensification des efforts, notamment en vue de l'intégration de la future stratégie de durabilité de la Ville, dont la finalisation est prévue en 2026. Par ce travail, la Municipalité réaffirme son engagement à conduire une politique de proximité, réaliste et à la hauteur des enjeux du présent et de l'avenir, au bénéfice de l'ensemble de la population veveysanne.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 30 mars 2026.

Au nom de la Municipalité
le Syndic la Secrétaire a.i.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Gabriela Kämpf

Annexes :

1. Suivi des indicateurs du Plan climat – Rapport 2022-2025
2. Suivi du Plan climat – Rapport 2025



Suivi des indicateurs du Plan climat

Rapport 2022-2025

à destination de la Municipalité et de la Commission
environnement et énergie



Bureau de la durabilité
Lundi 30 mars 2026

Table des matières

1. Introduction	4
2. Suivi des indicateurs	6
2.1 Energie, bâtiments et infrastructures – Territoire	6
Consommation de chaleur par habitant·e	6
Part d'énergie renouvelable pour la consommation de chaleur des bâtiments	7
Émissions de gaz à effet de serre par habitant·e (chaleur)	8
Énergie primaire par habitant·e (Chaleur).....	9
Énergie primaire (puissance continue) par habitant·e (Chaleur)	10
Energie finale consommée sur des réseaux thermiques pour les besoins de chaleur.....	11
Part de gaz renouvelable (biogaz) dans le réseau.....	12
Consommation d'électricité du territoire sur le réseau	13
Consommation d'électricité par habitant e	14
Part de renouvelable dans le mix du fournisseur dans l'approvisionnement de base.....	15
Nombre d'entreprises dont la consommation d'électricité dépasse 0.5 GWh/an et qui sont théoriquement soumises à un programme d'efficacité	16
Puissance photovoltaïque installée totale	17
Part du potentiel de production photovoltaïque exploité	18
2.2 Energie, bâtiments et infrastructures – Administration	19
Consommation spécifique de chaleur des bâtiments communaux.....	19
Approvisionnement en chaleur et en froid renouvelable pour l'exploitation des bâtiments dans le patrimoine administratif et financier de la Commune	20
Installations et bâtiments publics : émissions de gaz à effet de serre spécifiques pour la chaleur	21
Nouvelles infrastructures thermiques fossiles pour les bâtiments dans le patrimoine administratif et financier de la Commune.....	22
Consommation spécifique d'électricité des bâtiments communaux	23
Approvisionnement en électricité renouvelable suisse certifié Naturemade Star pour la consommation facturée à la Commune (Bâtiments + Eclairage public)	24
Installations et bâtiments publics : émissions de gaz à effet de serre spécifiques pour l'électricité	25
Construction de deux installations photovoltaïques par année sur les bâtiments communaux.....	26
Production photovoltaïque par rapport à la consommation totale des bâtiments et installations communaux (y.c. éclairage public)	27
Consommation d'électricité de l'éclairage public.....	28
Consommation électrique pour l'éclairage par km de route.....	29
2.3 Mobilité et transport – Territoire	30
Taux de motorisation.....	30
Part de véhicules privés (voitures de tourisme) immatriculés électriques ou à base d'une énergie renouvelable (parc total)	31
Nombre de places de stationnement pour véhicule motorisé (voitures individuelles) à usage public.....	32
Part des espaces de circulation en zone 20 ou 30 km/h	33
Part des espaces de circulation en zone piétonne ou interdite à la circulation automobile	34
Nombre de personnes transportées par transport public urbain par jour, rapporté au nombre d'habitant·e s ..	35
Montant annuel des subventions accordées pour des abonnements de transports publics, rapporté au nombre d'habitant·e s	36
Nombre de places de stationnement publiques pour vélos.....	37

Suivi des indicateurs du Plan climat

Nombre de voitures de partage (type Mobility) par mille habitant·e·s	38
Part de voitures de partage (Mobility) électriques.....	39
% de véhicules de transports publics électriques ou à faible émission.....	40
Part de bateaux à moteurs électriques et/ou bateaux à voile sans moteur thermique au port	41
Indice de qualité de desserte (population)	42
Indice de qualité de desserte (emploi)	43
Taux d'occupation des places de stationnement à usage public	44
Nombre de points de recharge publics pour 1'000 habitant·e·s	45
2.4 Mobilité et transport – Administration	46
Part modale des transports individuels motorisés (TIM) pour les trajets pendulaires (hors services intercommunaux).....	46
Part de véhicules électriques dans la flotte de véhicules communaux.....	47
Nombre de kilomètres parcourus avec des véhicules individuels motorisés (véhicules communaux ou Mobility) pour les déplacements professionnels (hors service intercommunaux)	48
2.5 Modes de consommation, production alimentaire et déchets – Territoire	49
Déchets urbains par habitant·e	49
Part de déchets urbains recyclables.....	50
2.6 Modes de consommation, production alimentaire et déchets – Administration	51
% d'actions (CHF) dans le domaine des énergies renouvelables et/ou qui sont climatiquement neutres	51
2.7 Ressources naturelles et biodiversité – Territoire	52
Consommation d'eau du réseau (territoire)	52
Nombre d'arbres sur l'espace public	53
Pourcentage de couverture de canopée (hauteur > 3m)	54
Perméabilisation du domaine public	55
Part de préaux scolaires et espaces extérieurs des structures d'accueil réaménagés (arborisation, végétalisation, perméabilisation)	56
Pollution atmosphérique par le NO ₂ (dioxyde d'azote, produit par la combustion, p. ex. de Diesel)	57
Station CAN 28 à la place de la Gare	57
Pollution atmosphérique par le NO ₂ (dioxyde d'azote, produit par la combustion, p. ex. de Diesel)	58
Station CAN 29 à la rue de Lausanne	58
Bâtiments exposés à des dangers naturels	59
2.8 Ressources naturelles et biodiversité – Administration	60
Surface de toiture végétalisée sur les bâtiments communaux	60
Consommation d'eau du réseau (administration)	61
3. Bilan carbone cantonal.....	62
4. Conclusion	63

1. Introduction

Le Plan climat de la Ville de Vevey fait l'objet d'un suivi annuel de ses mesures. Ce document est publié chaque année et peut être consulté sur la page dédiée de la Ville : <https://www.vevey.ch/plan-climat>. Le présent document complète ce travail en se concentrant spécifiquement sur les indicateurs associés au Plan climat.

Pour rappel, le Plan climat est révisé et complété annuellement afin de tenir compte des évolutions sociétales, technologiques et législatives. Composé initialement de 236 mesures en 2022, il en comptait 254 en 2023, puis 266 en 2024. En 2025, l'ensemble des mesures a été analysé pour la troisième fois afin d'en documenter précisément l'avancement et d'informer la Municipalité ainsi que la Commission environnement-énergie du Conseil communal. Le rapport 2025 recense ainsi 266 mesures, dont 9 nouvelles et 6 abandonnées, confirmant la dimension adaptable et vivante de l'outil.

Comme chaque année, et parallèlement au suivi des mesures du Plan climat, les 56 indicateurs de suivi ont également été actualisés. Le bilan présenté dans ce rapport, établi en fin de législature, permet d'apprécier les dynamiques à l'œuvre, d'identifier les progrès réalisés et d'évaluer dans quelle mesure certaines cibles sont atteintes ou en voie de l'être. Il permet également d'identifier les domaines dans lesquels les indicateurs n'évoluent pas suffisamment ou dans le mauvais sens pour permettre l'identification d'éventuelles actions correctrices qui pourraient ainsi être intégrées sous formes de nouvelles mesures du Plan climat.

Il convient toutefois de rappeler que l'interprétation de ces résultats doit rester prudente : le recul statistique demeure limité et certains indicateurs restent sensibles aux variations méthodologiques ou à des facteurs externes, et sont même susceptibles d'être adaptés rétroactivement selon l'accès à de nouvelles sources de données notamment.

Malgré ces limites, le suivi permet de dégager des tendances utiles, met en lumière les domaines nécessitant une attention accrue et fournit un éclairage précieux pour orienter l'action communale dans les années à venir.

Pour effectuer le suivi des indicateurs, les services communaux ressources ont fournis les données dont ils ont la responsabilité entre fin 2025 et début 2026. Les indicateurs sont listés et analysés ci-dessous selon la thématique et le niveau (administration/territoire).

Suivi des indicateurs du Plan climat

Les informations suivantes sont présentées pour chacun :

- Nom de l'indicateur ;
- Est-ce oui ou non un indicateur suivi dans le cadre du Label Cité de l'énergie ;
- Unité de l'indicateur ;
- Tendances souhaitées (hausse, baisse ou maintien) ;
- Analyse des données et du graphique ;
- Graphique.

Faute de données, les indicateurs suivants du Plan climat ne font pas l'objet d'un suivi :

- **Mobilité et transport**
 - Part de zones avec accessibilité restreinte pour les livraisons avec véhicule motorisé (% du total de la surface des routes)
 - Nombre de macarons distribués par mille habitant·e·s (nombre par 1'000 hab.)
- **Modes de consommation, production alimentaire et déchets**
 - Part de produits reconditionnés et/ou labélisés dans les achats de la Ville (à suivre dès la mise en place d'une centrale d'achat)
 - Part de produits frais régionaux, de saison et de nature végétale servis lors de manifestations organisées par la Ville
 - Part d'établissements de restauration collective dépendant de la Commune ayant la note "B" de l'Ecoscore beelong
 - Déchets communaux (% du total)
- **Ressources naturelles et biodiversité**
 - Part de surface d'espaces verts entretenus de manière biologique (hors terrains de sport)

2. Suivi des indicateurs

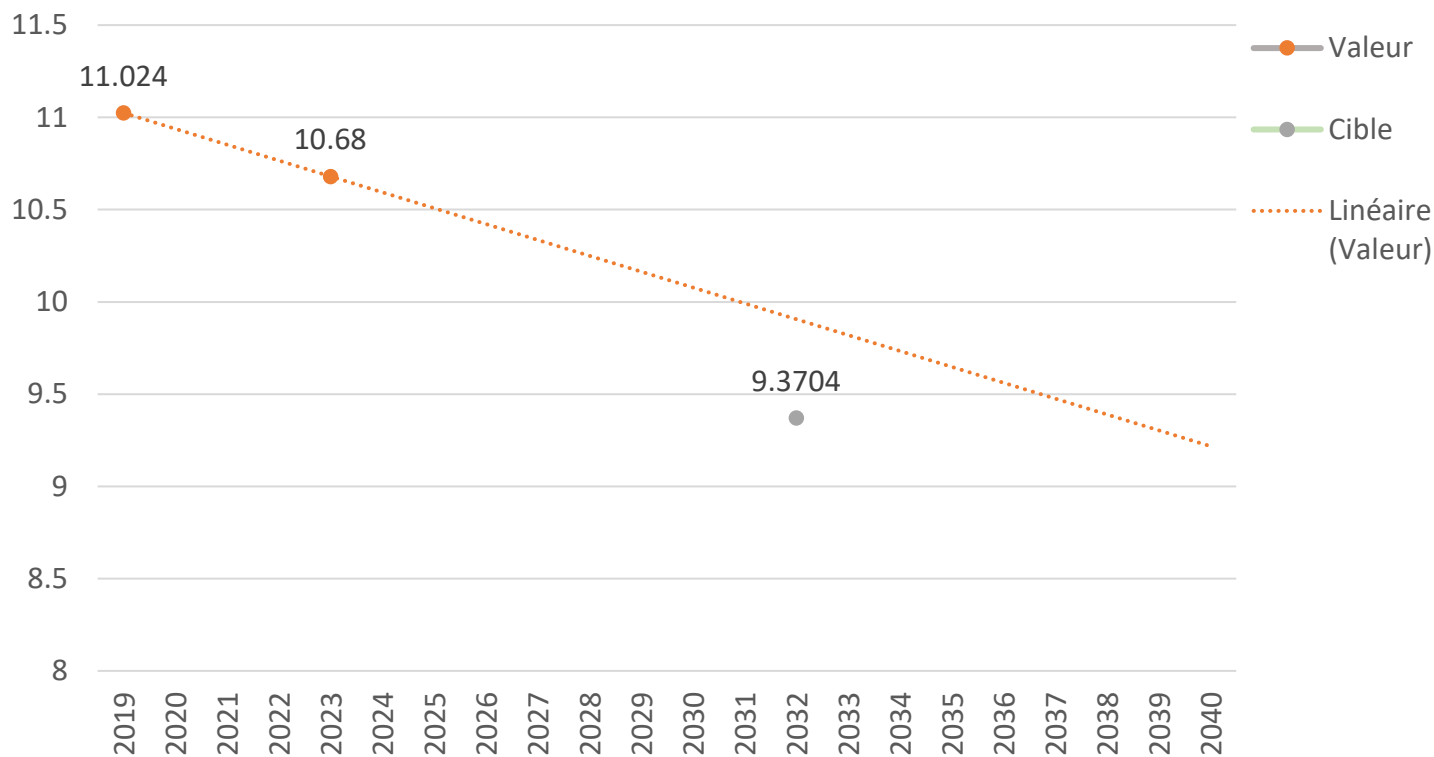
2.1 Energie, bâtiments et infrastructures – Territoire



Nom de l'indicateur	Consommation de chaleur par habitant·e
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWh/hab./an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation annuelle de chaleur par habitant·e, exprimée en MWh/hab./an. Il indique donc combien d'énergie thermique est utilisée en moyenne par chaque habitant pour le chauffage et l'eau chaude, et permet de suivre si la Commune parvient à réduire les besoins de chaleur, grâce à une meilleure efficacité énergétique, à la modernisation des installations ou à un recours accru à des solutions de chauffage plus performantes.

Entre 2019 et 2024, les valeurs passent de 11,024 à 10,68 MWh/hab./an, ce qui représente une baisse modérée sur la période. Avec seulement deux années de mesures disponibles, il n'est pas encore possible d'identifier une tendance structurelle. La cible indiquée pour 2032 (9,37 MWh/hab./an) reflète l'objectif de réduction à long terme, mais l'écart actuel montre qu'un effort supplémentaire sera nécessaire pour converger vers cette valeur. Un suivi régulier et l'intégration de nouvelles données permettront de mieux évaluer la dynamique réelle de la consommation de chaleur par habitant·e. Il est important de préciser que ces valeurs sont très estimatives et reposent sur des sources de données très lacunaires qui pourraient ne pas refléter exactement la situation du territoire. A titre d'exemple, il est actuellement impossible de connaître la quantité de mazout consommée par les privés à Vevey.

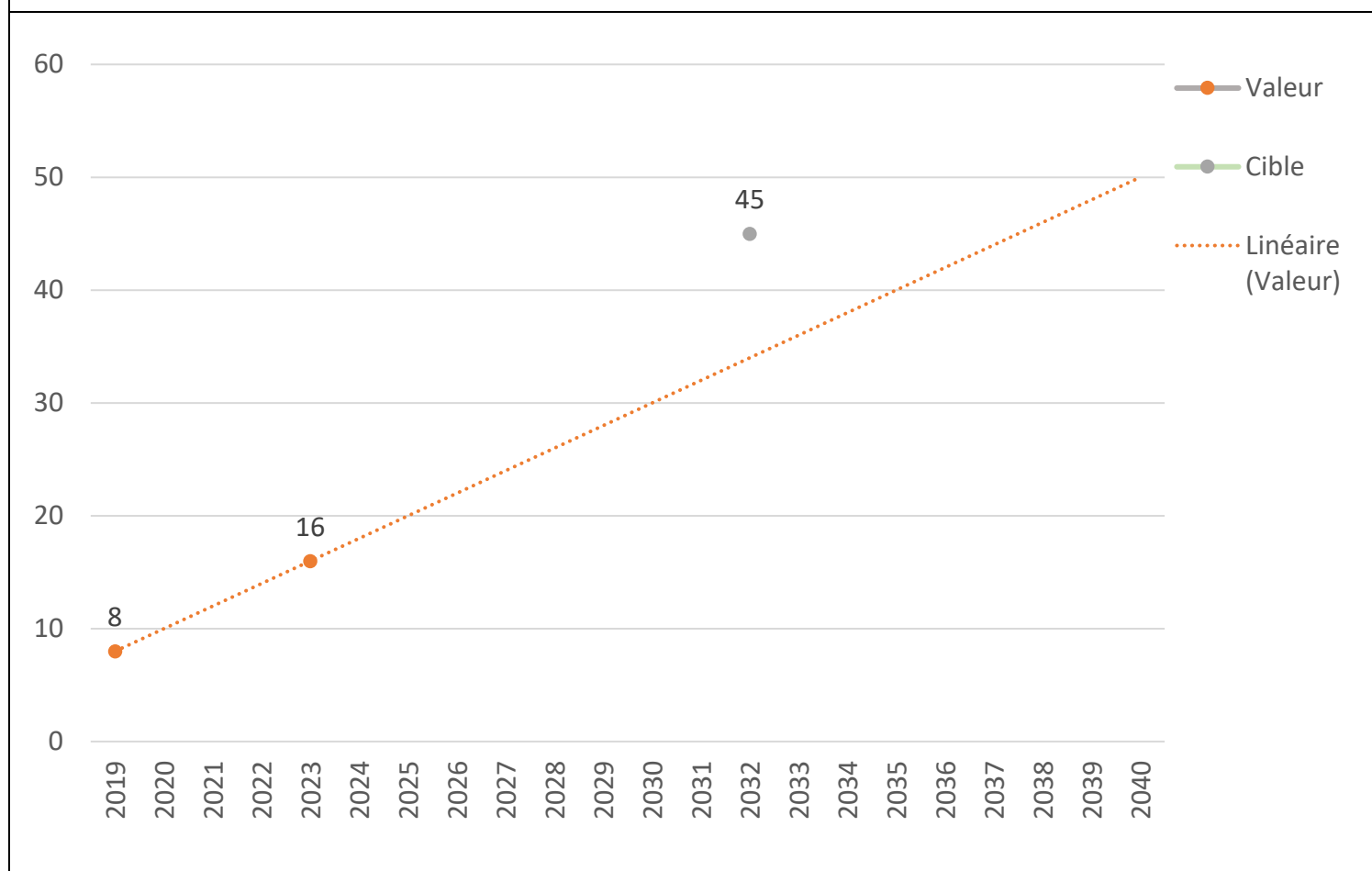


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Part d'énergie renouvelable pour la consommation de chaleur des bâtiments
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% d'énergie renouvelable dans la consommation totale du territoire
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part d'énergie renouvelable utilisée pour la consommation de chaleur des bâtiments, exprimée en pourcentage de l'énergie totale consommée. Il indique donc dans quelle mesure la chaleur nécessaire au chauffage et à l'eau chaude provient de sources renouvelables (par exemple : pompes à chaleur, réseaux thermiques renouvelables, solaire thermique, bois), plutôt que d'énergies fossiles. Il permet ainsi de suivre la transition vers un chauffage plus durable et de mesurer les progrès réalisés pour réduire les émissions liées à la chaleur.

Entre 2019 et 2023, cette part augmente de 8 % à 16 %, soit une progression réelle mais encore limitée au regard de la cible fixée à 45 % pour 2032. Avec seulement deux valeurs mesurées, la tendance suggérée reste fragile et doit être interprétée avec prudence : les données actuelles ne permettent pas encore de confirmer une dynamique stable ou soutenue. L'écart important entre la situation actuelle et la cible indique qu'un renforcement marqué des actions, notamment le déploiement de solutions thermiques renouvelables, sera nécessaire pour converger vers l'objectif annoncé.

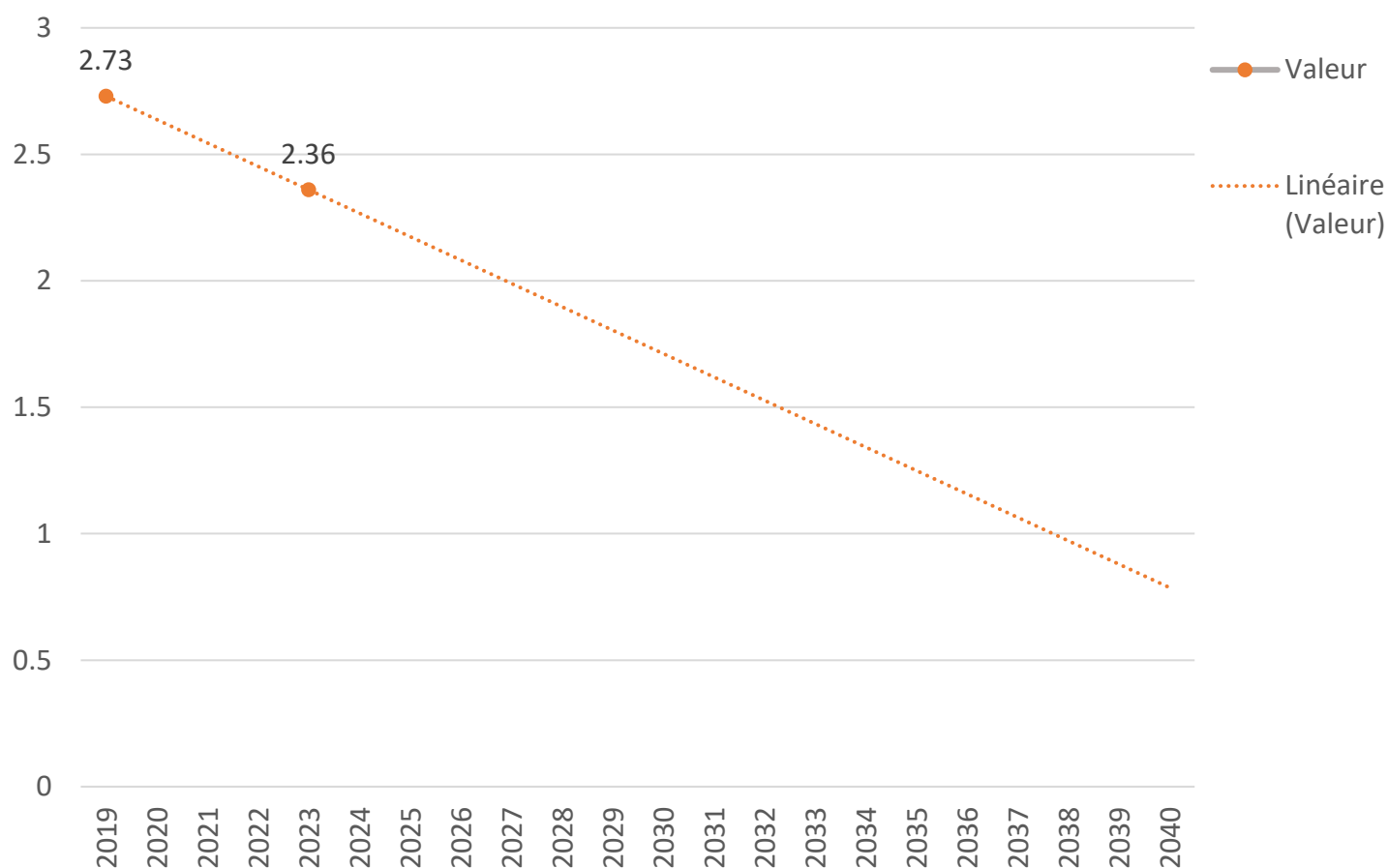


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Émissions de gaz à effet de serre par habitant·e (chaleur)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Tonnes CO _{2eq} /hab./an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de chaleur du territoire, exprimées en tonnes CO_{2eq}/hab./an. Il indique donc dans quelle mesure le chauffage des bâtiments génère des émissions pour chaque habitant·e, et permet de suivre si la Commune réduit son recours aux énergies fossiles ou améliore l'efficacité énergétique, deux leviers essentiels pour faire baisser ces émissions.

Entre 2019 et 2023, les émissions diminuent progressivement, passant d'environ 2,8 millions à 2,3 millions de tonnes CO_{2eq}/hab./an. Cette réduction est notable mais reste relativement linéaire, sans ruptures majeures. La tendance suit l'objectif de baisse, mais elle reflète essentiellement la diminution globale de la consommation d'électricité sur la même période, davantage qu'un changement profond dans le mix énergétique ou des gains d'efficacité spécifiques. La projection linéaire suggère une poursuite de la baisse, mais cette extrapolation doit être interprétée prudemment, car elle se fonde sur un nombre limité de données et ne tient pas compte d'éventuelles variations futures du mix ou de la demande.

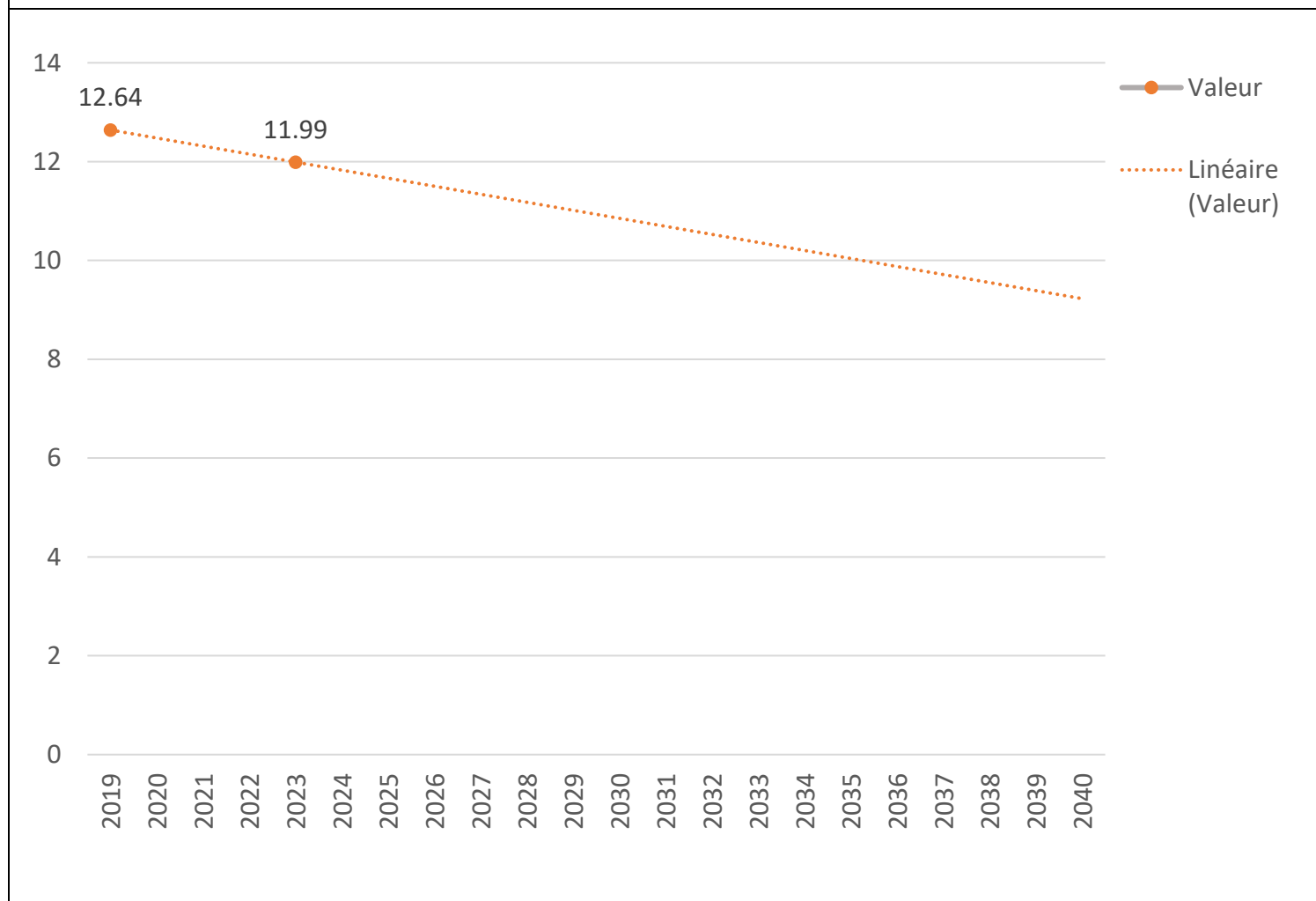


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Énergie primaire par habitant·e (Chaleur)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWh/hab./an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure l'énergie primaire liée à la chaleur rapportée par habitant·e, exprimée en MWh/hab./an. L'énergie primaire correspond à l'énergie totale nécessaire avant toute transformation ou distribution (par exemple : énergie contenue dans le bois, le gaz, la chaleur renouvelable, la géothermie, etc.). L'indicateur montre donc combien d'énergie de base est mobilisée en moyenne pour couvrir les besoins de chaleur de chaque habitant, et permet de suivre si la Commune progresse vers des systèmes de chauffage plus efficaces et moins énergivores.

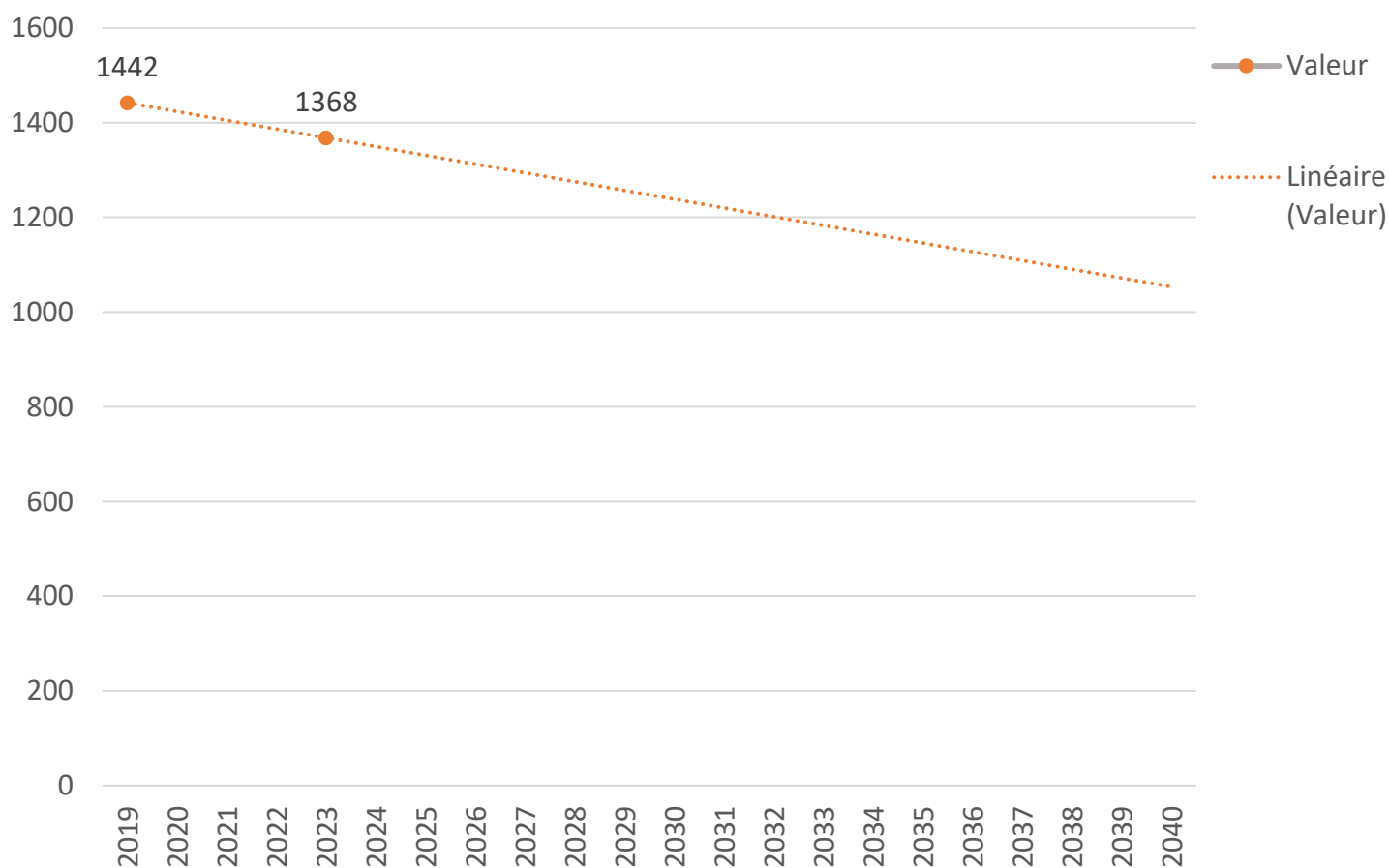
Entre 2019 et 2023, la valeur diminue de 12,64 à 11,99 MWh/hab./an, soit une baisse modérée sur la période. Avec seulement deux points de mesure, il n'est pas possible d'identifier une tendance structurelle ou d'évaluer l'impact réel des actions menées. La tendance linéaire indique une poursuite théorique de la baisse, mais cette projection doit être interprétée avec prudence en l'absence de données intermédiaires permettant de confirmer une dynamique stable. Un suivi plus fréquent est nécessaire pour mieux comprendre l'évolution réelle de cet indicateur.



Nom de l'indicateur	Énergie primaire (puissance continue) par habitant·e (Chaleur)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	W/hab.
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure la quantité d'énergie primaire nécessaire en continu pour fournir la chaleur consommée par habitant, exprimée en Watt par habitant·e. L'énergie primaire correspond à l'énergie brute à la source, avant qu'elle ne soit transformée (comme le bois, le gaz, le mazout, la géothermie ou la chaleur renouvelable). Il indique donc l'effort énergétique total mobilisé en permanence pour couvrir les besoins de chaleur d'un·e habitant·e, et permet de suivre si la Commune progresse vers des systèmes de chauffage plus efficaces, moins gourmands et davantage basés sur des énergies durables.

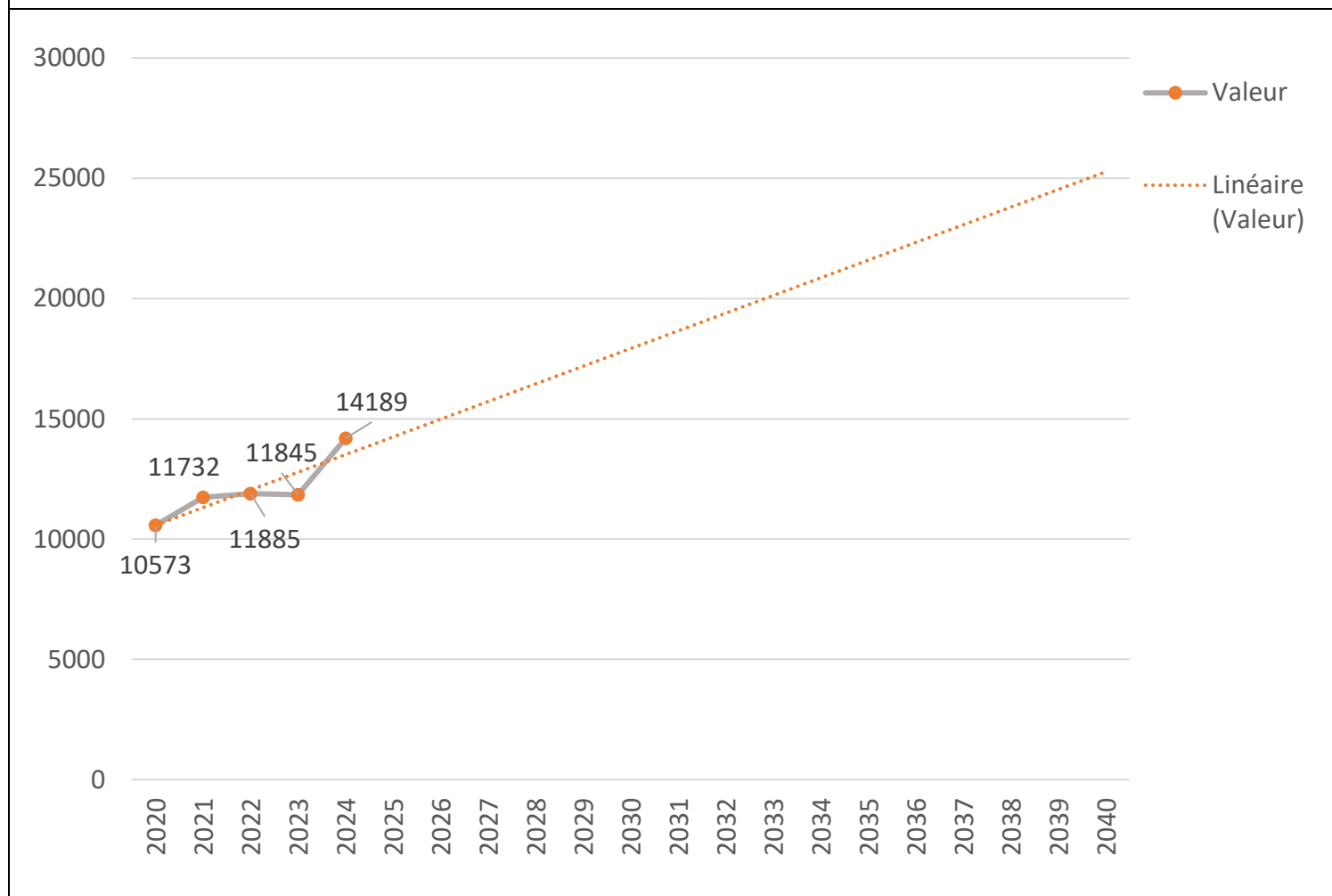
Entre 2019 et 2023, les valeurs passent de 1'442 à 1'368 W/hab., ce qui représente une baisse modérée. Avec seulement deux points de mesure, il est difficile de conclure à une tendance structurelle, même si la diminution va dans le sens souhaité. La projection linéaire suggère une poursuite de cette baisse, mais elle doit être interprétée avec prudence compte tenu de l'absence de données intermédiaires. Un suivi plus régulier sera nécessaire pour confirmer une réelle dynamique de réduction des besoins de chaleur par habitant·e.



Nom de l'indicateur	Energie finale consommée sur des réseaux thermiques pour les besoins de chaleur
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWh/an
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la quantité d'énergie finale fournie par les réseaux thermiques (comme les réseaux de chaleur urbains) pour couvrir les besoins de chauffage sur le territoire, exprimée en MWh/an. L'énergie finale, c'est l'énergie réellement consommée par l'utilisateur, celle qui arrive directement dans les bâtiments pour chauffer les locaux ou produire de l'eau chaude. Elle correspond donc à l'énergie après transformation, transport et distribution, par exemple la chaleur livrée par un réseau thermique ou l'électricité que l'on reçoit à la prise. L'indicateur montre ainsi combien d'énergie est effectivement utilisée par les bâtiments raccordés aux réseaux thermiques, et permet de suivre le développement ou l'utilisation croissante de ces systèmes collectifs de chauffage.

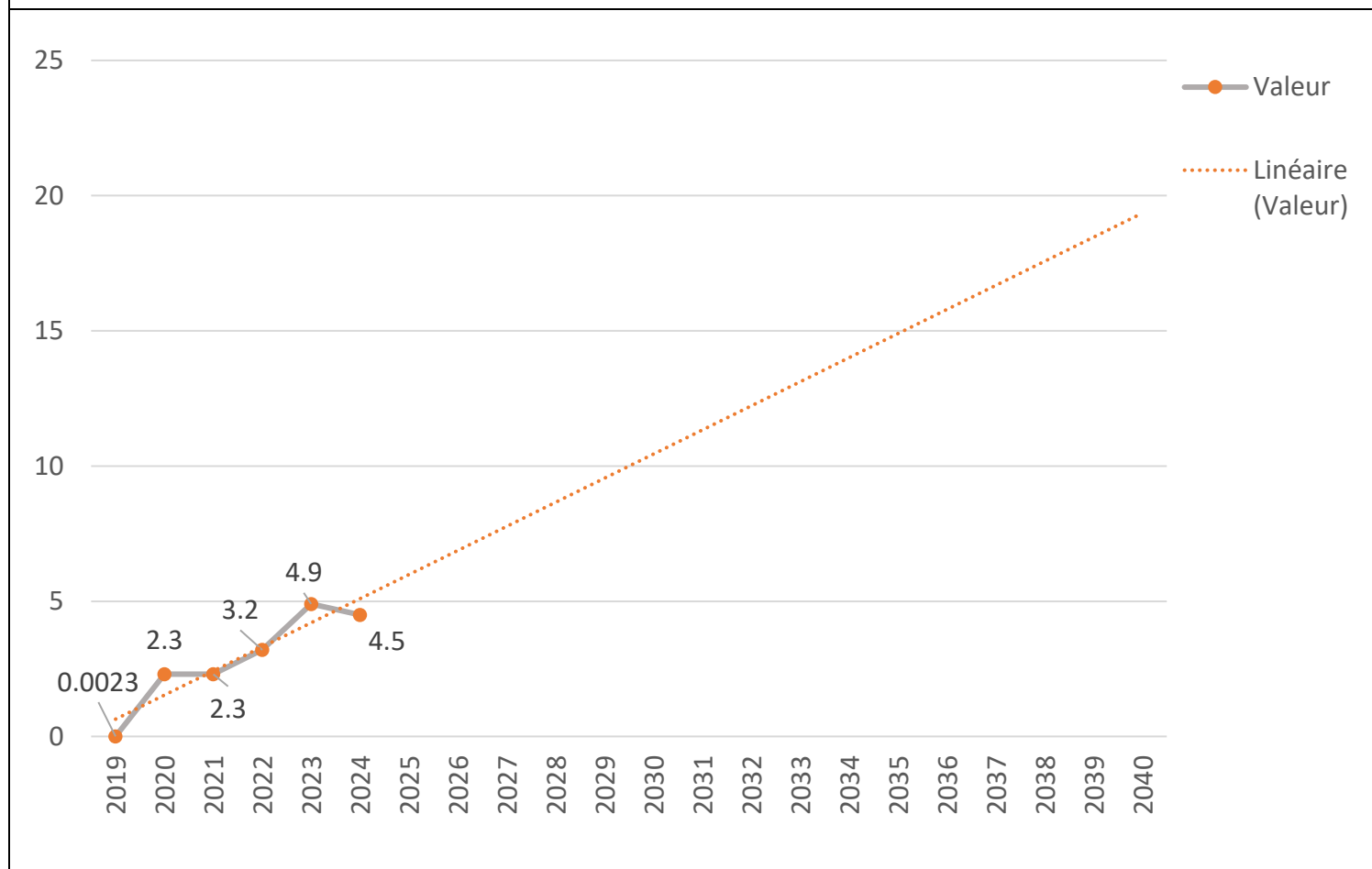
Entre 2019 et 2024, la consommation augmente de 10'573 à 14'189 MWh/an, malgré une baisse ponctuelle en 2023. La tendance générale est à la hausse, conforme à l'objectif. Cette évolution provient du développement progressif du CAD-Gilamont.



Nom de l'indicateur	Part de gaz renouvelable (biogaz) dans le réseau
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%)
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de gaz renouvelable (biogaz) injectée dans le réseau, exprimée en pourcentage. Le biogaz est un gaz produit à partir de matières organiques (déchets alimentaires, boues d'épuration, résidus agricoles, etc.) et constitue une alternative renouvelable au gaz fossile. L'indicateur montre donc dans quelle mesure le réseau de gaz du territoire se décarbone, en remplaçant progressivement le gaz fossile par du biogaz. Il permet de suivre les efforts réalisés pour augmenter la part d'énergie renouvelable dans l'approvisionnement en chaleur.

Entre 2019 et 2024, la valeur augmente de façon significative, passant de 0,0023 % à 4,5 %. Cette progression est réelle et marquée, mais elle reste à mettre en perspective avec le niveau très faible du point de départ. La tendance générale est clairement à la hausse, en ligne avec l'objectif, mais l'évolution reste sensible à la disponibilité du biogaz et au mix proposé par le fournisseur. La projection linéaire indique une poursuite de la croissance, mais cette extrapolation doit être interprétée avec prudence, car les valeurs actuelles ne suffisent pas à garantir une augmentation au même rythme dans les années futures, surtout au vu de la baisse entre 2023 et 2024.

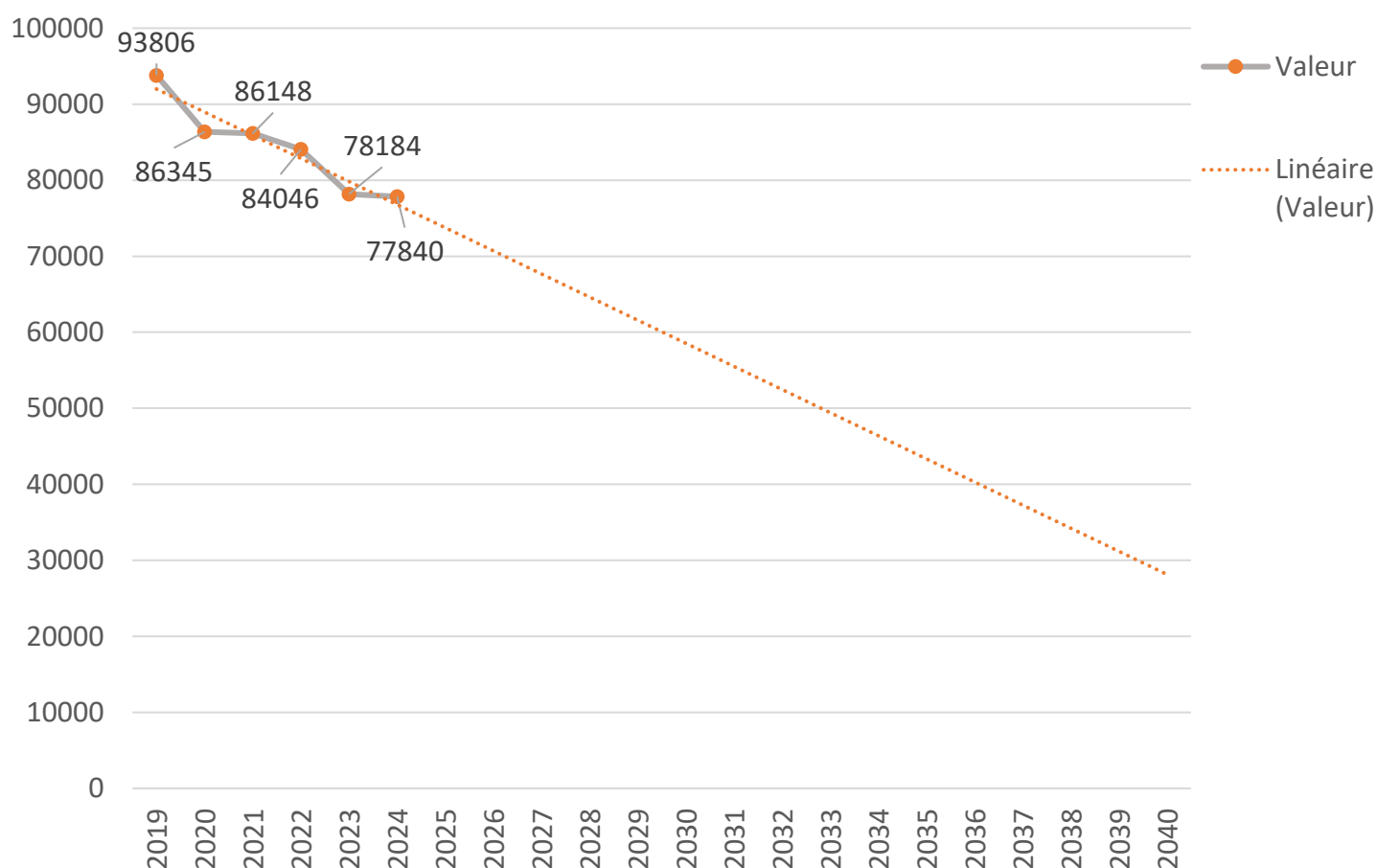


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Consommation d'électricité du territoire sur le réseau
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWh/an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation totale d'électricité du territoire sur le réseau, exprimée en MWh/an. Il s'agit donc de toute l'électricité utilisée par les habitants, les entreprises, les commerces et les infrastructures publiques, à l'exception de l'électricité produite et consommée directement en autoconsommation (par exemple via des panneaux solaires non injectés sur le réseau). Il indique l'évolution globale de la demande électrique sur le territoire, et permet de suivre si les habitudes de consommation, l'efficacité énergétique ou le développement de technologies plus sobres contribuent à réduire la consommation totale d'électricité au fil du temps.

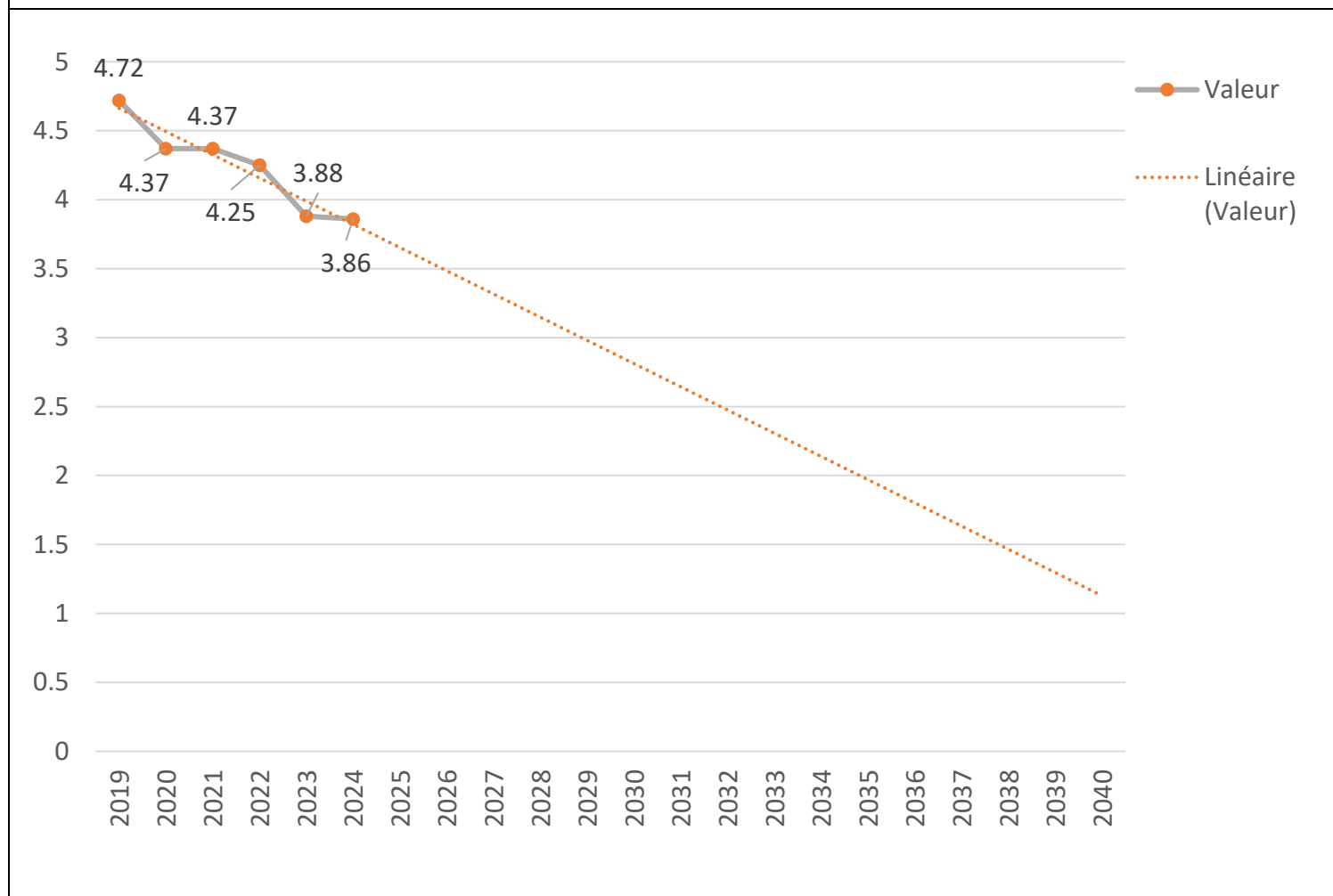
Entre 2019 et 2024, les valeurs diminuent de 93'806 à 77'840 MWh/an, soit une baisse notable et régulière sur l'ensemble de la période. Cette évolution est en cohérence avec l'objectif de réduction, même si les causes exactes de cette baisse ne peuvent pas être déterminées à partir des seules données disponibles. La tendance linéaire projetée une poursuite du recul, mais cette extrapolation doit être interprétée avec prudence, car elle repose sur un nombre limité d'années et ne tient pas compte d'éventuelles variations futures de la demande ou de la structure du territoire.



Nom de l'indicateur	Consommation d'électricité par habitant ·e
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWh/hab./an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation annuelle d'électricité par habitant, exprimée en MWh/hab./an. Il indique donc combien d'électricité un ·e habitant ·e utilise en moyenne pour ses activités quotidiennes, que ce soit dans le logement, les commerces, les entreprises ou les infrastructures qui servent la population. Il permet de suivre l'évolution des habitudes de consommation électrique, d'évaluer si l'efficacité énergétique progresse (appareils plus performants, sobriété, rénovations, etc.) et de mesurer l'impact des comportements individuels et collectifs sur la consommation totale d'électricité du territoire.

Entre 2019 et 2024, les valeurs montrent une diminution régulière, passant de 4,72 MWh/hab./an à 3,86 MWh/hab./an. La tendance linéaire confirme une trajectoire clairement orientée à la baisse, en cohérence avec l'objectif fixé. Cette évolution reflète l'impact des mesures d'efficacité énergétique, de la modernisation des infrastructures et d'une meilleure gestion de la demande, contribuant à une réduction progressive de la consommation électrique par habitant. Il faut toutefois noter que l'électrification progressive des productions de chaleur (PAC) et de la mobilité pourraient à nouveau faire augmenter cet indicateur les années à venir.

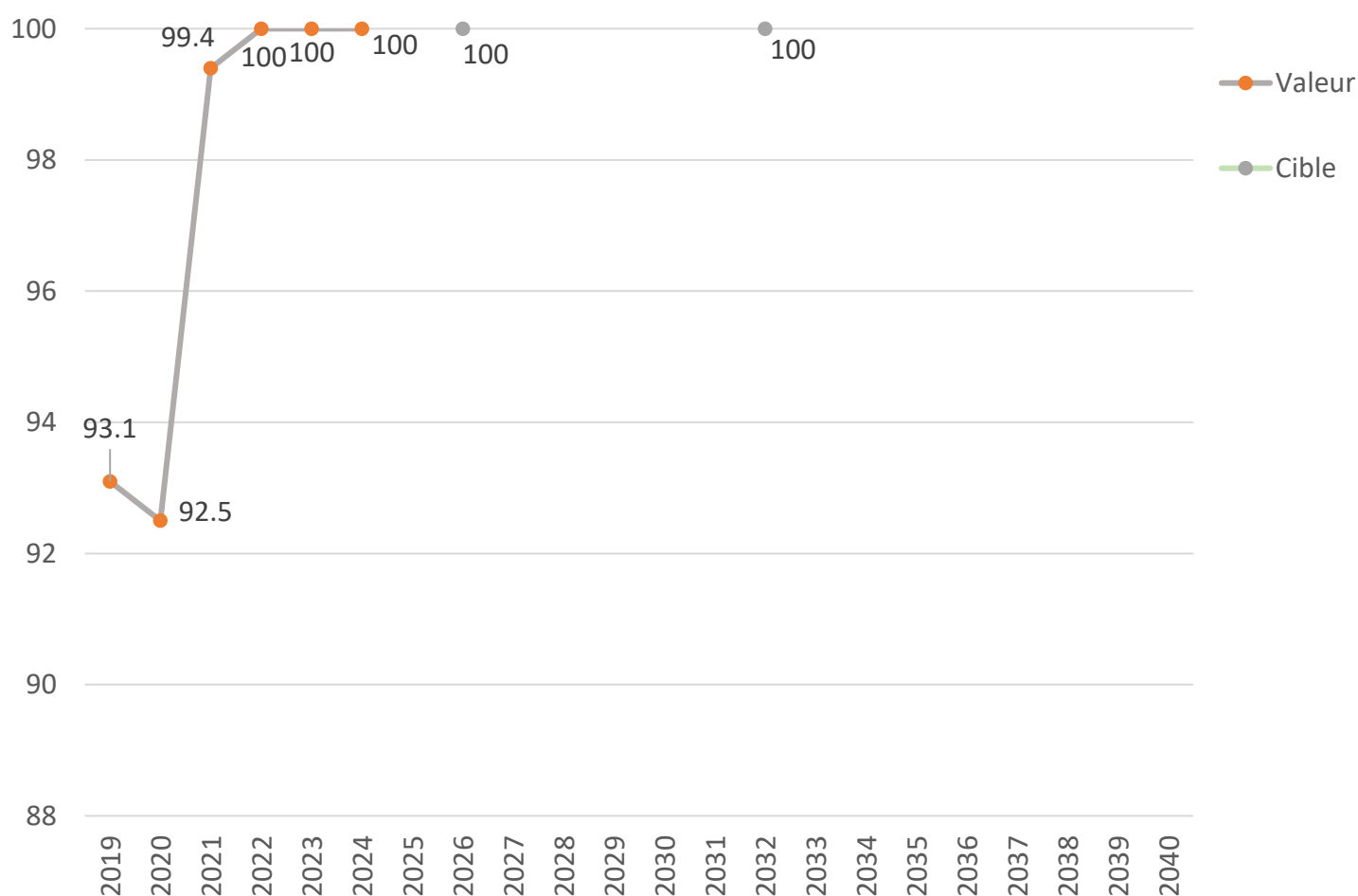


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Part de renouvelable dans le mix du fournisseur dans l'approvisionnement de base
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%)
Tendance souhaitée	Maintien

Cet indicateur mesure la part d'électricité renouvelable contenue dans le mix d'approvisionnement de base fourni par Romande Énergie, le distributeur d'électricité de la Commune. Il permet de savoir quelle proportion de l'électricité fournie par défaut aux habitant·e·s provient réellement de sources renouvelables. L'électricité renouvelable peut comprendre l'hydroélectricité, le solaire, l'éolien, la biomasse ou la géothermie, notamment lorsqu'elle est certifiée selon le label suisse Naturemade Star, qui garantit une production 100 % renouvelable et respectueuse de l'environnement. Aucune énergie nucléaire ni fossile n'est présente dans ce type d'approvisionnement certifié.

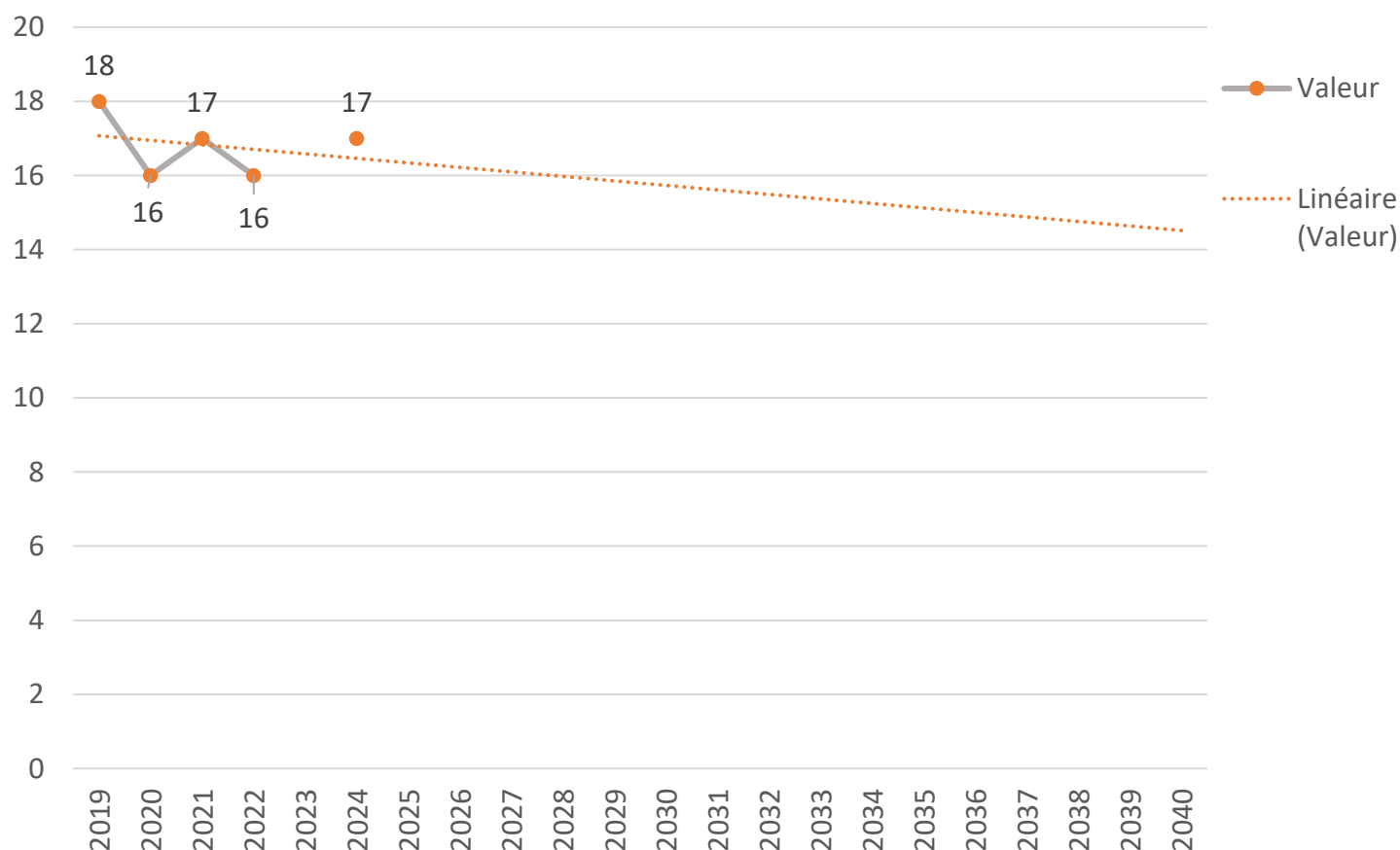
Entre 2019 et 2024, cette part augmente fortement, passant de 93,1 % à 100 %, niveau qui se maintient ensuite. La tendance observée est pleinement conforme à l'objectif de maintien. Cette évolution traduit un approvisionnement entièrement renouvelable pour les clients de base, renforçant la cohérence de la politique énergétique locale et la décarbonation progressive du mix électrique.



Nom de l'indicateur	Nombre d'entreprises dont la consommation d'électricité dépasse 0.5 GWh/an et qui sont théoriquement soumises à un programme d'efficacité
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Nombre d'entreprise
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure le nombre d'entreprises qui consomment plus de 0,5 GWh d'électricité par an et qui, en raison de ce niveau élevé de consommation, devraient théoriquement participer à un programme d'efficacité énergétique (par exemple des audits, des engagements de réduction ou des mesures d'optimisation). Il indique donc combien d'acteurs économiques importants du territoire sont concernés par des obligations ou des recommandations en matière d'économie d'énergie. Cet indicateur permet aussi de suivre si le nombre d'entreprises fortement consommatrices évolue et si celles-ci doivent être accompagnées ou sensibilisées pour réduire leur impact énergétique et environnemental.

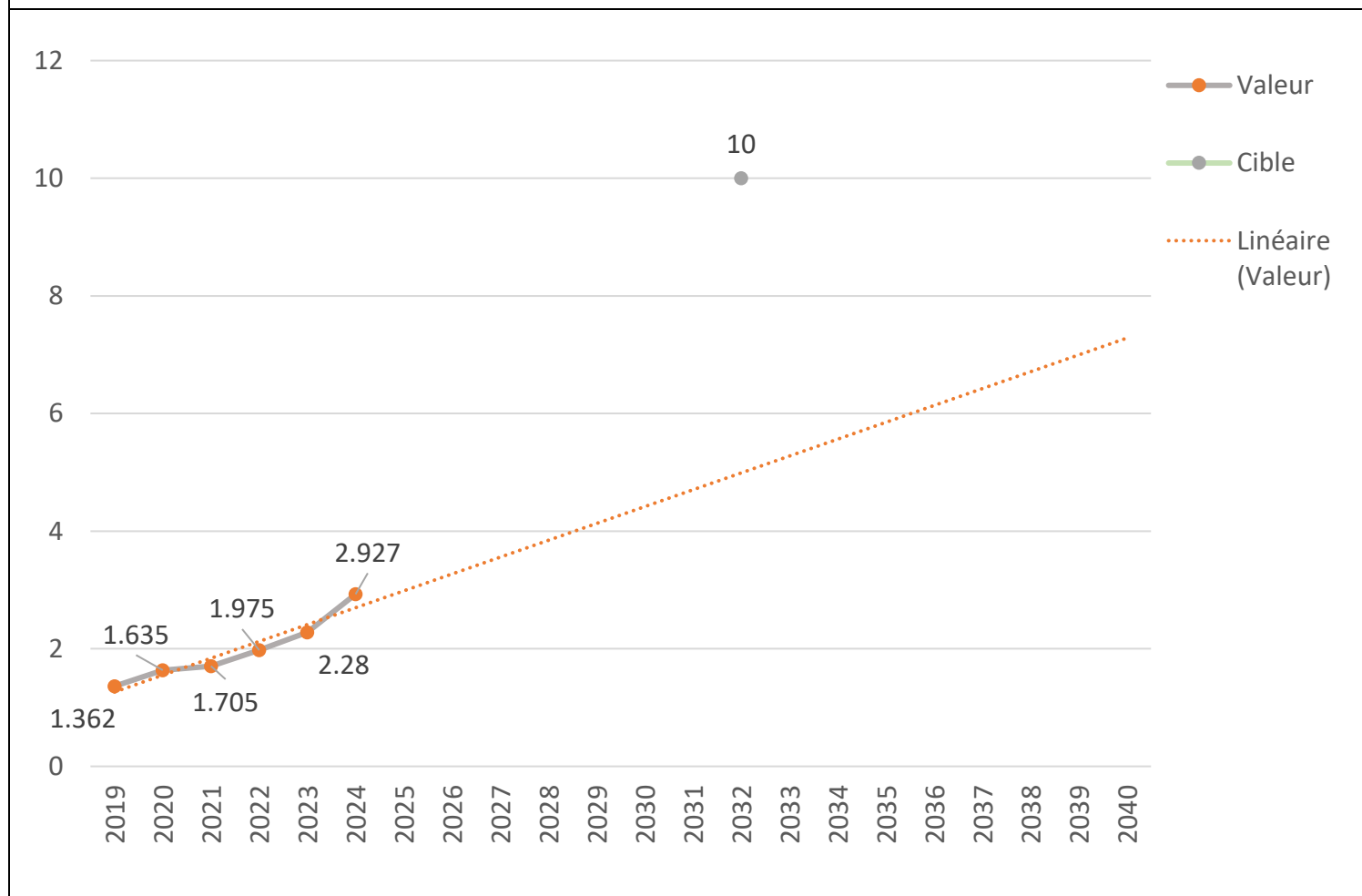
Entre 2019 et 2024, la valeur fluctue légèrement entre 16 et 18 entreprises. Ces variations sont probablement dues à des entreprises dont la consommation fluctue autour de 500 MWh/an et passent, selon les années en dessus ou en dessous du seuil. Un suivi plus détaillé serait nécessaire pour connaître plus précisément les entreprises qui suivent effectivement un programme d'efficacité.



Nom de l'indicateur	Puissance photovoltaïque installée totale
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWc
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la puissance photovoltaïque totale installée sur le territoire, exprimée en MWc (mégawatts-crête). Le terme « crête » correspond à la puissance maximale que les panneaux peuvent produire dans des conditions idéales. Il indique donc l'étendue réelle du parc solaire photovoltaïque installé, que ce soit sur les toits, les façades ou d'autres infrastructures. Cet indicateur permet de suivre la progression du développement solaire local, et d'évaluer si la Commune avance vers une production d'électricité renouvelable plus importante et plus indépendante du réseau externe.

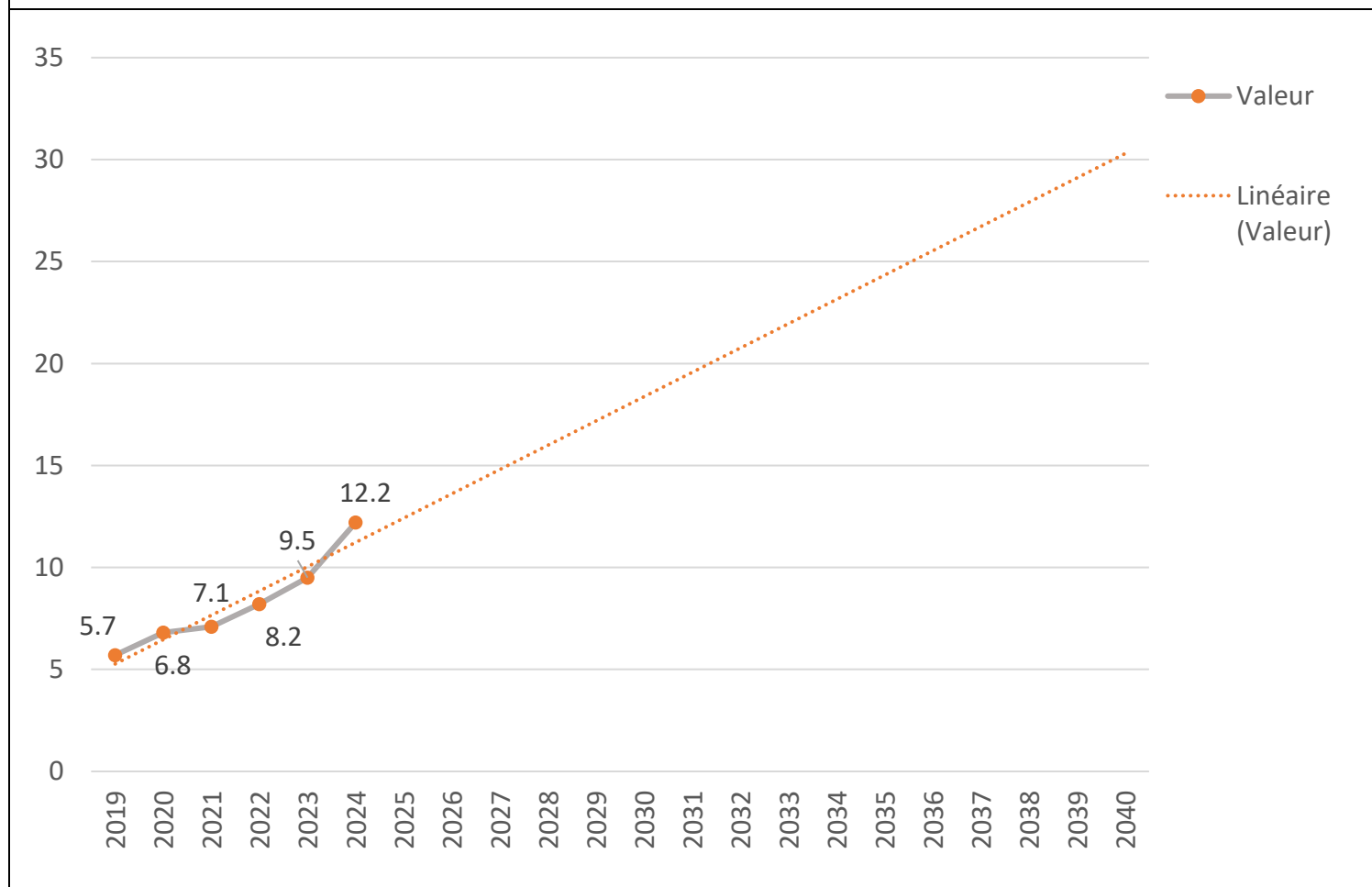
Entre 2019 et 2024, la puissance augmente de 1,362 MWc à 2,927 MWc, soit une progression régulière et soutenue. Malgré cette hausse réelle, l'écart reste important par rapport à la cible de 10 MWc fixée pour 2032. La tendance linéaire illustre une dynamique positive, mais les données disponibles montrent que le rythme actuel, s'il se maintient, ne suffira probablement pas à atteindre l'objectif dans les délais. Une accélération notable du déploiement photovoltaïque serait donc nécessaire pour combler l'écart et renforcer la contribution locale à la production d'énergie renouvelable.



Nom de l'indicateur	Part du potentiel de production photovoltaïque exploité
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%)
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part du potentiel photovoltaïque exploité sur le territoire, exprimée en pourcentage. Le "potentiel" correspond à toute l'énergie solaire qui pourrait être produite si l'ensemble des toits et surfaces adaptées étaient équipés de panneaux photovoltaïques, selon leur orientation, leur ensoleillement et leur surface disponible. L'indicateur montre donc dans quelle mesure la Commune utilise réellement les surfaces propices pour produire de l'électricité solaire. Il permet d'évaluer si le territoire avance vers une meilleure utilisation de son potentiel solaire ou si une grande partie de ce potentiel reste encore disponible et non exploitée.

Entre 2019 et 2024, cette part augmente de 5,7% à 12,2%, avec plusieurs variations d'une année à l'autre. L'évolution générale est positive mais demeure modérée au regard du potentiel total disponible. La tendance linéaire indique une progression continue, mais elle repose sur un nombre limité d'années et doit être interprétée avec prudence. Les données montrent que, malgré une hausse réelle de l'exploitation solaire, une proportion importante du potentiel reste inutilisée. Un suivi régulier sera nécessaire pour vérifier si cette progression peut s'accélérer dans les prochaines années.



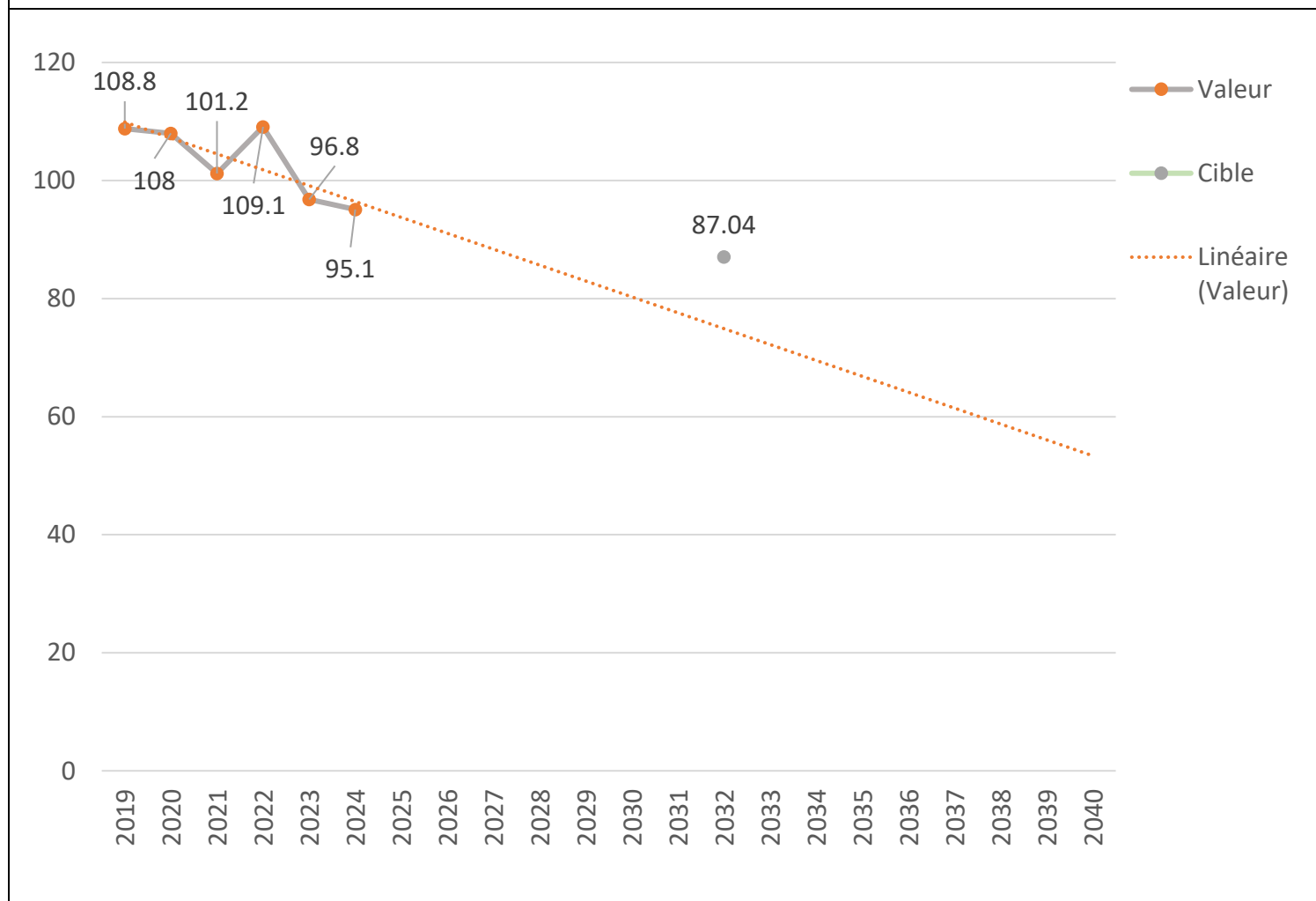


2.2 Energie, bâtiments et infrastructures – Administration

Nom de l'indicateur	Consommation spécifique de chaleur des bâtiments communaux
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	kWh/m ² /an (avec correction climatique)
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation spécifique de chaleur des bâtiments communaux, exprimée en kWh/m²/an et corrigée des variations climatiques (rigueur ou douceur de l'hiver). Il indique donc à quel point les bâtiments publics utilisent l'énergie de manière efficace pour le chauffage, en tenant compte de leur taille. Cet indicateur permet ainsi de suivre si les actions d'optimisation énergétique et les rénovations thermiques réduisent réellement la consommation de chaleur des bâtiments communaux.

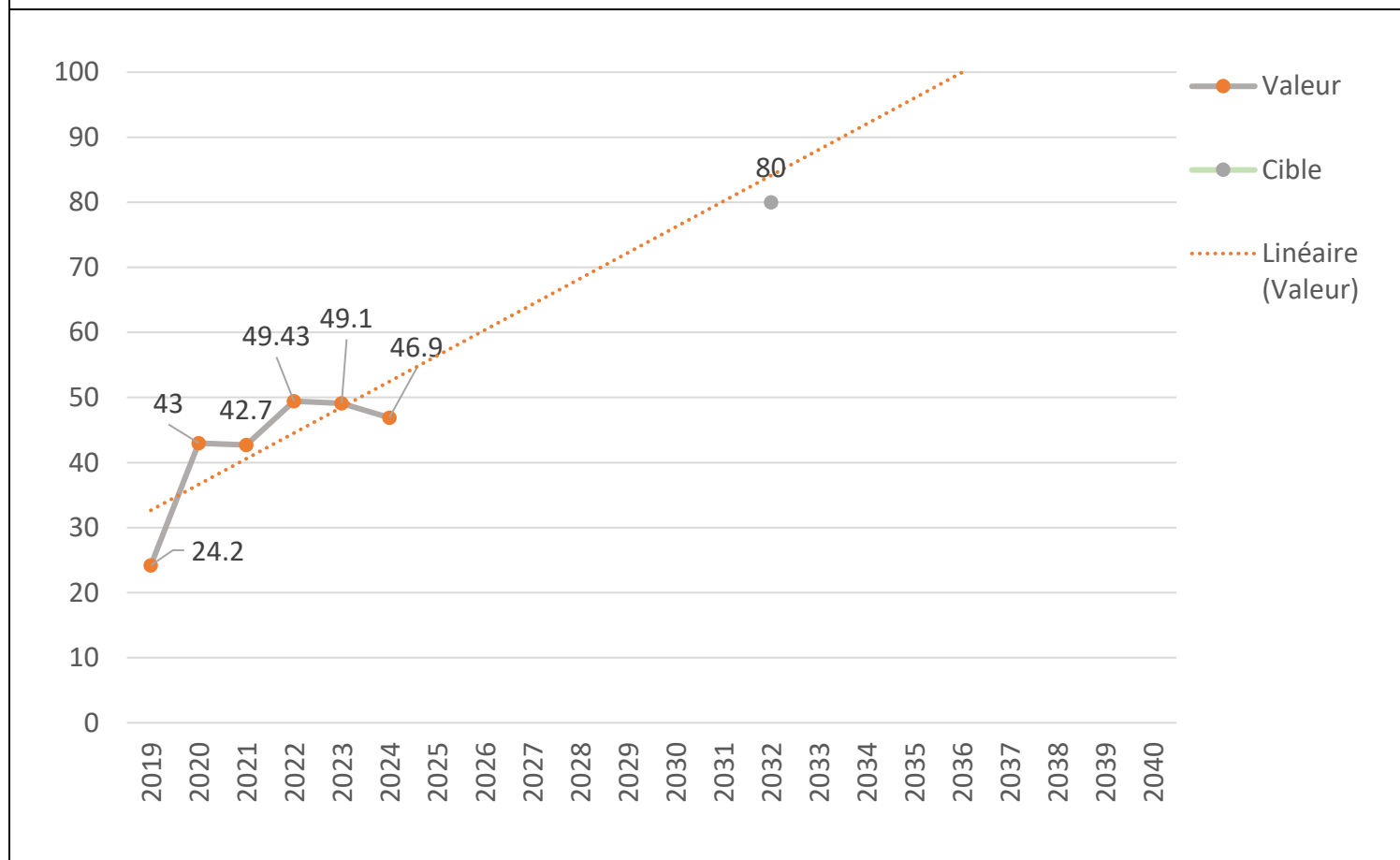
Après plusieurs fluctuations entre 2019 et 2024, les valeurs montrent une tendance générale à la baisse, passant de 108,8 à 95,1 kWh/m²/an. La projection linéaire confirme une diminution progressive allant plus bas que l'objectif (87,04 kWh/m²/an) vers l'horizon 2032, en cohérence avec la tendance souhaitée. Cette évolution reflète l'effet des actions d'optimisation énergétique et souligne l'importance de poursuivre les efforts afin de maintenir la trajectoire descendante. La suite des efforts pour réduire la consommation en chaleur des bâtiments passera principalement par l'assainissement énergétique progressive de l'enveloppe des bâtiments.



Nom de l'indicateur	Approvisionnement en chaleur et en froid renouvelable pour l'exploitation des bâtiments dans le patrimoine administratif et financier de la Commune
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% de la consommation totale de chaleur et froid
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de chaleur et de froid renouvelables utilisée dans les bâtiments du patrimoine administratif et financier communal. Il indique donc dans quelle mesure la Commune remplace les énergies fossiles par des sources renouvelables pour ses besoins thermiques.

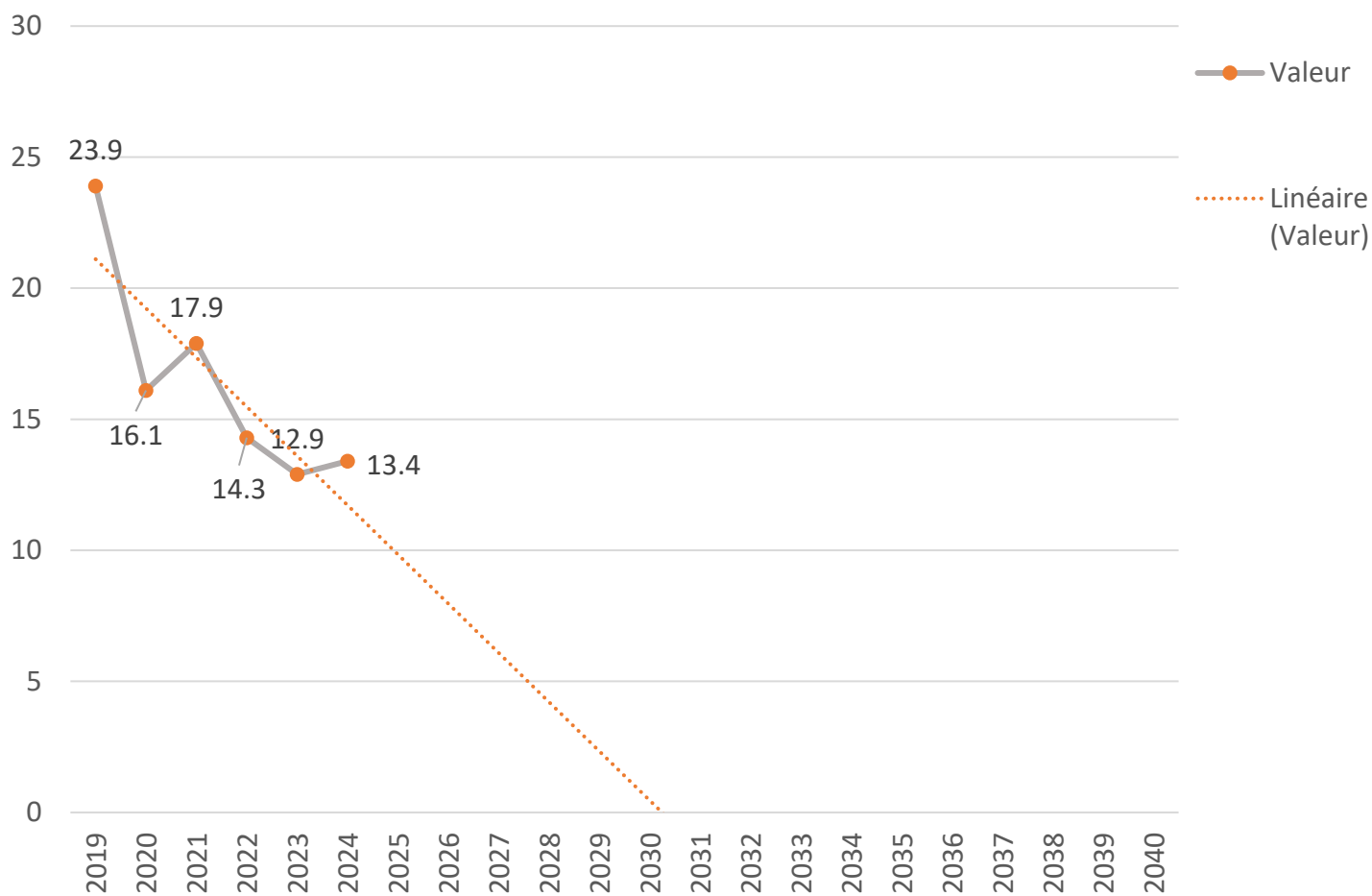
Après une progression régulière depuis 2019, la valeur atteint 46,9 % en 2024. La tendance générale est positive et cohérente avec l'objectif visé, soit une augmentation continue pour atteindre 80 % d'ici 2030, et ce malgré une légère diminution depuis 2022. L'évolution de ces dernières, avec une légère baisse, s'explique notamment par l'acquisition de nouveaux bâtiments alimentés par des énergies fossiles (Plumhof 2 à 10, Fribourg 11-13, Jardins 12, Rolliez 7-11) et la réduction de consommation de chaleur plus marquée dans les bâtiments raccordés au CAD-Gilmont renouvelable, en particulier le CAD-bleu. L'évolution observée confirme l'impact des mesures déjà mises en place, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour garantir l'atteinte de la cible.



Nom de l'indicateur	Installations et bâtiments publics : émissions de gaz à effet de serre spécifiques pour la chaleur
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Kg CO _{2eq} /m ² an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de chaleur pour les installations et bâtiments publics, exprimées en kg CO_{2eq}/m²/an. Il indique donc dans quelle mesure les besoins de chauffage des bâtiments communaux génèrent des émissions, et permet de suivre si la Commune parvient à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à améliorer l'efficacité énergétique.

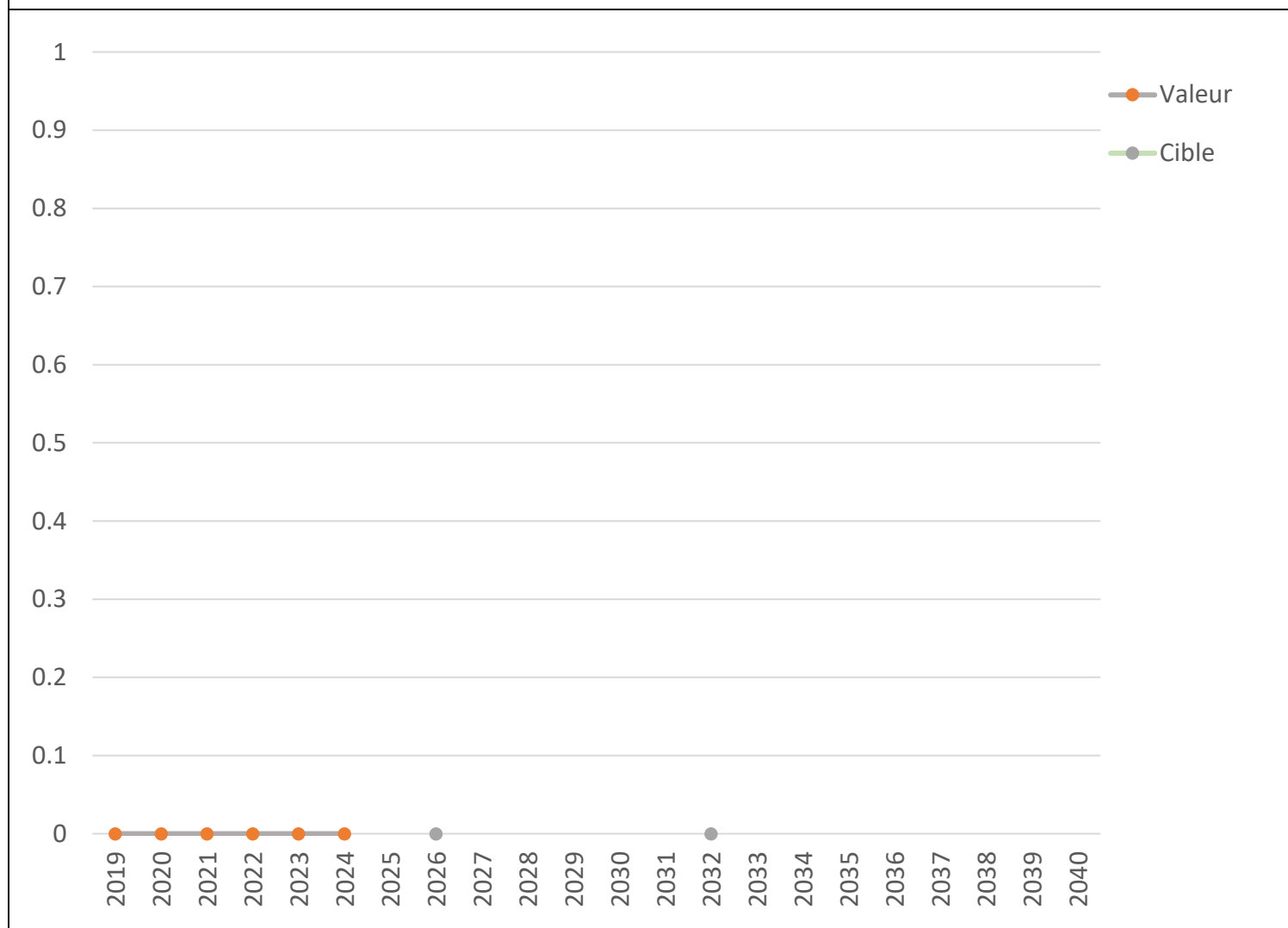
Entre 2019 et 2024, les valeurs affichent une baisse marquée, passant de 23,9 à 13,4 kg CO_{2eq}/m²/an, malgré une variation en 2021. La tendance linéaire confirme une diminution continue en cohérence avec l'objectif de réduction. Cette évolution reflète l'effet des actions de transition énergétique déjà engagées, notamment l'amélioration des systèmes de chauffage et le recours croissant aux énergies renouvelables. Il ne faut cependant pas relâcher les efforts pour éviter un rebond ou une stagnation.



Nom de l'indicateur	Nouvelles infrastructures thermiques fossiles pour les bâtiments dans le patrimoine administratif et financier de la Commune
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Nombre absolu
Tendance souhaitée	Maintien

L'indicateur recense le nombre de nouvelles infrastructures thermiques fossiles installées dans les bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Commune. Il indique donc dans quelle mesure la Commune continue – ou non – à installer des systèmes thermiques fossiles.

Les données montrent une valeur constante à zéro sur l'ensemble de la période observée (2019–2024). Cette absence d'installation reflète une politique de transition énergétique déjà bien respectée et en cohérence avec la tendance souhaitée, soit le maintien. Le maintien de ce résultat est essentiel pour garantir la décarbonation progressive du parc bâti communal.

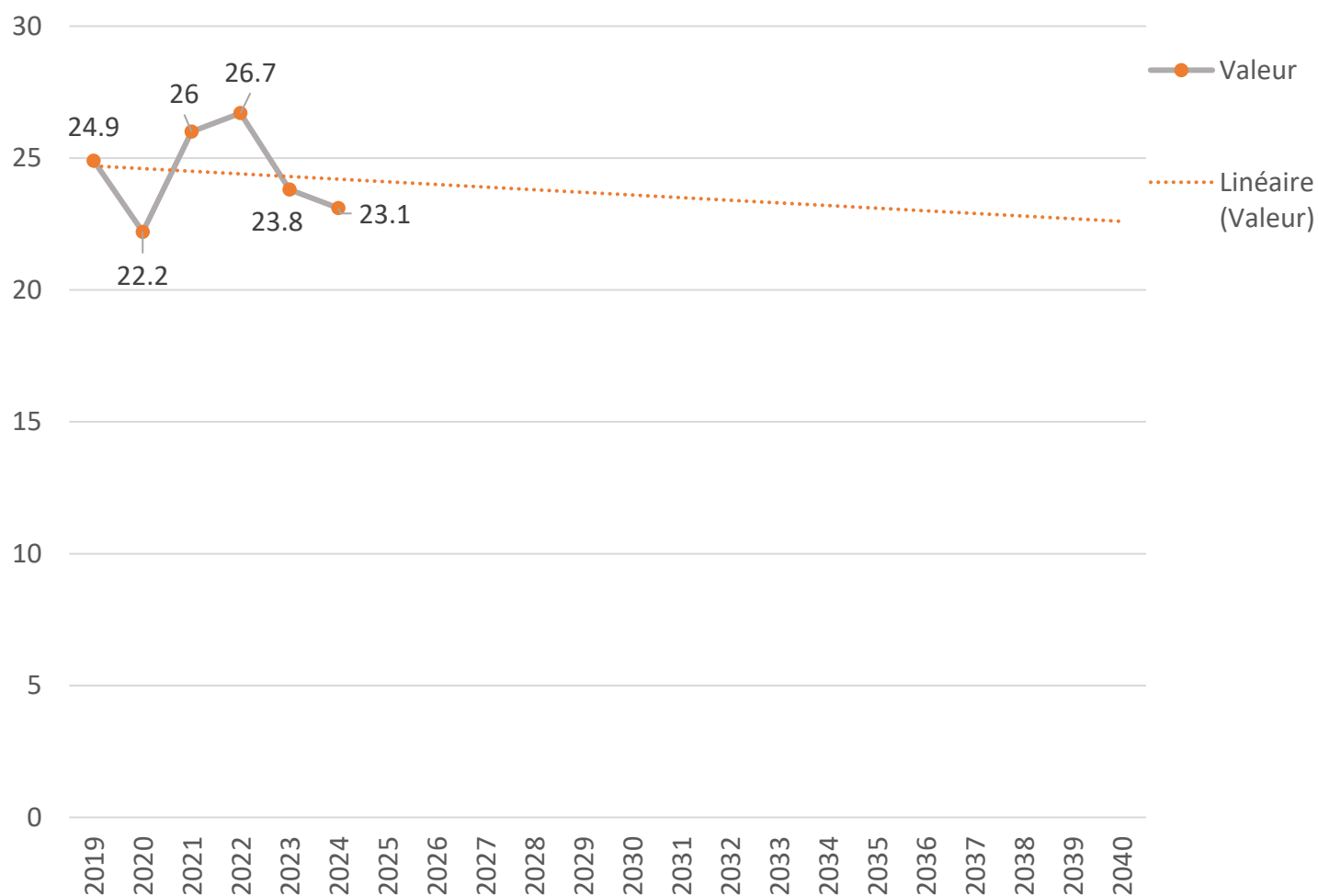


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Consommation spécifique d'électricité des bâtiments communaux
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	kWh/m ² /an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation spécifique d'électricité des bâtiments communaux (kWh/m²/an). Il indique donc à quel point les bâtiments de la Commune utilisent l'électricité de manière efficiente, et permet de suivre si les efforts en matière d'optimisation énergétique, d'isolation ou de modernisation des équipements se traduisent par une baisse de la consommation spécifique.

Entre 2019 et 2024, les valeurs fluctuent entre 22,2 et 26,7 kWh/m²/an, sans tendance nette à court terme. La ligne de tendance indique toutefois une légère diminution globale, conforme à l'objectif de baisse, mais celle-ci reste modérée au regard des variations annuelles. L'évolution observée suggère que les gains d'efficacité sont possibles mais encore irréguliers, soulignant la nécessité de poursuivre les actions de stabilisation et d'optimisation énergétique pour assurer une réduction durable de la consommation.

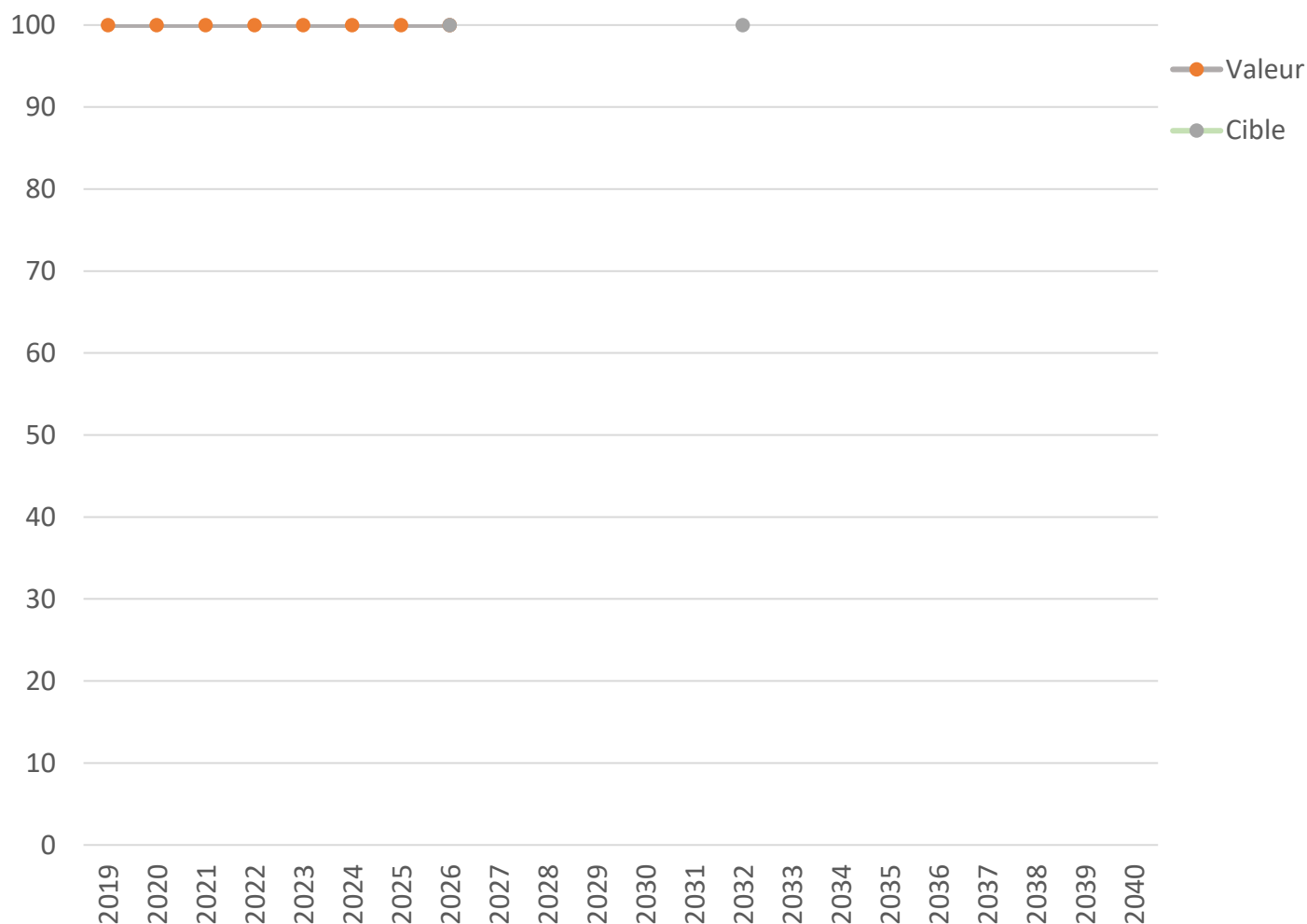


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Approvisionnement en électricité renouvelable suisse certifié Naturemade Star pour la consommation facturée à la Commune (Bâtiments + Eclairage public)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% de la consommation totale d'électricité
Tendance souhaitée	Maintien

L'indicateur mesure la part d'électricité renouvelable suisse certifiée Naturemade Star utilisée pour l'alimentation des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Il indique donc dans quelle mesure la Commune s'approvisionne en électricité provenant de sources 100 % renouvelables et respectueuses de l'environnement, en privilégiant un standard de qualité élevé reconnu au niveau national.

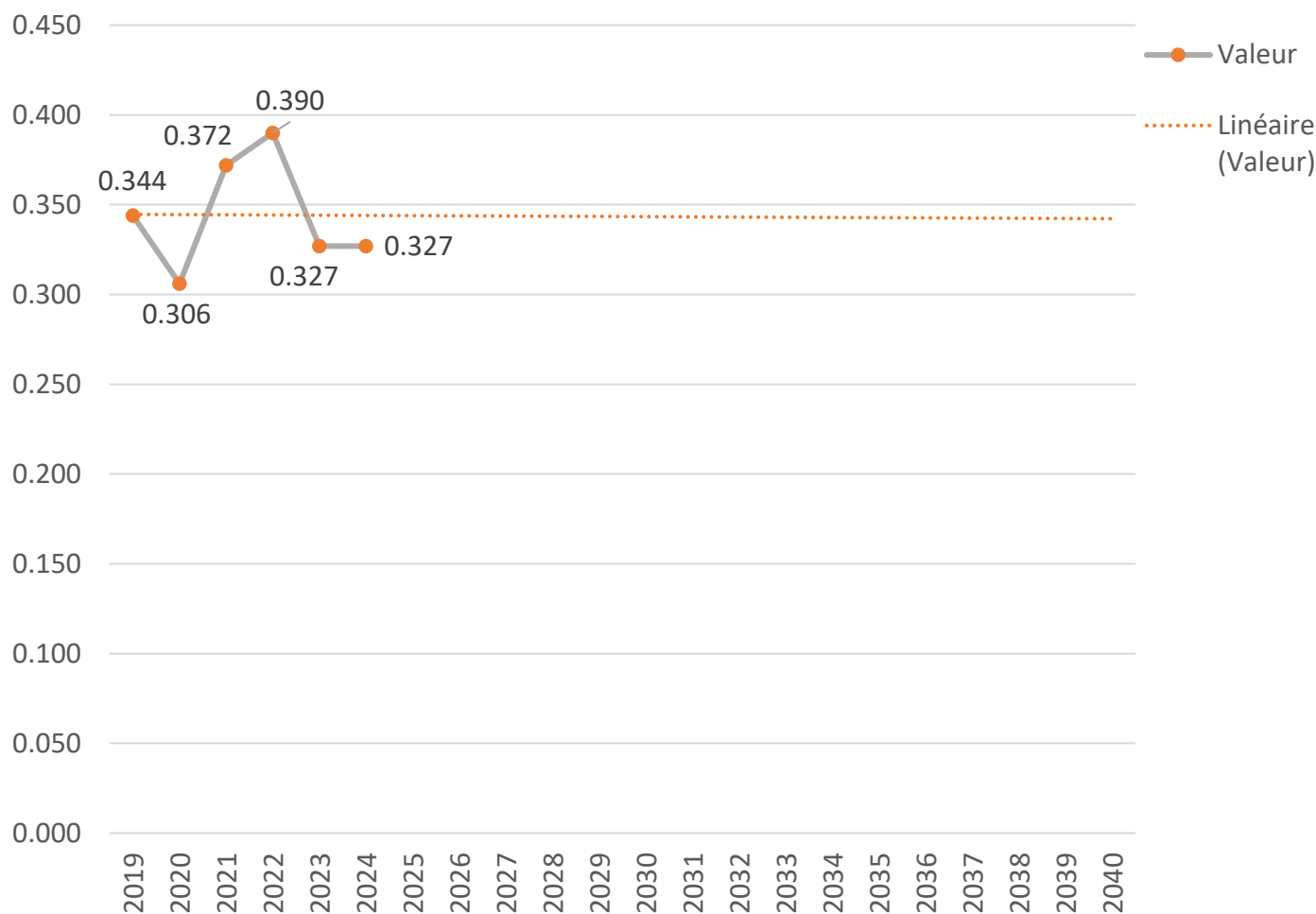
Les données montrent un approvisionnement constant à un niveau très élevé, soit 100 % sur l'ensemble de la période observée. Cette stabilité témoigne d'un engagement fort et déjà abouti en faveur d'une électricité entièrement renouvelable. La tendance souhaitée étant le maintien, l'indicateur confirme que la Commune maintient un niveau d'exemplarité élevé.



Nom de l'indicateur	Installations et bâtiments publics : émissions de gaz à effet de serre spécifiques pour l'électricité
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Kg CO ₂ eq/m ² /an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité des installations et bâtiments publics, exprimées en kg CO₂eq/m²/an. Il indique donc dans quelle mesure la consommation électrique des bâtiments communaux génère des émissions, en fonction du mix d'électricité utilisé (certifié Naturemade Star) et de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements.

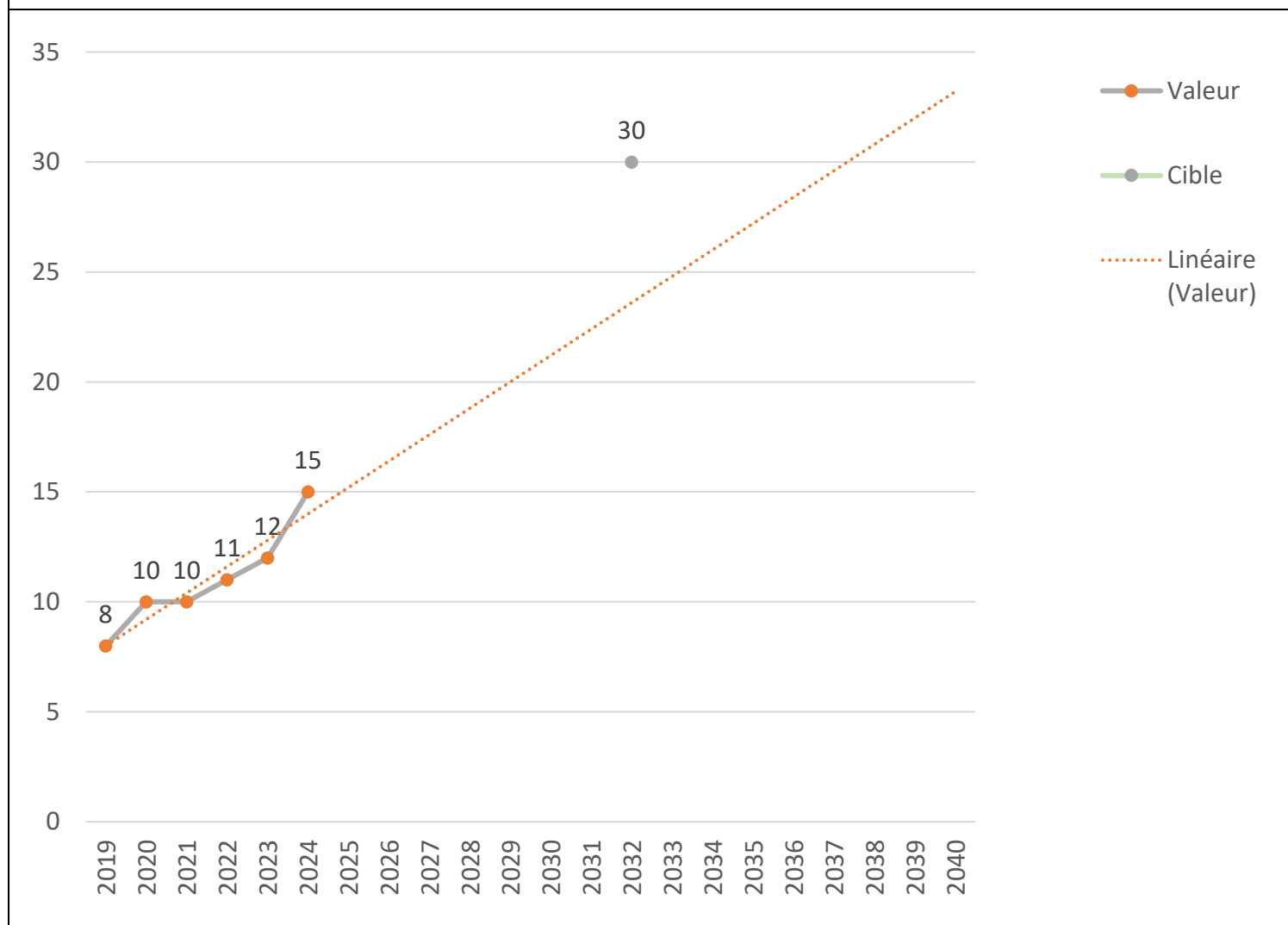
Les valeurs observées entre 2019 et 2024 restent faibles comparativement aux émissions liées à la chaleur (voir indicateur page 21) et relativement stables, avec une légère hausse ponctuelle en 2021 et 2022 avant un retour au niveau initial. La tendance générale s'inscrit globalement dans la direction souhaitée, soit la baisse, reflétant l'effet de l'approvisionnement en électricité renouvelable et des efforts de maîtrise de la consommation. Le maintien de ce niveau bas est essentiel pour poursuivre la réduction de l'empreinte carbone du parc immobilier communal.



Nom de l'indicateur	Construction de deux installations photovoltaïques par année sur les bâtiments communaux
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Nombre total d'installations
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur suit l'évolution du nombre total d'installations photovoltaïques réalisées sur les bâtiments communaux. Il indique donc dans quelle mesure la Commune développe sa production locale d'électricité renouvelable en équipant progressivement son patrimoine bâti de panneaux solaires.

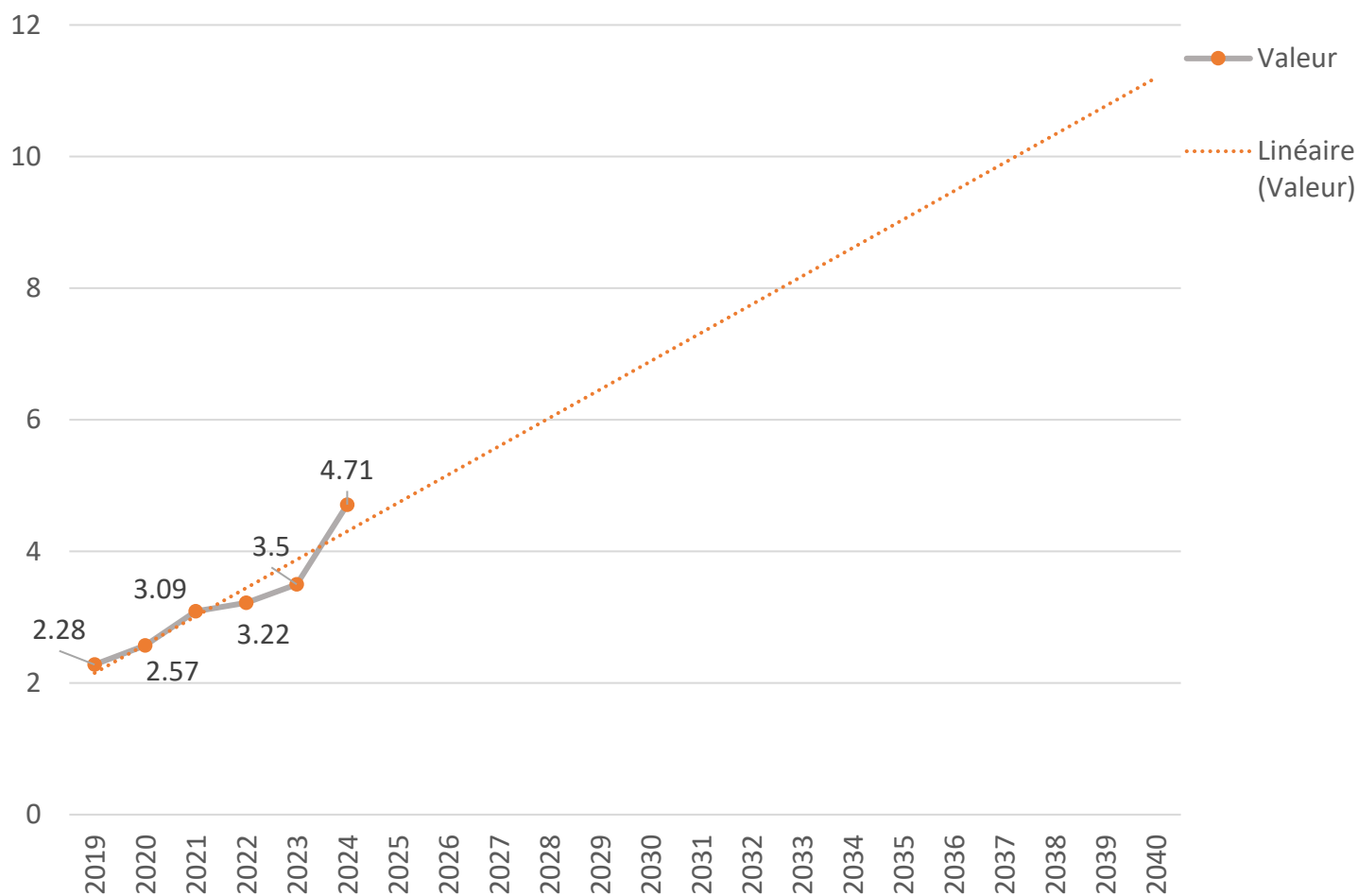
Entre 2019 et 2024, leur nombre augmente régulièrement, passant de 8 à 15 installations. La tendance linéaire indique une croissance continue, en cohérence avec l'objectif de hausse. La cible de 30 installations en 2030 met en évidence une ambition soutenue d'augmentation de la production solaire locale, nécessitant la poursuite du rythme actuel de déploiement de 2 installations photovoltaïques par année.



Nom de l'indicateur	Production photovoltaïque par rapport à la consommation totale des bâtiments et installations communaux (y.c. éclairage public)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%)
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la part (en pourcentage) de l'électricité produite par les panneaux solaires installés sur les bâtiments et infrastructures communaux, comparée à la consommation totale d'électricité de ces mêmes bâtiments et installations, y compris l'éclairage public. Il indique donc dans quelle mesure la Commune couvre sa propre consommation électrique grâce à sa production solaire, et permet d'évaluer le chemin restant pour augmenter son autonomie énergétique et réduire sa dépendance à des sources externes.

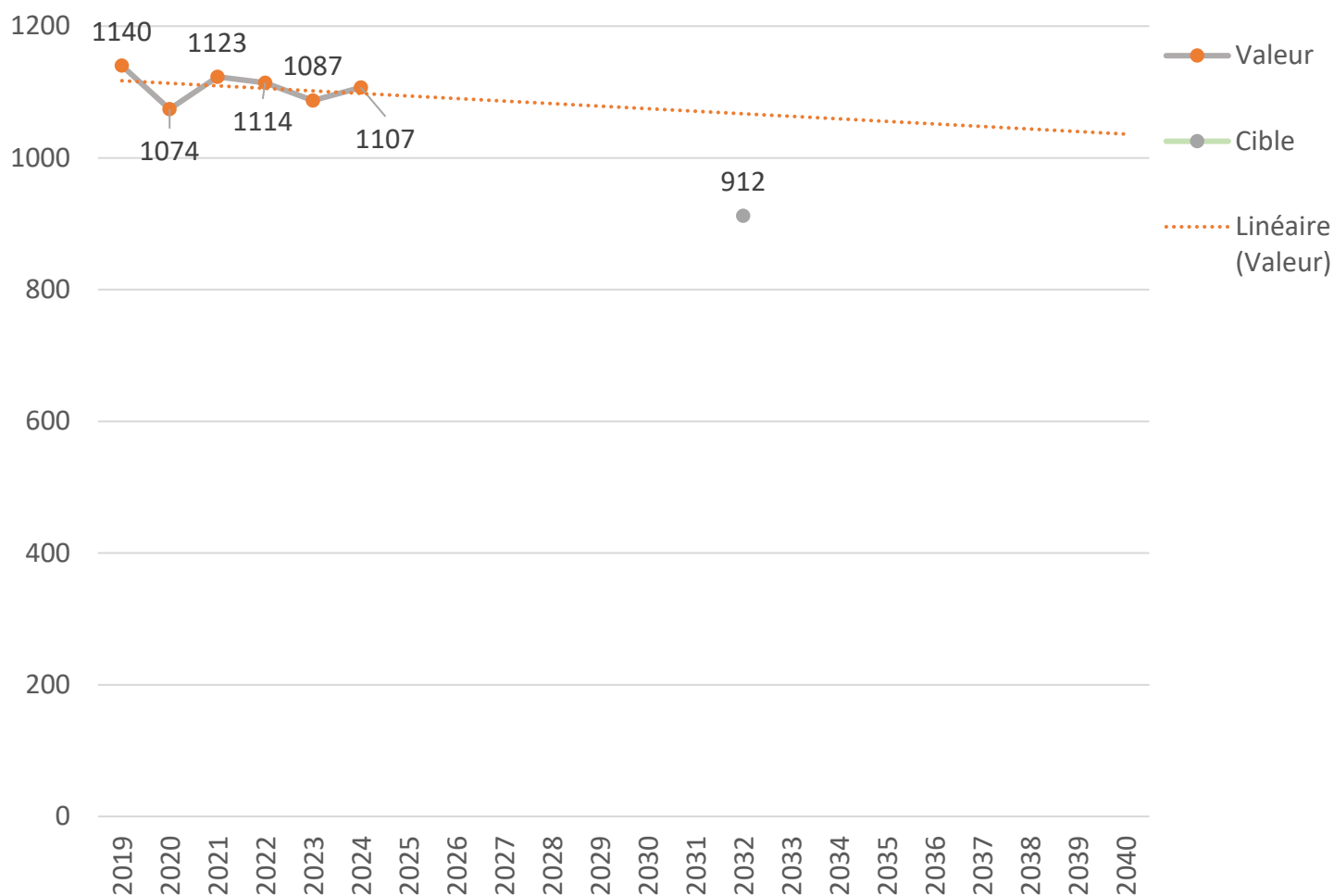
Entre 2019 et 2024, cette part progresse régulièrement, passant de 2,28 % à 4,71 %. La tendance linéaire confirme une croissance soutenue, conforme à l'objectif d'augmentation. Cette évolution traduit l'essor continu des installations solaires sur le patrimoine communal et souligne l'importance de poursuivre le développement du photovoltaïque pour renforcer l'autonomie énergétique locale.



Nom de l'indicateur	Consommation d'électricité de l'éclairage public
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	MWh/an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation totale d'électricité liée à l'éclairage public, exprimée en MWh/an. Il indique donc combien d'énergie est nécessaire pour éclairer les rues, places et espaces publics, et permet de suivre si les actions entreprises, comme le remplacement des lampadaires, l'optimisation des horaires ou la modernisation des réseaux, conduisent réellement à une baisse de la consommation électrique.

Entre 2019 et 2024, les valeurs oscillent entre 1'074 et 1'140 MWh/an, montrant une stabilité relative avec de légères variations annuelles. La tendance linéaire indique une baisse modérée, conforme à l'objectif, mais la diminution reste limitée. Cette évolution suggère que les actions de modernisation et d'optimisation ont un effet, tout en montrant que la consommation demeure relativement constante. Une intensification du renouvellement des luminaires et du pilotage intelligent pourrait être nécessaire pour obtenir une réduction plus marquée. Ceci pourrait être le cas au travers de la finalisation du Concept directeur d'éclairage public.

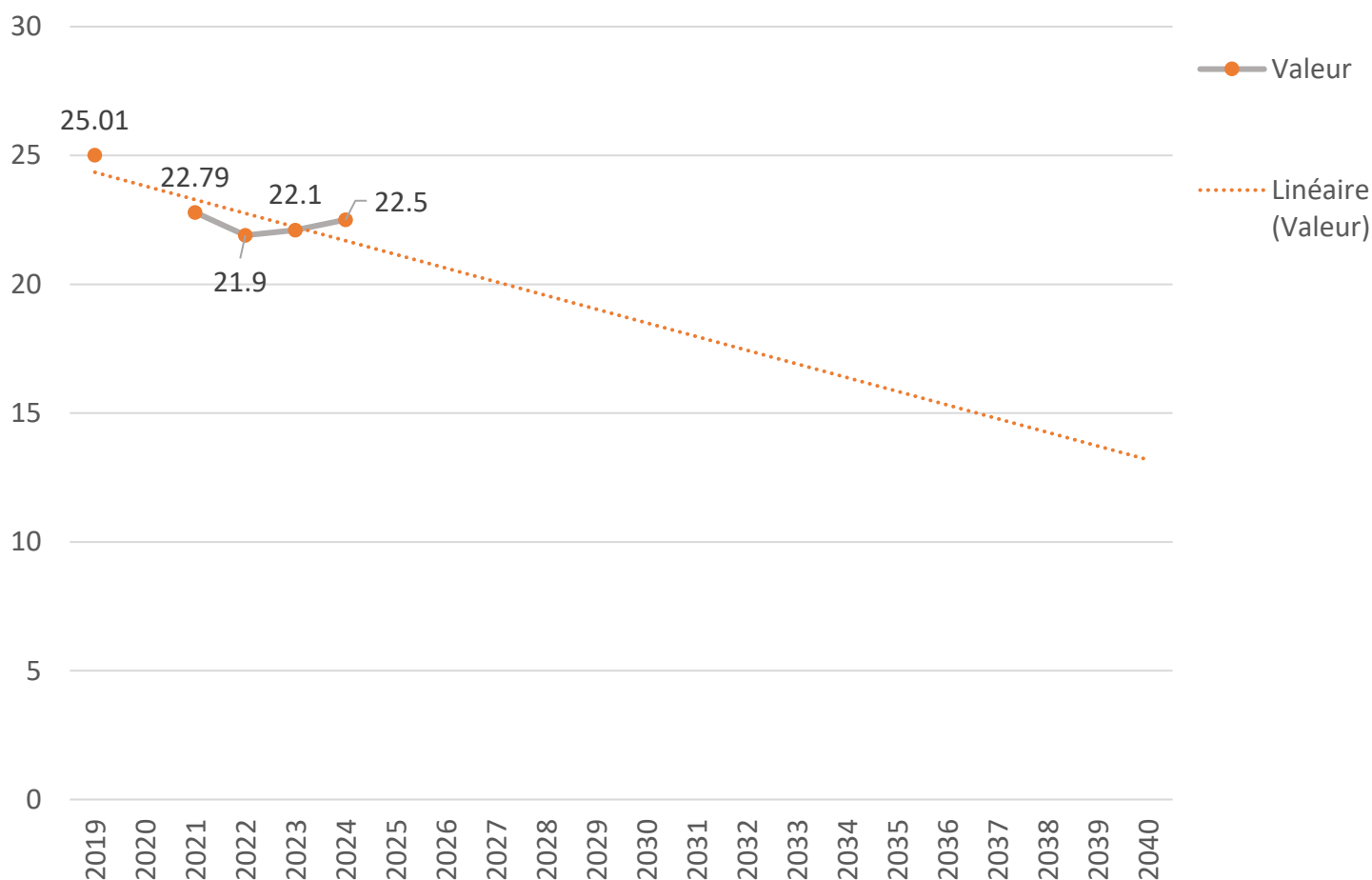


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Consommation électrique pour l'éclairage par km de route
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	MWh/km/an
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la consommation électrique liée à l'éclairage public, rapportée au kilomètre de route (MWh/km/an). Il indique donc combien d'énergie est nécessaire pour éclairer un tronçon moyen du réseau routier communal, et permet de suivre si les actions d'optimisation, comme l'installation de LED, la réduction des puissances, le pilotage intelligent ou la rénovation des luminaires, réduisent réellement la consommation d'électricité par kilomètre de route.

Entre 2019 et 2024, les valeurs passent de 25,01 à 22,5 MWh/km/an, avec quelques variations intermédiaires. La tendance générale est à la baisse, en cohérence avec l'objectif, mais le rythme de réduction reste modéré. Cette évolution peut refléter une amélioration progressive de l'efficacité des équipements, mais aussi des variations liées au parc d'éclairage existant ou à l'étendue du réseau. Une poursuite des rénovations et une standardisation des technologies performantes seront nécessaires pour garantir une réduction durable et éviter un trop grand rebond, déjà observé depuis 2022. Ceci pourrait être le cas au travers de la finalisation du Concept directeur d'éclairage public.



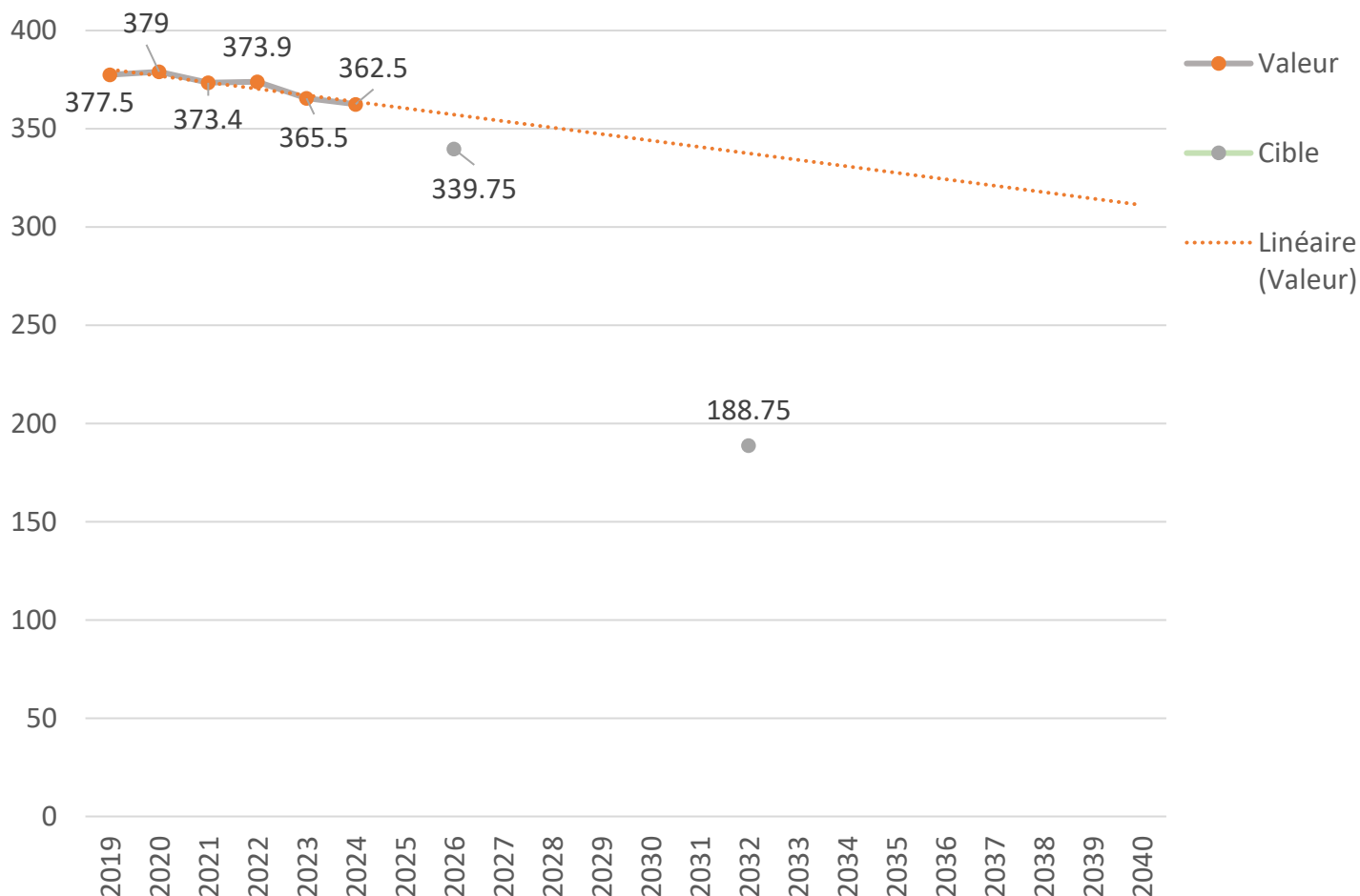


2.3 Mobilité et transport – Territoire

Nom de l'indicateur	Taux de motorisation
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Nombre de véhicules par 1'000 habitant·e·s
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure le taux de motorisation sur le territoire, exprimé en nombre de véhicules pour 1'000 habitant·e·s. Il indique donc à quel point la population dépend de la voiture individuelle. Plus le taux est élevé, plus la présence de voitures est importante par rapport au nombre d'habitant·e·s. Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la motorisation du territoire, d'évaluer si les efforts en faveur de la mobilité durable (transports publics, vélo, marche, autopartage) contribuent à réduire la dépendance à la voiture, et de mesurer l'impact des politiques publiques sur les habitudes de déplacement.

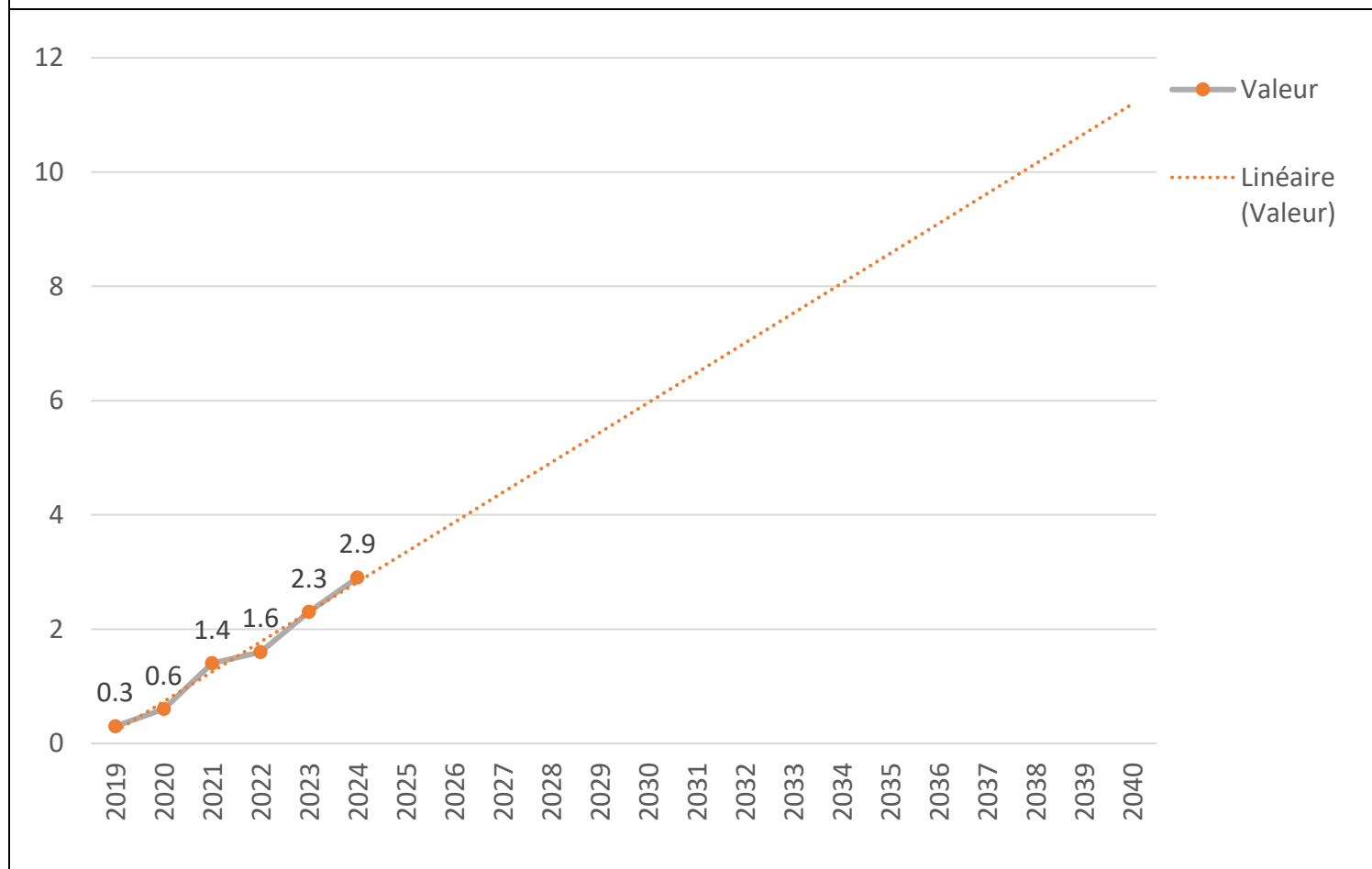
Entre 2019 et 2024, les valeurs restent relativement stables, oscillant entre 362,5 (2024) et 379 (2020) véhicules pour 1'000 habitants. Malgré de légères fluctuations, une légère tendance à la baisse se dégage. Les cibles, ambitieuses, fixées pour 2026 (339,75) et 2032 (188,75) sont nettement inférieures aux niveaux actuels, ce qui met en évidence un écart important à combler. Cependant, la cible 2026 devrait être atteinte dans les prochaines années et par rapport à la moyenne cantonale, Vevey est dans les communes avec le plus faible taux de motorisation.



Nom de l'indicateur	Part de véhicules privés (voitures de tourisme) immatriculés électriques ou à base d'une énergie renouvelable (parc total)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%)
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de véhicules privés immatriculés électriques ou utilisant une énergie renouvelable au sein du parc total, exprimée en pourcentage. Il indique donc dans quelle mesure la population adopte des véhicules moins polluants, en remplaçant progressivement les voitures thermiques classiques par des modèles électriques, hybrides rechargeables ou utilisant des carburants renouvelables. Cet indicateur permet de suivre l'électrification du parc automobile privé, un élément clé pour réduire les émissions de CO₂ liées aux déplacements individuels.

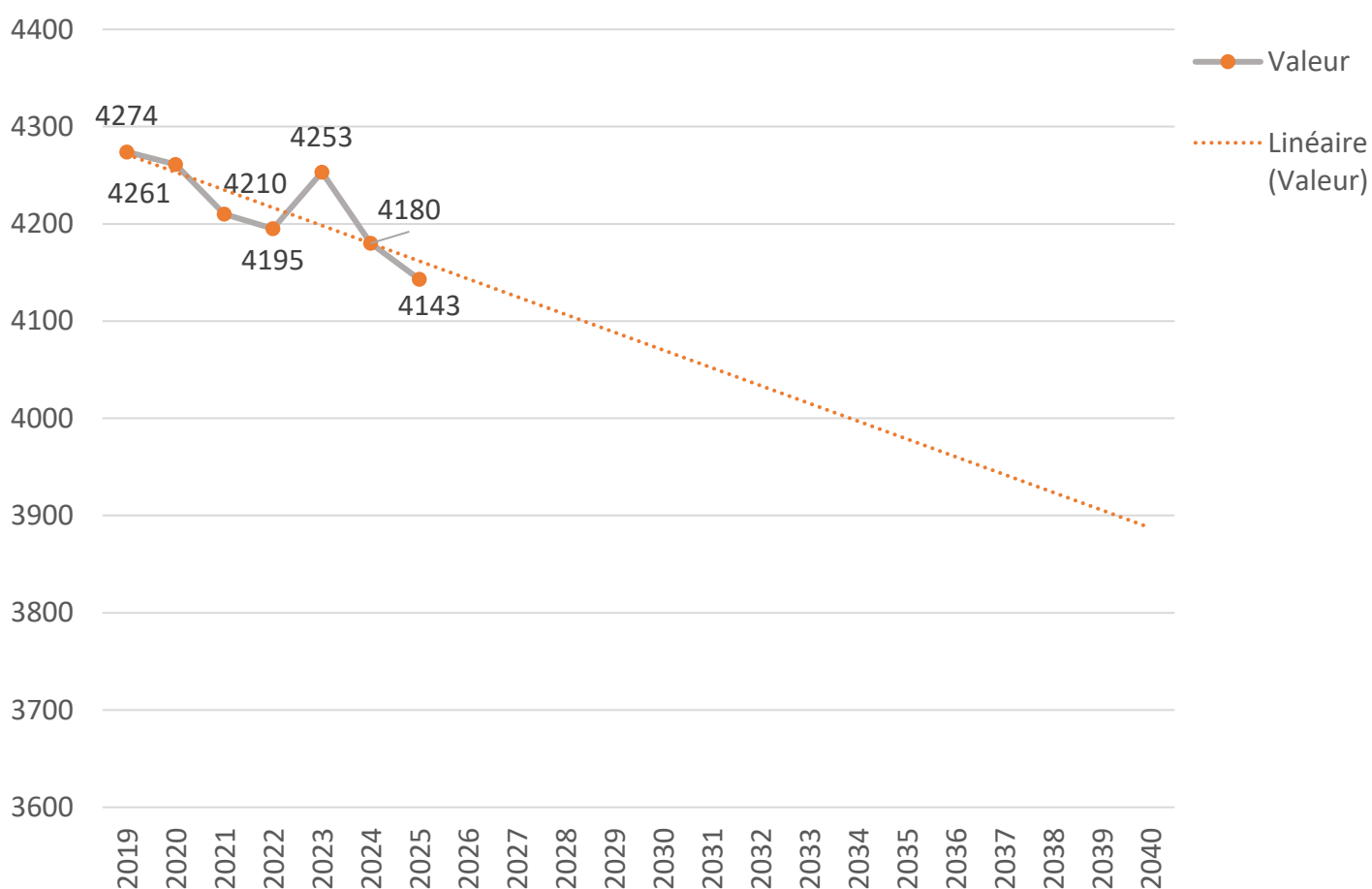
Entre 2019 et 2024, cette part progresse régulièrement de 0,3 % à 2,9 %. La hausse est réelle mais demeure faible en valeur absolue, traduisant une adoption encore limitée de la mobilité électrique dans la population. La tendance linéaire montre une trajectoire ascendante, mais celle-ci repose sur des niveaux de départ très bas et ne garantit pas une progression soutenue à long terme. L'indicateur signale donc une transition en cours, mais encore lente, nécessitant des efforts supplémentaires pour atteindre un impact significatif sur la motorisation électrique du territoire.



Nom de l'indicateur	Nombre de places de stationnement pour véhicule motorisé (voitures individuelles) à usage public
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Nombre absolu
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure le nombre total de places de stationnement pour véhicules motorisés (voitures individuelles) accessibles au public sur le territoire communal. Il renseigne ainsi l'ampleur de l'offre de stationnement automobile mise à disposition des usagers, et permet de suivre son évolution dans le temps en lien avec les objectifs de mobilité durable.

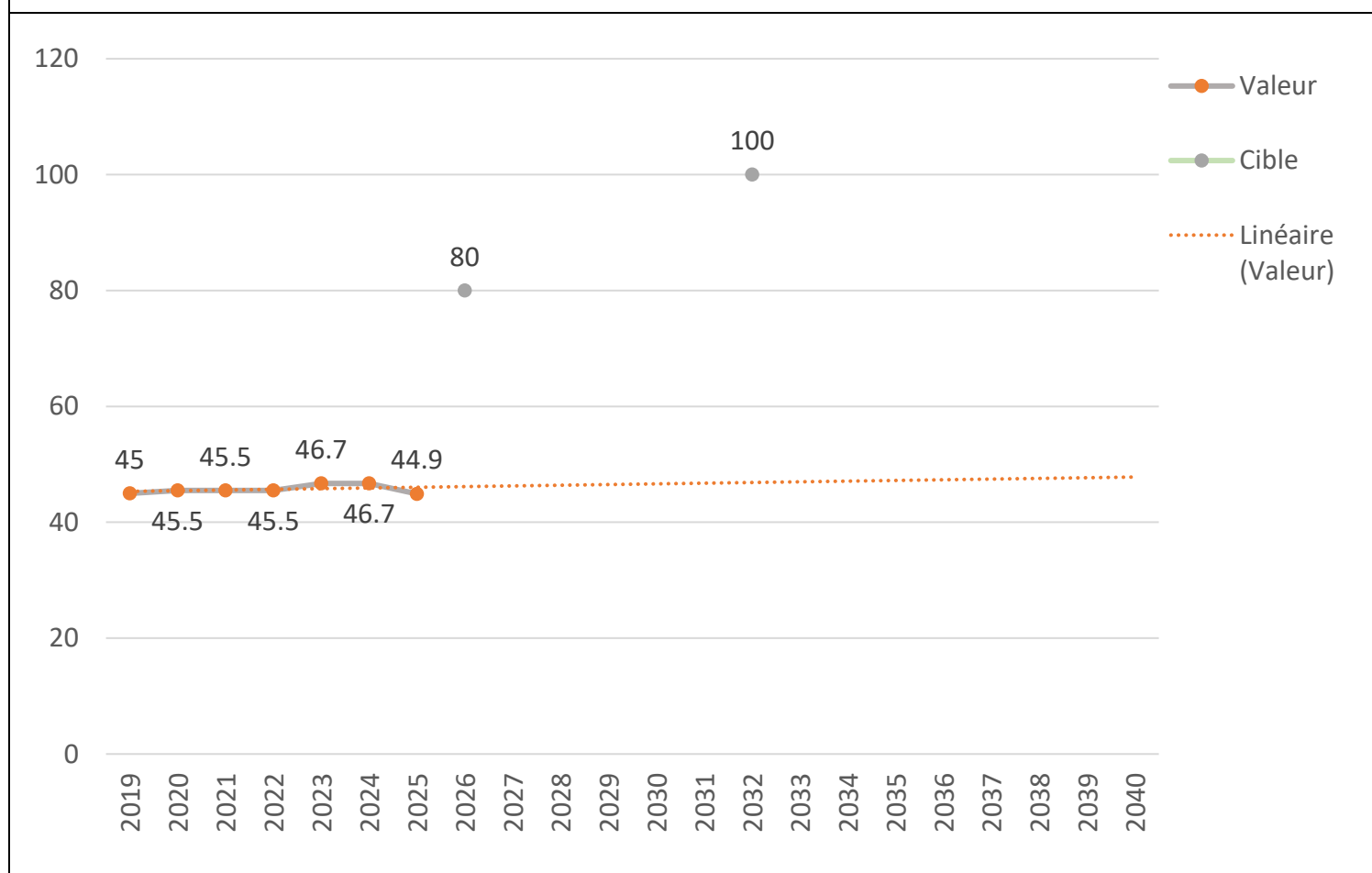
Entre 2019 et 2025, les valeurs fluctuent légèrement mais montrent une tendance globale à la baisse, passant de 4'274 à 4'143 places. Cette diminution progressive est conforme à la tendance souhaitée, mais le rythme reste modéré et dépend principalement de réaménagements ponctuels plutôt que d'une réduction structurelle de grande ampleur. La tendance linéaire indique une baisse plus marquée, mais cette projection doit être interprétée avec prudence en raison de la variabilité annuelle. L'indicateur met ainsi en évidence une contraction graduelle de l'offre de stationnement automobile, cohérente avec les objectifs de transition vers une mobilité moins dépendante de la voiture.



Nom de l'indicateur	Part des espaces de circulation en zone 20 ou 30 km/h
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% de la surface totale de circulation (de routes) en m ²
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part des surfaces de circulation situées en zones 20 km/h ou 30 km/h, exprimée en pourcentage de la surface totale des routes. Il indique donc à quel point les rues de la commune sont conçues pour réduire la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité routière, favoriser les déplacements à pied et à vélo, et diminuer le bruit et les nuisances.

Entre 2019 et 2025, cette part reste stable autour de 45 %, sans évolution notable malgré la tendance souhaitée à la hausse. La faible variation des valeurs montre qu'aucune extension significative des zones apaisées n'a été réalisée sur la période. Les cibles fixées pour 2026 (80 %) et 2032 (100 %) sont nettement supérieures au niveau actuel, révélant un écart important à combler. Les données indiquent que, pour progresser vers ces objectifs, un changement d'échelle dans l'aménagement des zones 20/30 sera indispensable. Par ailleurs, l'objectif de 100 % apparaît difficilement atteignable en l'état. En effet, la création en 2025 d'un indicateur distinct mesurant la « part des espaces de circulation en zone piétonne ou interdite à la circulation automobile » accentue cette limite, en excluant désormais ces surfaces du présent indicateur. Dans ce contexte, une révision à la baisse de cet objectif pourrait être envisagée afin de mieux refléter les contraintes réelles du réseau routier. À noter que la diminution en 2025 à 44,9% par rapport au 46,7% de 2024 est dû à la création du nouvel indicateur mesurant la « part des espaces de circulation en zone piétonne ou interdite à la circulation automobile. »

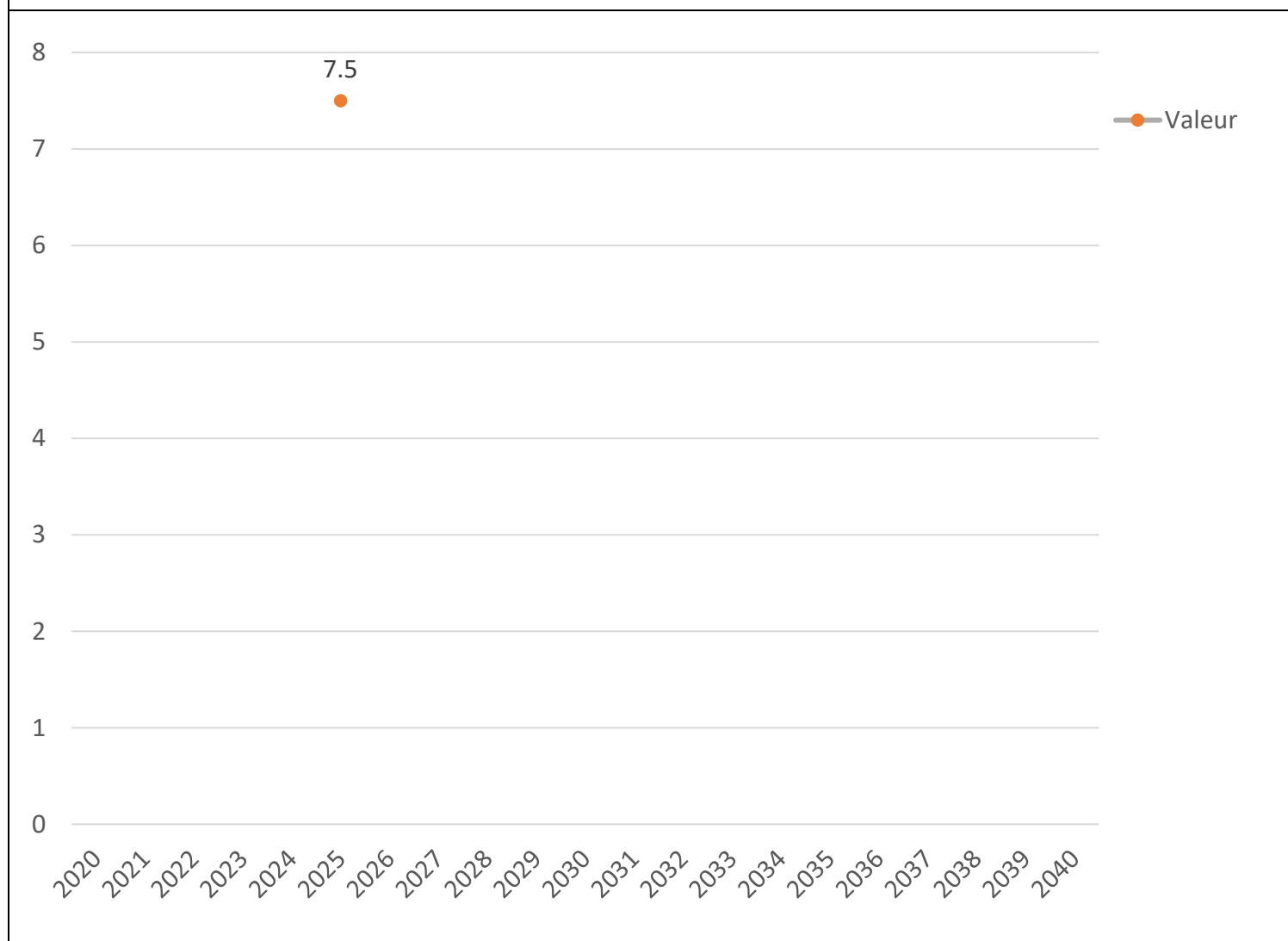


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Part des espaces de circulation en zone piétonne ou interdite à la circulation automobile
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% de la surface totale de circulation (de routes) en m ²
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part des espaces de circulation aménagés en zone piétonne, exprimée en pourcentage de la surface totale des routes. Il indique donc à quel point la Ville aménage des espaces entièrement dédiés à la marche, sans circulation motorisée.

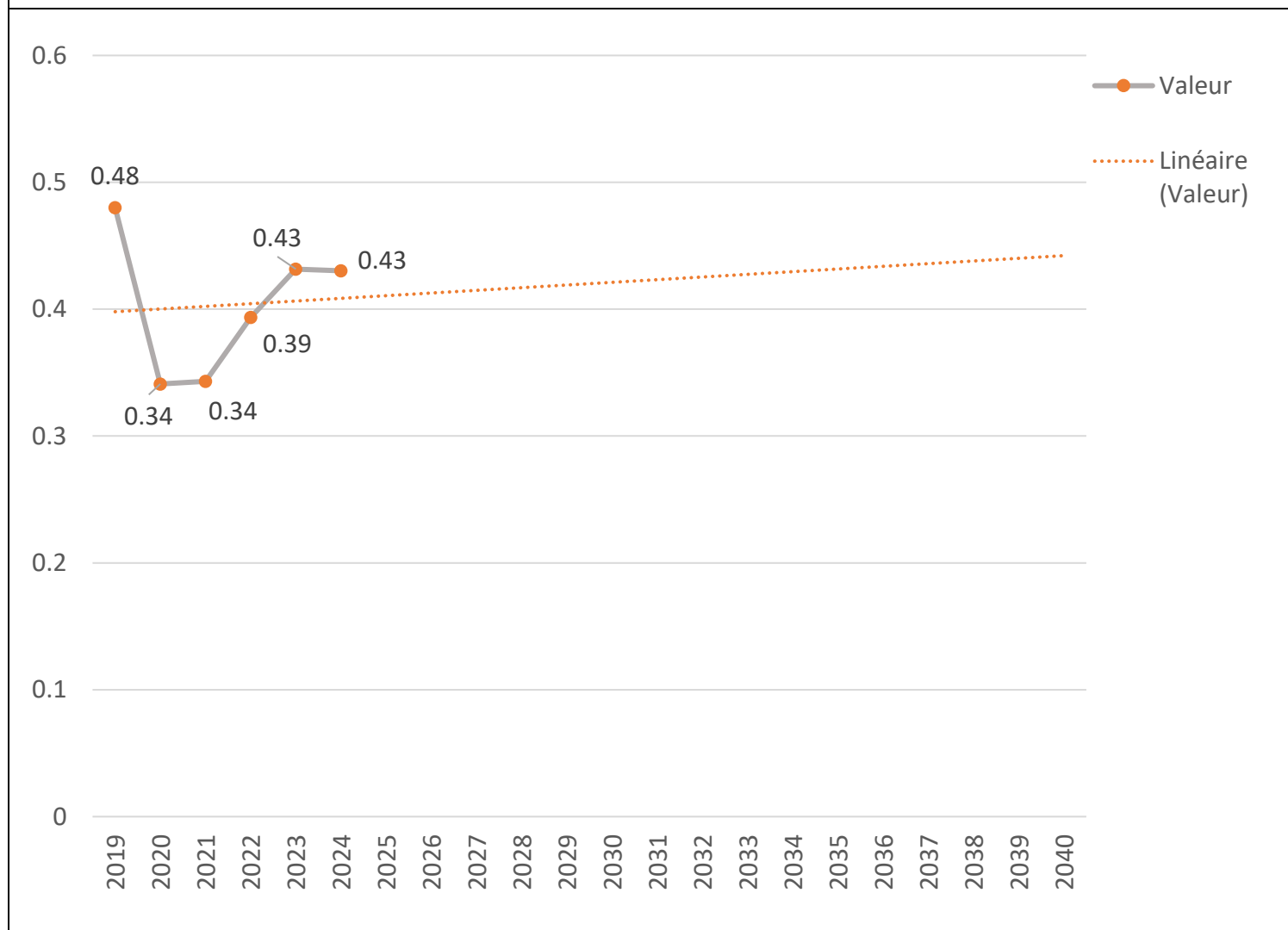
Cet indicateur a été ajouté au catalogue en 2025, et n'est plus comptabilisé dans l'indicateur « Part des espaces de circulation en zone 20 ou 30 km/h ». Une seule valeur est donc disponible, soit 7,5 % en 2025. En l'absence de données pour les années précédentes ou suivantes, il n'est pas possible d'identifier une tendance, ni d'évaluer une progression ou un ralentissement. L'indicateur montre simplement l'état actuel, mais ne permet pas d'apprécier la dynamique d'évolution des surfaces piétonnes. Pour analyser cet enjeu de manière fiable, l'ajout de nouvelles données sera nécessaire.



Nom de l'indicateur	Nombre de personnes transportées par transport public urbain par jour, rapporté au nombre d'habitants
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Nombre de personnes(voyages)/hab./jour
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure le nombre moyen de voyages en transports publics urbains (VMCV) par habitant et par jour. Il combine donc le nombre total de personnes transportées avec la population résidente de Vevey pour obtenir une valeur comparable d'une année à l'autre. Il indique dans quelle mesure les habitants utilisent les transports publics dans leur vie quotidienne, et permet de suivre si l'offre de bus et les actions en faveur de la mobilité durable encouragent réellement une augmentation de l'usage des transports collectifs plutôt que de la voiture individuelle.

Entre 2019 et 2024, la valeur baisse tout d'abord nettement de 0,48 à 0,34 en 2020, dû à la période COVID, puis remonte progressivement pour se stabiliser à 0,43 à partir de 2023. La tendance linéaire est légèrement haussière, conforme à l'objectif, mais le niveau observé reste légèrement inférieur à celui de 2019. En résumé, la fréquentation s'est reprise et stabilisée, sans toutefois dépasser le niveau de référence initial, ce qui suggère la nécessité de poursuivre les actions visant à renforcer l'attractivité et l'usage des transports publics urbains.

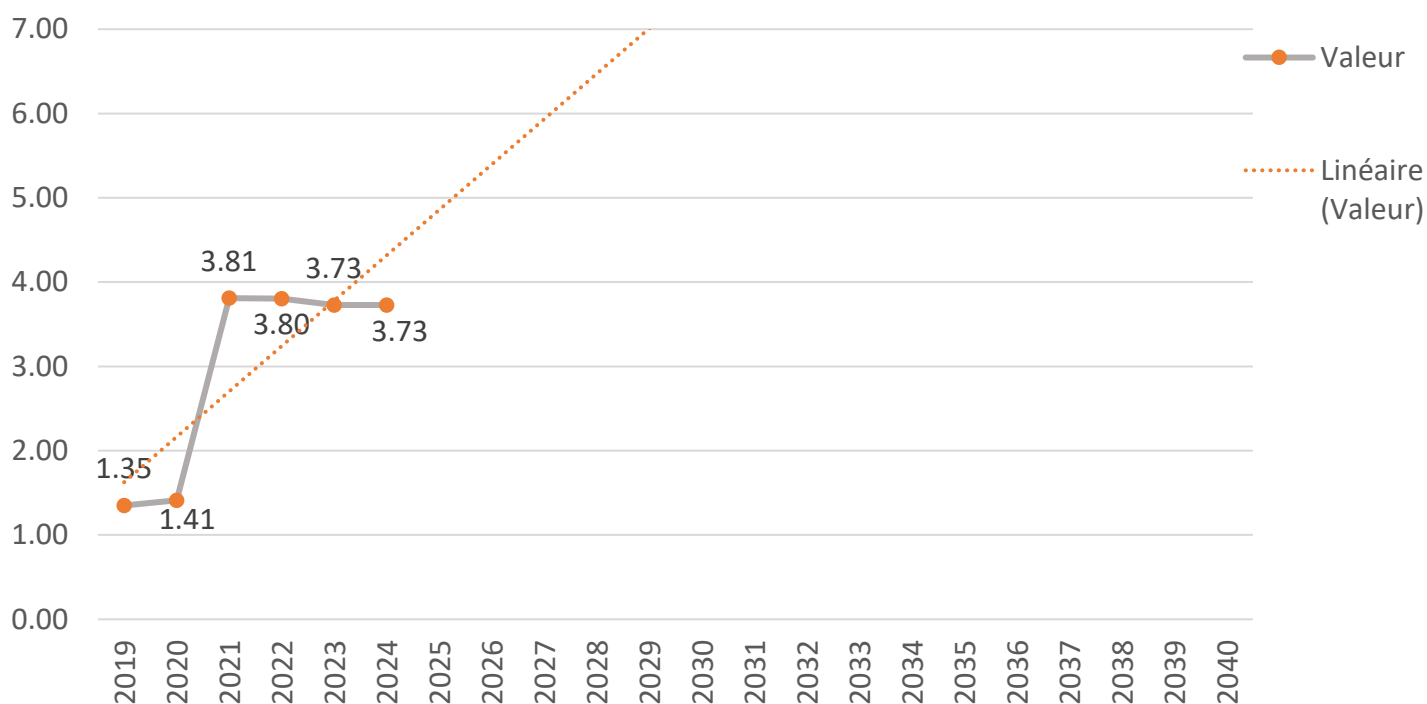


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Montant annuel des subventions accordées pour des abonnements de transports publics, rapporté au nombre d'habitants
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	CHF/hab.
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure le montant annuel des subventions accordées pour les abonnements de transports publics, rapporté au nombre d'habitants. Il indique donc dans quelle mesure le soutien financier communal contribue à rendre les transports publics plus accessibles, et permet d'observer si cet effort augmente, diminue ou reste stable au fil des ans.

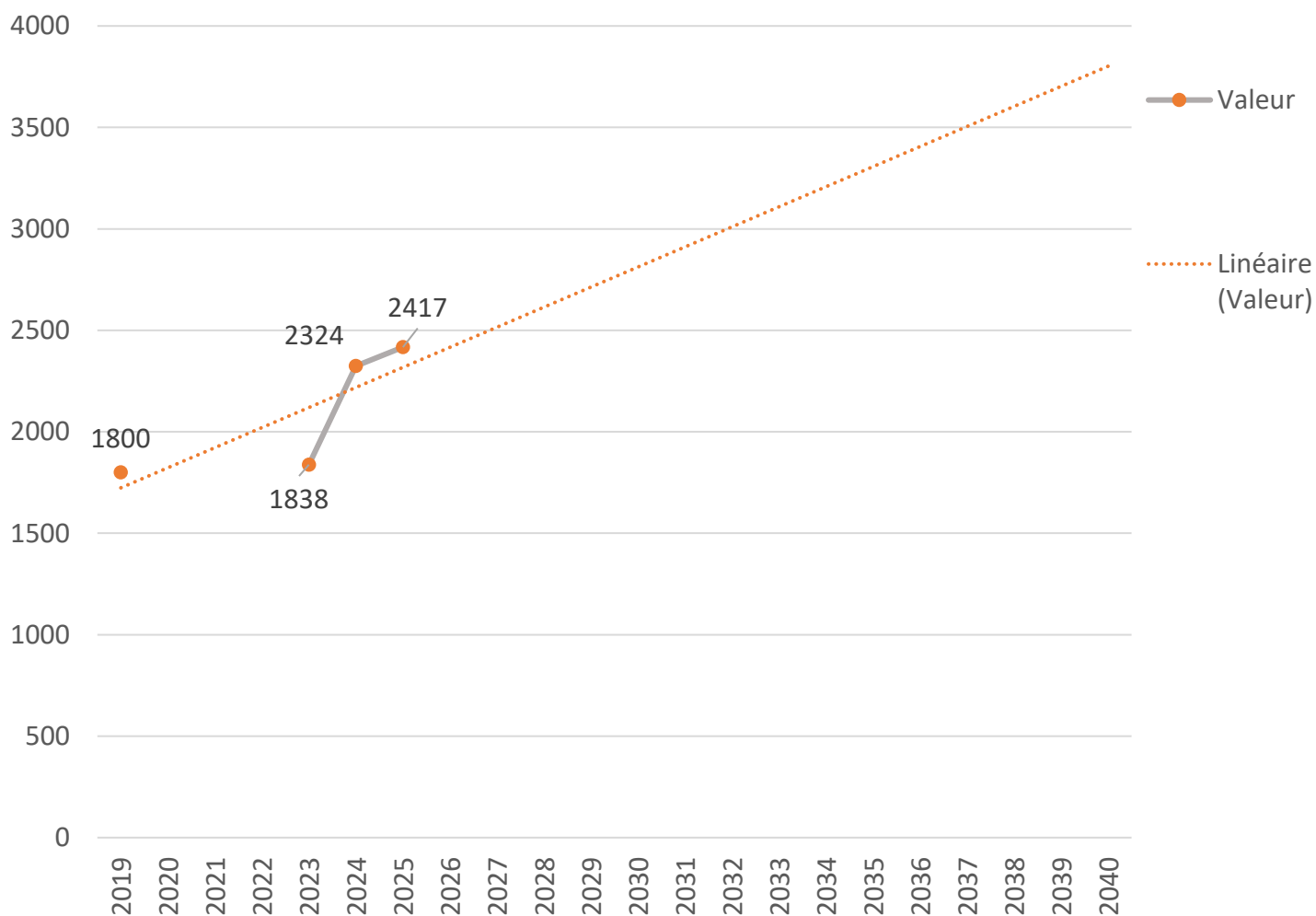
Entre 2019 et 2024, la dépense de subvention rapportée à l'habitant augmente de 1,35 CHF/hab. à 3,73 CHF/hab., avec de légères variations d'une année à l'autre. L'évolution globale est à la hausse, mais cette progression reste modeste en valeur absolue. La tendance linéaire suggère une poursuite de la hausse, mais cette projection doit être interprétée avec prudence, car l'indicateur repose sur un nombre limité de points de mesure et des variations qui ne traduisent pas encore une dynamique structurelle confirmée. L'augmentation observée ne reflète pas uniquement une demande croissante, mais surtout les effets de la refonte du FEDD, qui a permis de renforcer la promotion des subventions et d'élargir leur utilisation, tout en augmentant le nombre de bénéficiaires et les montants distribués. Depuis cette refonte, le montant annuel se stabilise à son plafond, car la Commune atteint chaque année le maximum alloué à cette subvention. Pour que la tendance reprenne à la hausse, il serait nécessaire de relever ce plafond régulièrement et selon les « réalités du terrain », comme fin 2025 avec une augmentation de Fr. 15'000.-, ce qui impliquerait probablement d'augmenter la taxe sur l'électricité qui alimente le FEDD. Sans cette adaptation, l'indicateur restera plafonné et ne pourra pas refléter pleinement l'évolution de la demande ou l'ambition d'encourager davantage l'usage des transports publics.



Nom de l'indicateur	Nombre de places de stationnement publiques pour vélos
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Nombre absolu
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure le nombre total de places de stationnement vélo publiques sur le territoire. Il indique donc l'offre de stationnement dédiée aux cyclistes, que ce soit sur l'espace public, à proximité des gares, des arrêts de bus, des écoles, des commerces ou dans d'autres lieux fréquentés.

Entre 2019 et 2025, les valeurs augmentent de 1'800 à 2'417 places. L'évolution générale est clairement à la hausse, mais les variations observées montrent que le développement n'est pas régulier d'une année à l'autre. La tendance linéaire indique une progression cohérente avec l'objectif, même si le rythme réel reste dépendant de la mise en œuvre concrète des aménagements cyclables. Cette augmentation traduit un effort notable en faveur du stationnement vélo, mais un suivi continu sera nécessaire pour vérifier la capacité à maintenir une croissance stable.

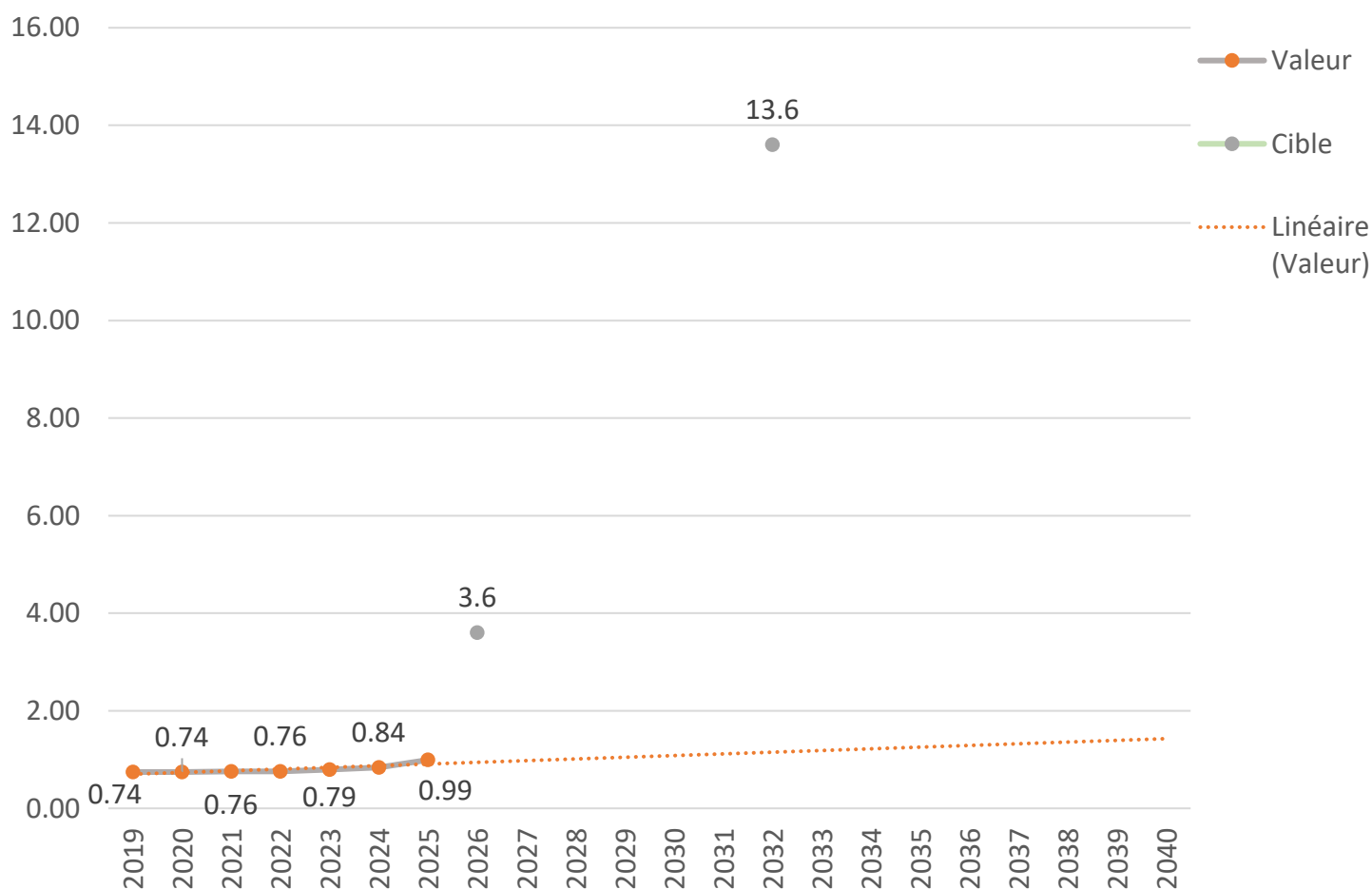


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Nombre de voitures de partage (type Mobility) par mille habitant·e·s
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	nombre/1'000 habitant·e·s
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure le nombre de voitures de partage (type Mobility) rapporté à 1'000 habitant·e·s. Il indique donc l'accessibilité de l'autopartage pour la population, c'est-à-dire la facilité avec laquelle les habitant·e·s peuvent utiliser un véhicule partagé plutôt que de posséder une voiture individuelle.

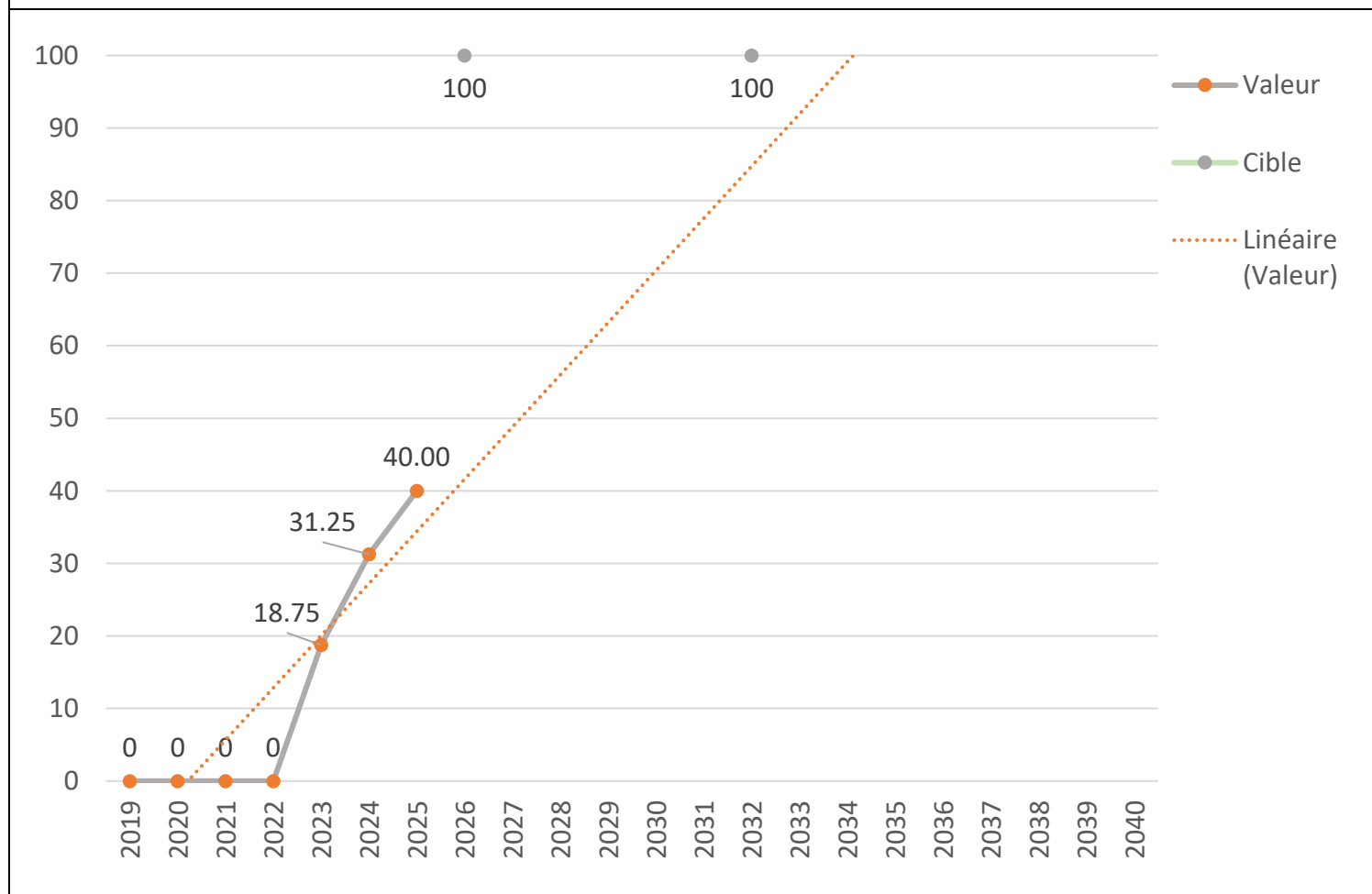
Entre 2019 et 2025, les valeurs progressent légèrement, passant de 0,74 à 0,99 voitures pour 1'000 habitant·e·s (+25%). Cette hausse est réelle mais reste modeste, indiquant un développement lent de l'offre de partage automobile sur le territoire. Les cibles fixées pour 2026 (3,6) et 2032 (13,6), très ambitieuses, sont nettement supérieures aux niveaux actuels, révélant un écart important à combler. La tendance linéaire montre une progression, mais celle-ci est insuffisante au regard du rythme observé. L'indicateur met ainsi en évidence une adoption encore limitée, nécessitant une accélération significative pour atteindre les objectifs fixés. Il est à relever que le développement de l'offre est évidemment lié à la demande qui n'augmente pas significativement.



Nom de l'indicateur	Part de voitures de partage (Mobility) électriques
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	% de la flotte
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de voitures de partage Mobility qui sont électriques, exprimée en pourcentage de la flotte. Il indique donc dans quelle mesure l'offre de véhicules partagés se décarbonise, en remplaçant progressivement les voitures thermiques par des modèles électriques.

Entre 2019 et 2022, la part reste nulle, indiquant qu'aucun véhicule partagé n'était électrique durant cette période. À partir de 2023, une progression rapide apparaît, avec une hausse à 18,75 %, puis 31,25 % en 2024, et 40 % en 2025. Cette évolution traduit une transition tardive mais désormais engagée vers l'électrification de la flotte. Les cibles fixées pour 2026 et 2032 (100 %) montrent que les niveaux actuels restent encore loin des objectifs. La tendance linéaire progresse fortement, mais elle repose sur un nombre limité de points et doit être interprétée avec prudence. L'indicateur met en évidence une dynamique positive, mais qui devra se poursuivre de manière soutenue pour atteindre un taux d'électrification complet. L'électrification du parc se fait par étapes pour laisser le temps aux utilisatrices et utilisateurs de s'adapter, sur demande de Mobility notamment, qui a constaté une plus faible utilisation des véhicules électriques en comparaison avec les véhicules thermiques.

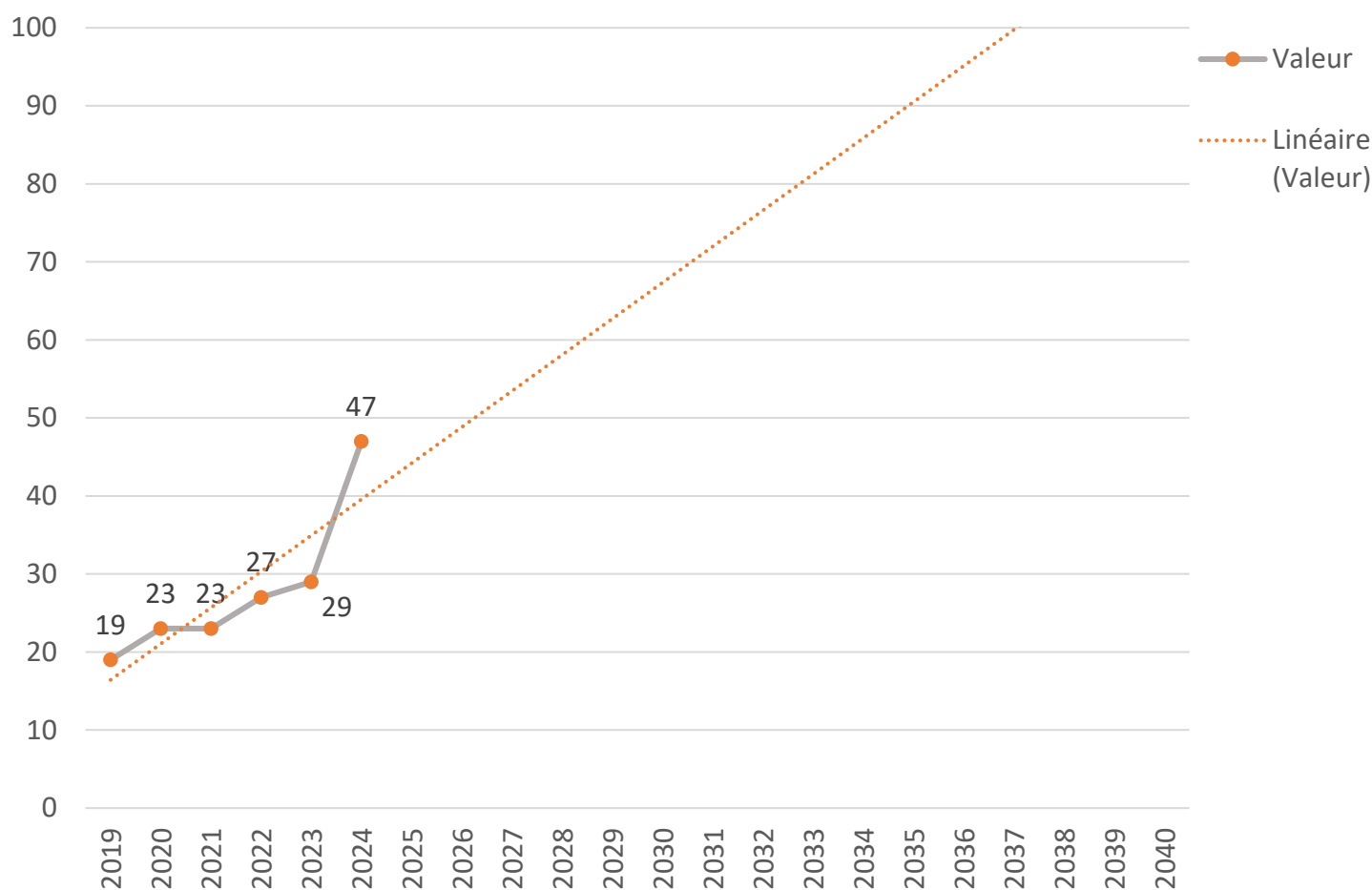


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	% de véhicules de transports publics électriques ou à faible émission
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Pourcentage
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de véhicules de transports publics électriques ou à faibles émissions et considère ici uniquement les VMCV. Il indique donc dans quelle mesure les transports publics passent à des technologies plus propres, en remplaçant progressivement les bus diesel traditionnels par des bus électriques, hybrides ou utilisant des carburants moins polluants.

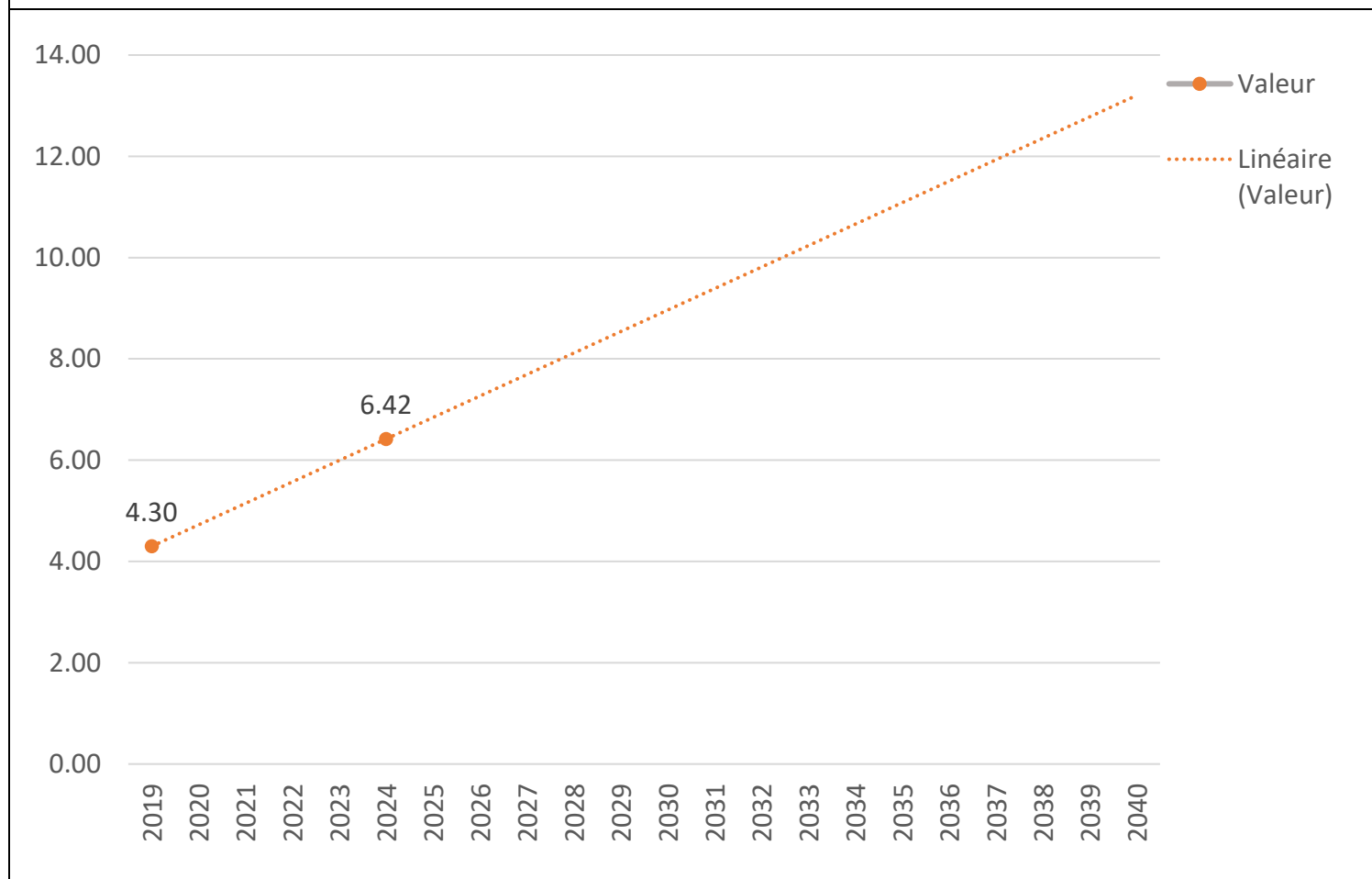
Entre 2019 et 2024, cette part augmente de 19 % à 47 %, malgré des fluctuations intermédiaires (23 %, 27 %, 29 %). La différence entre 2023 et 2024 peut être justifiée par l'acquisition de six nouveaux bus roulant à 100% au biogaz par les VMCV. L'évolution globale est orientée à la hausse, mais la progression n'est pas régulière d'une année à l'autre. La tendance linéaire montre une trajectoire fortement ascendante, en cohérence avec l'objectif, mais les données limitées ne permettent pas d'affirmer qu'un rythme aussi soutenu pourra être maintenu. L'indicateur reflète une transition en cours vers des transports publics plus propres, mais celle-ci reste partiellement dépendante des renouvellements de flotte et des choix technologiques des opérateurs.



Nom de l'indicateur	Part de bateaux à moteurs électriques et/ou bateaux à voile sans moteur thermique au port
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	% du total
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de bateaux à moteurs électriques et/ou de bateaux à voile sans moteur thermique dans l'ensemble des embarcations du port, exprimée en pourcentage. Il indique donc dans quelle mesure le parc d'embarcations se transforme vers des solutions moins polluantes, en remplaçant progressivement les bateaux à moteur thermique par des bateaux électriques ou par des voiliers dépourvus de moteur fossile.

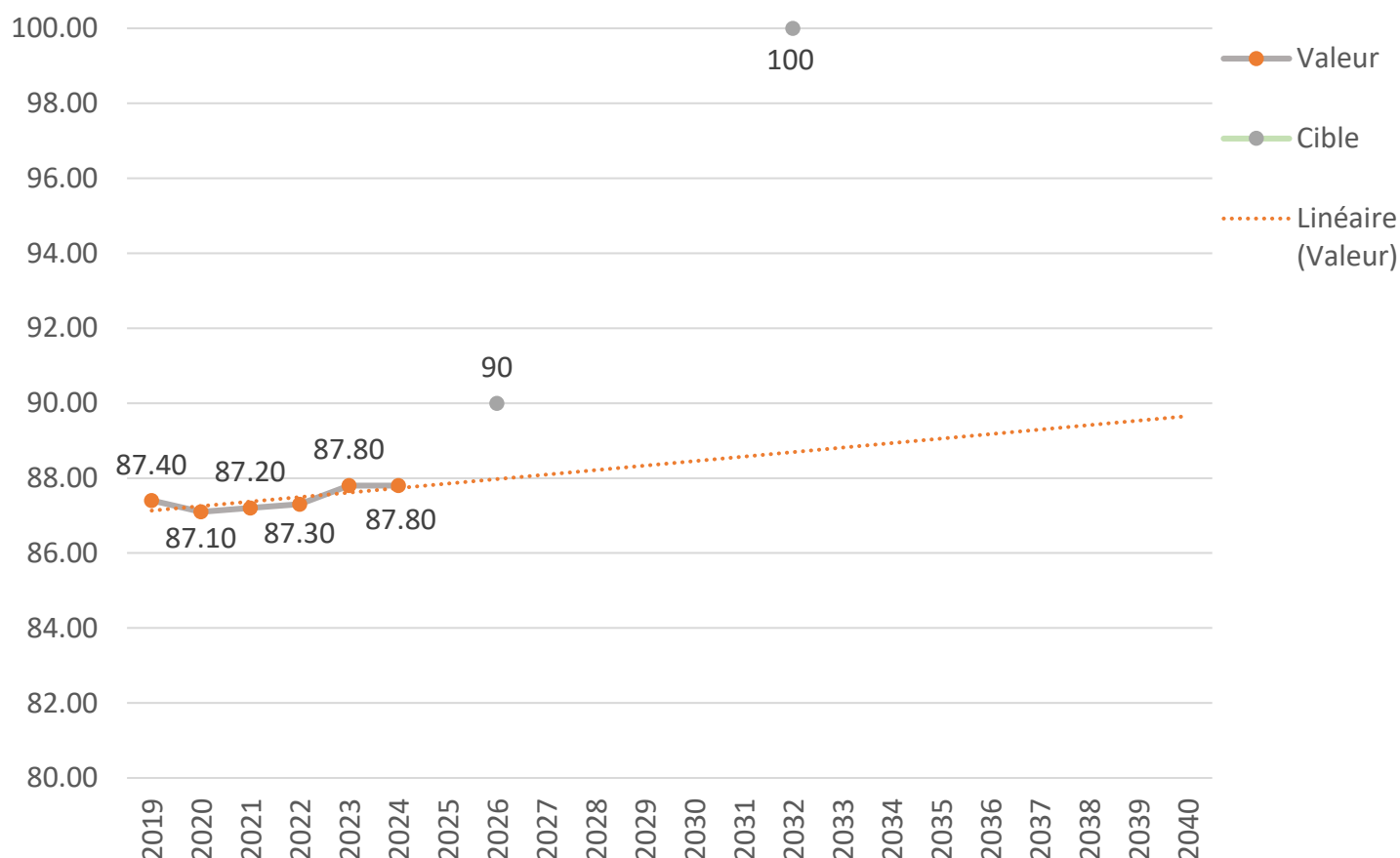
Seules deux valeurs sont actuellement disponibles : 4,30 % en 2019 et 6,42 % en 2024. Cette hausse ponctuelle va dans la direction souhaitée, mais elle ne permet pas d'identifier une tendance fiable en raison du manque de données intermédiaires. Avec seulement deux points de mesure sur une période de cinq ans, il est impossible de déterminer si cette progression reflète une dynamique réelle de transition ou simplement une variation ponctuelle du parc. Le niveau actuel demeure faible, ce qui montre que la transformation vers des embarcations à faible impact environnemental est encore limitée. Pour favoriser une évolution plus significative à l'avenir, il sera nécessaire de maintenir et renforcer les mesures incitatives pour encourager l'adoption de bateaux électriques ou dépourvus de moteur thermique.



Nom de l'indicateur	Indice de qualité de desserte (population)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	% de desserte
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part de la population bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics, c'est-à-dire des habitantes et habitants qui vivent à proximité d'un arrêt de transports publics offrant une fréquence jugée suffisante, exprimée en pourcentage. Il indique donc dans quelle mesure les transports publics sont accessibles à la population, aussi bien en termes de distance que de qualité du service.

Entre 2019 et 2024, les valeurs restent très proches, oscillant entre 87,1 % (2020) et 87,8 % (2024), sans progression notable malgré la tendance souhaitée à la hausse. Cette stabilité montre qu'aucune amélioration significative de la couverture territoriale n'a été réalisée durant la période. Les cibles fixées pour 2026 (90 %) et 2032 (100 %) se situent au-dessus des niveaux actuels, révélant un écart important à combler, au vu de l'évolution des cinq dernières années. La tendance linéaire indique une légère augmentation, mais celle-ci repose sur des variations minimales et doit être interprétée avec prudence. L'indicateur met en évidence une situation globalement stable, nécessitant des actions structurantes pour améliorer réellement l'accessibilité aux transports publics. Les 13% restant du territoire correspondent en grande partie aux zones Arcangier-Chapponeyre pour lesquelles aucune modification du réseau TP est prévu à moyen terme.

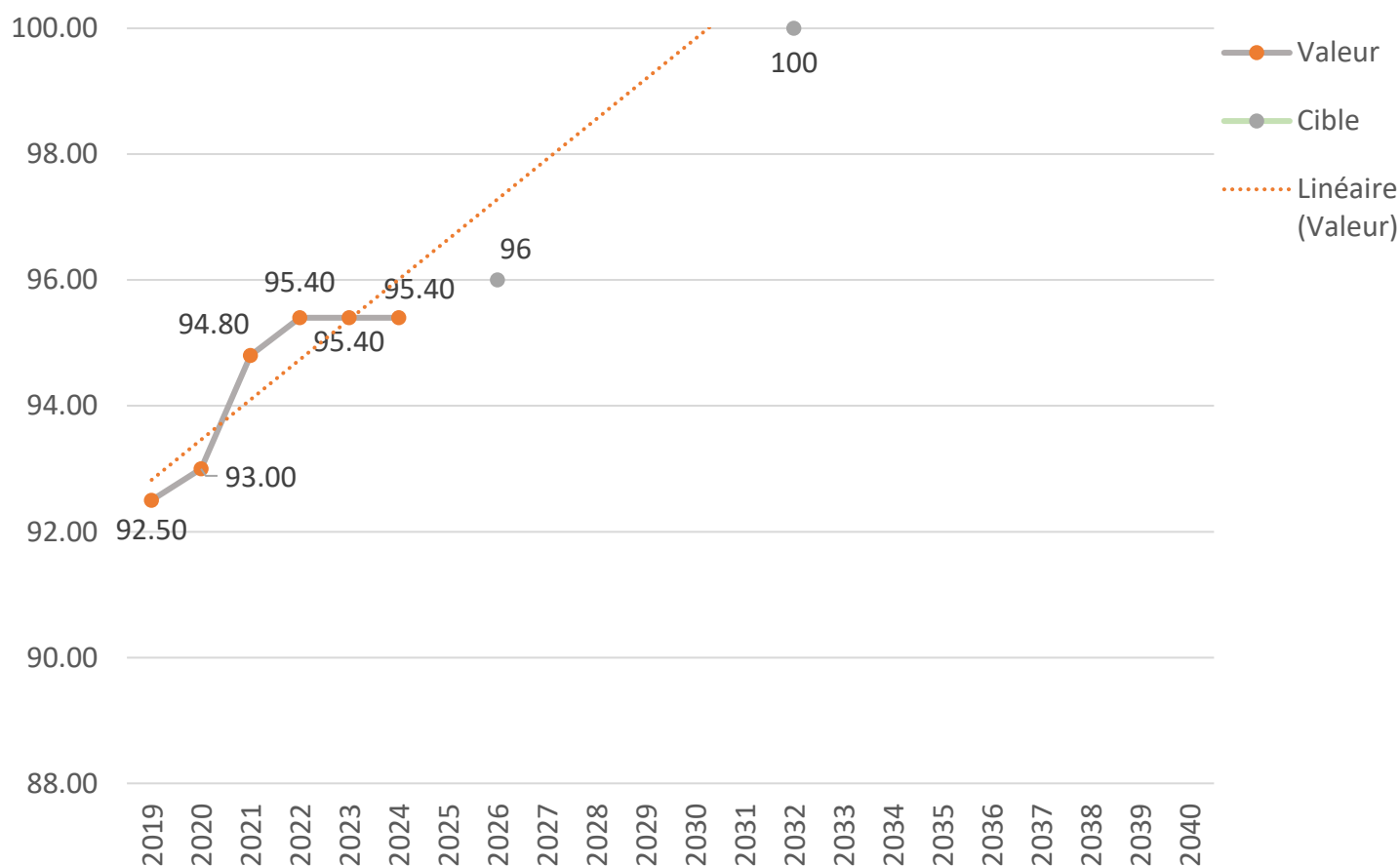


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Indice de qualité de desserte (emploi)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	% de desserte
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la part des emplois situés dans des zones bien desservies par les transports publics, c'est-à-dire à proximité d'un arrêt offrant une bonne fréquence de passage. Il est exprimé en pourcentage de l'ensemble des emplois présents sur le territoire communal. Il indique donc dans quelle mesure les lieux de travail sont facilement accessibles en transports publics, ce qui influence directement les choix de mobilité des personnes qui se rendent au travail.

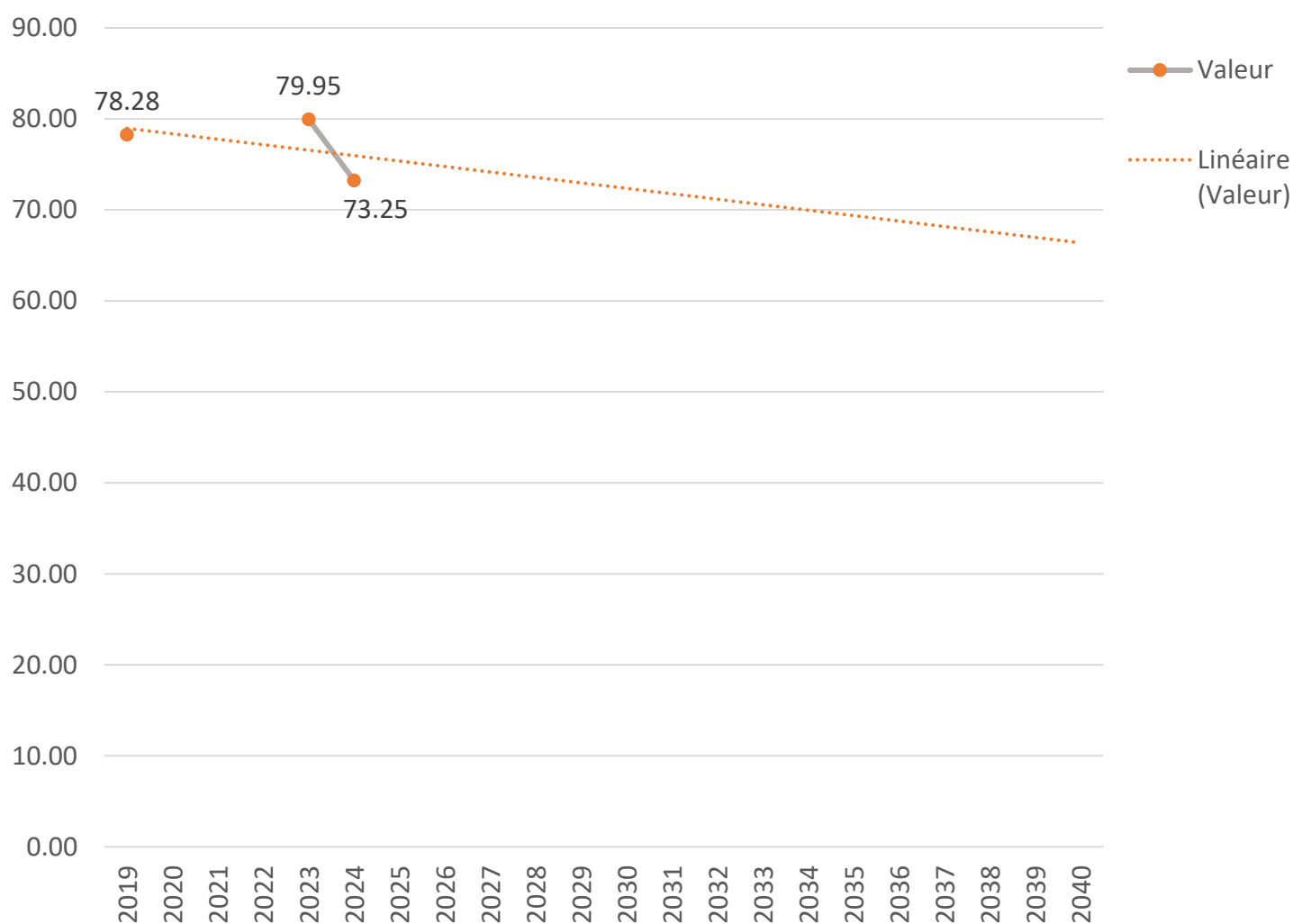
Entre 2019 et 2022, les valeurs augmentent de 92,5 % à 95,4 %, puis se stabilisent à ce niveau en 2023 et 2024. L'évolution observée va dans le sens souhaité, mais la progression reste modérée et montre une amélioration lente de la couverture en transports publics pour les zones d'emploi. La cible de 96% fixée pour 2026 est presque atteinte, tandis que celle fixée pour 2032 (100%) exige encore un effort significatif, notamment dans les secteurs actuellement moins bien desservis. La tendance linéaire, orientée à la hausse, doit être interprétée avec prudence, car elle repose sur un nombre limité de points et une progression réelle relativement faible toutefois réelle.



Nom de l'indicateur	Taux d'occupation des places de stationnement à usage public
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	% taux d'occupation
Tendance souhaitée	Stabilisation

Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places de stationnement publiques, c'est-à-dire la proportion de places pour voitures individuelles qui sont effectivement utilisées sur l'espace public. Il est exprimé en pourcentage de l'ensemble des places disponibles. Il indique donc dans quelle mesure les places de stationnement sont sollicitées, ce qui reflète directement la pression exercée par la demande de stationnement sur le territoire communal. Il est visé une meilleure efficacité de l'espace dédié à la voiture.

Entre 2019 et 2024, les valeurs passent de 78,28 % à 79,95 %, puis diminuent à 73,25 %. Cette évolution montre des fluctuations sans tendance nette à court terme, mais la dernière valeur mesurée indique une baisse significative par rapport aux années précédentes. La tendance linéaire est orientée à la baisse, alors que l'objectif vise une diminution du nombre de places de stationnement et un taux d'occupation qui se stabilise autour des 80%, mais elle repose sur un nombre limité de données et doit être interprétée avec prudence. L'indicateur suggère un léger recul de la pression sur le stationnement public, sans permettre d'affirmer qu'il s'agit d'un changement durable. Un suivi régulier sera nécessaire pour confirmer l'existence d'une dynamique de désaturation.

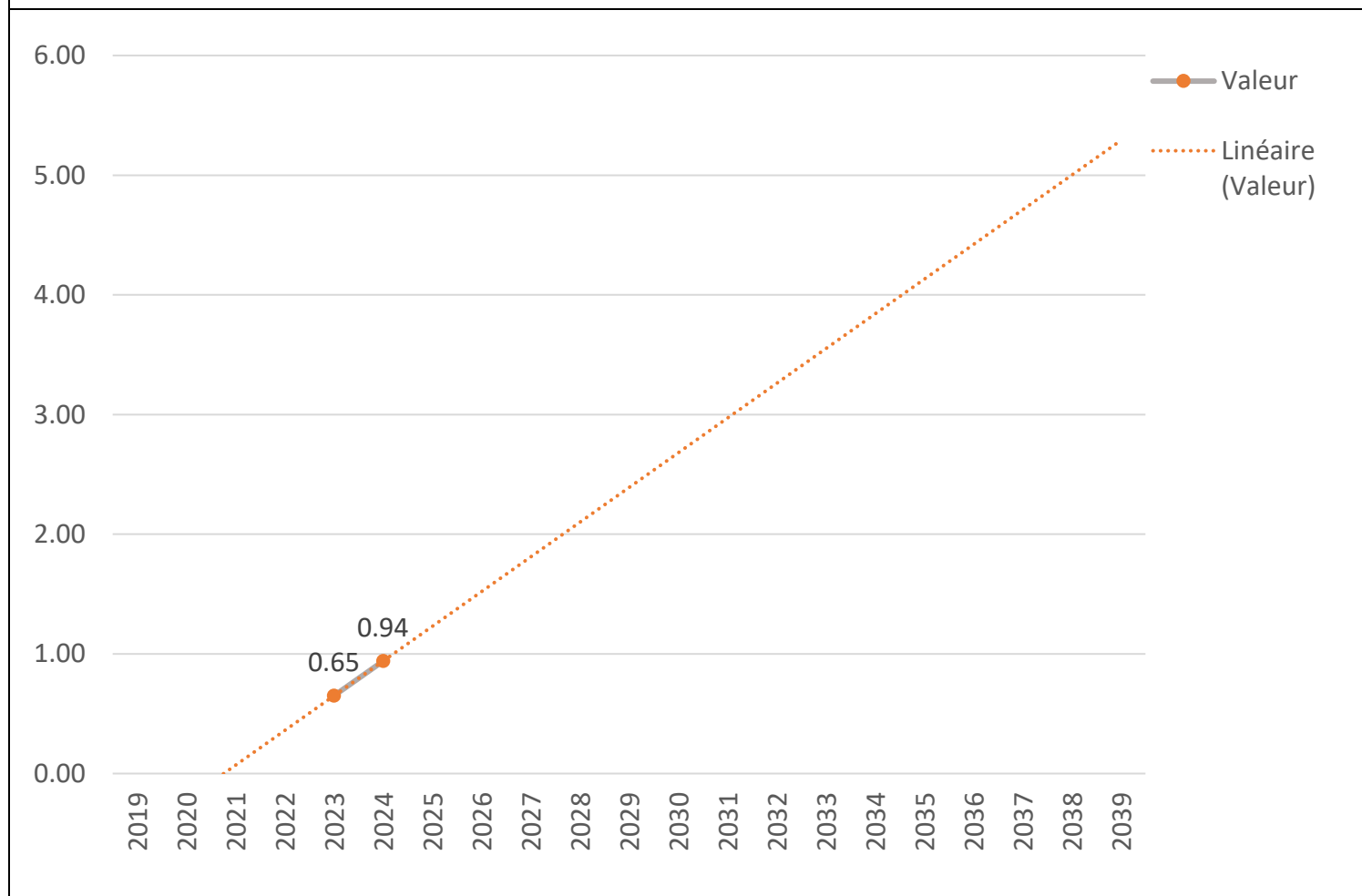


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Nombre de points de recharge publics pour 1'000 habitant·e·s
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	nombre/1'000 habitant·e·s
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure le nombre de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques disponibles pour 1'000 habitant·e·s sur le territoire communal. Il exprime donc la densité de l'infrastructure de recharge, en la rapportant à la population résidente. Il indique dans quelle mesure les habitant·e·s disposent d'un accès facile à des points de recharge publics, un élément essentiel pour encourager l'adoption de la mobilité électrique.

Entre 2023 et 2024, la valeur augmente de 0,65 à 0,94, ce qui représente une progression notable sur une courte période. Cette hausse confirme un développement réel des infrastructures de recharge, bien que le niveau global reste encore faible en valeur absolue. La tendance linéaire indique une progression conforme à l'objectif de hausse, mais elle repose sur un nombre très limité de données et doit donc être interprétée avec prudence. L'indicateur montre néanmoins un renforcement du déploiement des bornes publiques, appelant à poursuivre et intensifier ce rythme pour accompagner la transition vers la mobilité électrique. L'adoption de la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie impactera certainement dans le futur la tendance de cet indicateur.



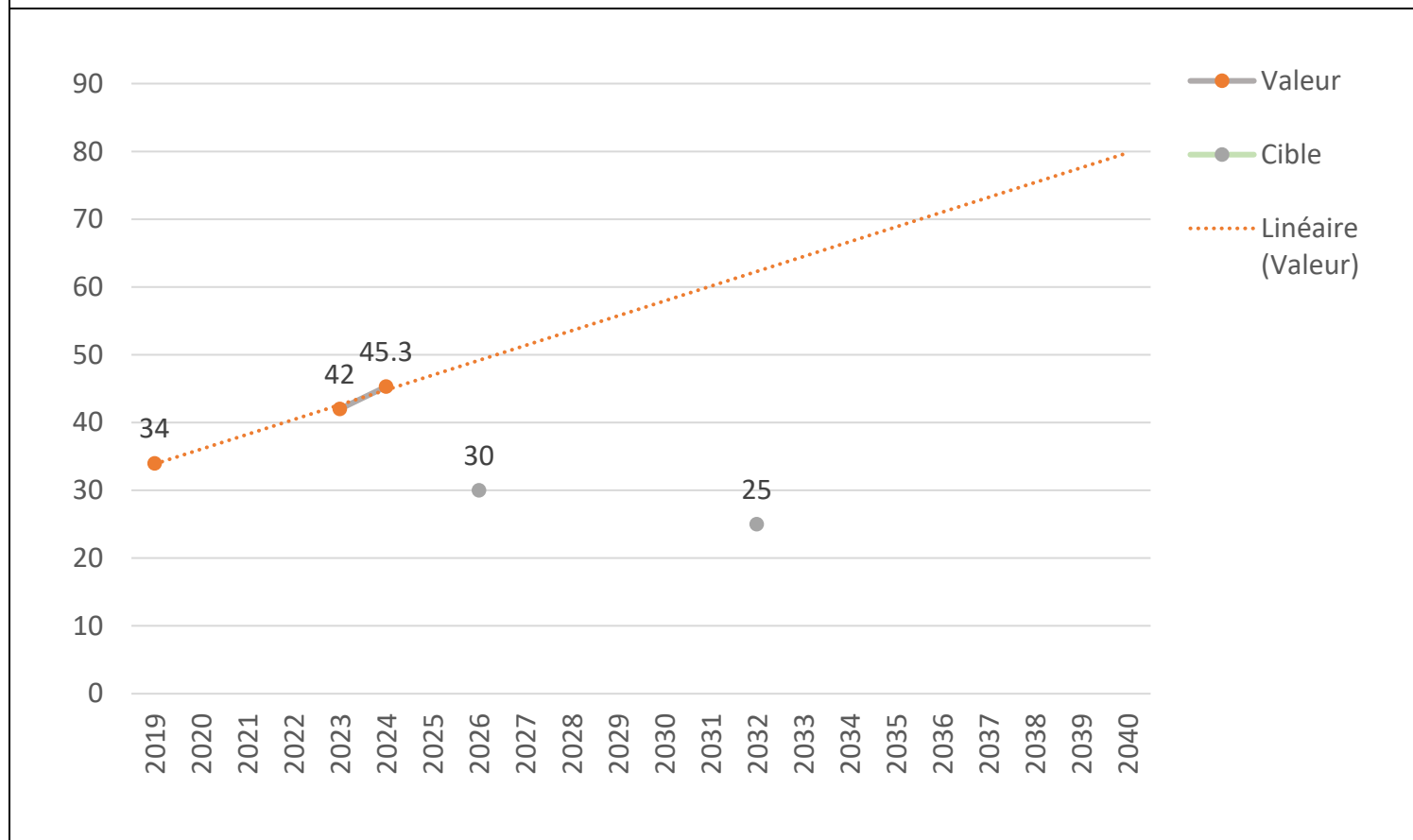


2.4 Mobilité et transport – Administration

Nom de l'indicateur	Part modale des transports individuels motorisés (TIM) pour les trajets pendulaires (hors services intercommunaux)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%) sur base de la distance annuelle parcourue par les employés communaux
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure la part des déplacements domicile-travail effectués en transports individuels motorisés (TIM), c'est-à-dire en voiture, moto ou scooter, par les employé·e·s concerné·e·s, en excluant les services intercommunaux. Il est exprimé en pourcentage de la distance totale parcourue. Il indique donc dans quelle mesure les trajets pendulaires reposent encore sur des modes motorisés individuels, par opposition aux alternatives comme la marche, le vélo ou les transports publics. Cet indicateur permet ainsi de suivre l'évolution des habitudes de mobilité pour les déplacements quotidiens, et d'évaluer si les actions de la Commune en faveur de la mobilité durable contribuent effectivement à réduire la dépendance à la voiture individuelle.

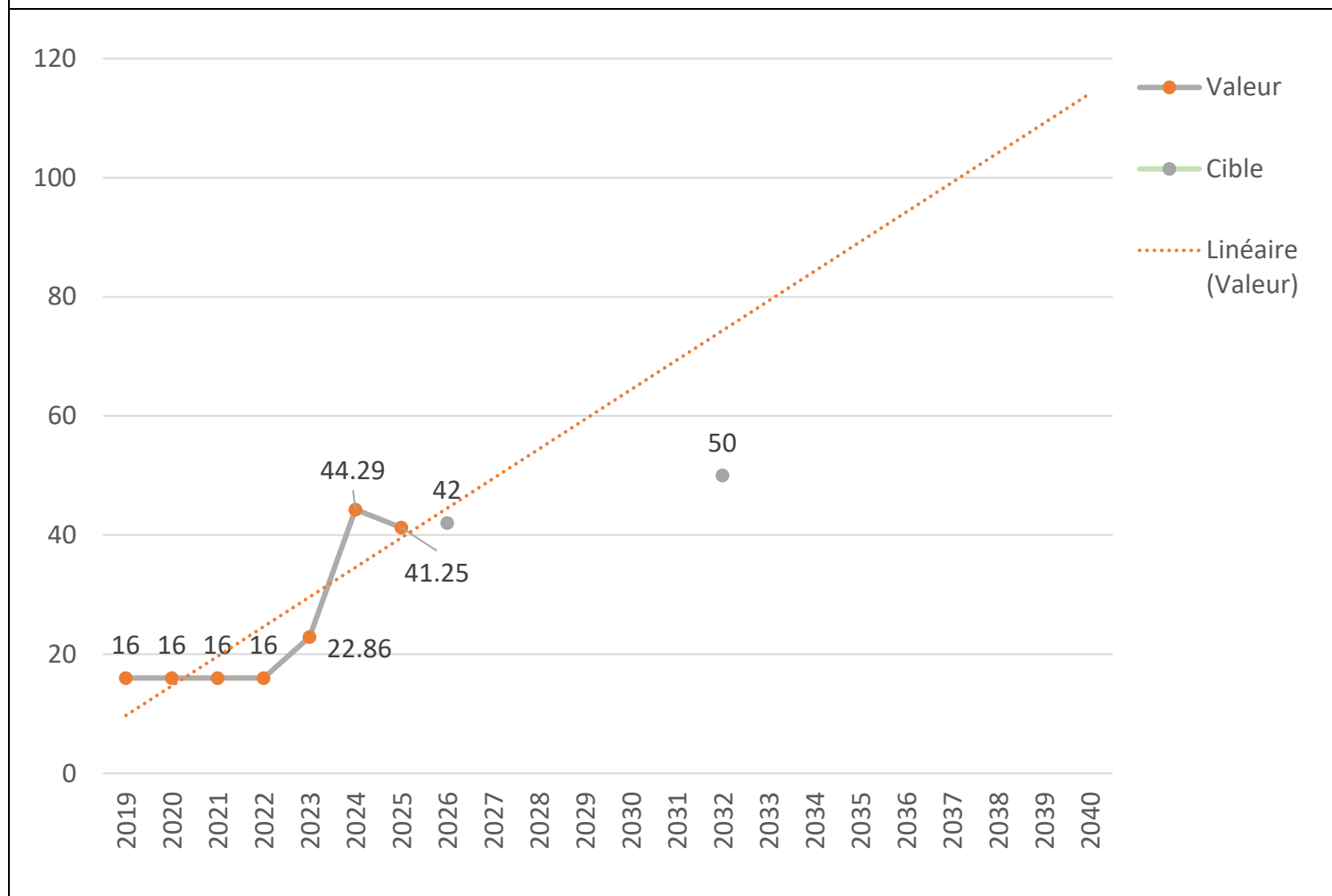
Entre 2019 et 2024, la part des TIM augmente de 34 % à 45,3 %, ce qui va à l'encontre de la tendance souhaitée de baisse. Les valeurs montrent une hausse progressive, sans signe d'inversion. Les cibles fixées pour 2026 (30 %) et 2032 (25 %) se situent nettement en dessous des niveaux actuels, ce qui met en évidence un écart important à combler. Une analyse plus détaillée de la provenance des collaborateurs et collaboratrice, des habitudes de mobilité et des alternatives disponibles sera nécessaire pour comprendre les facteurs à l'origine de cette augmentation.



Nom de l'indicateur	Part de véhicules électriques dans la flotte de véhicules communaux
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	En pourcentage (%)
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la part des véhicules de la flotte communale qui sont électriques, exprimée en pourcentage de l'ensemble des véhicules utilisés par les services de la Commune. Il indique donc dans quelle mesure la Ville remplace ses véhicules thermiques par des véhicules électriques, moins polluants et plus économes en énergie.

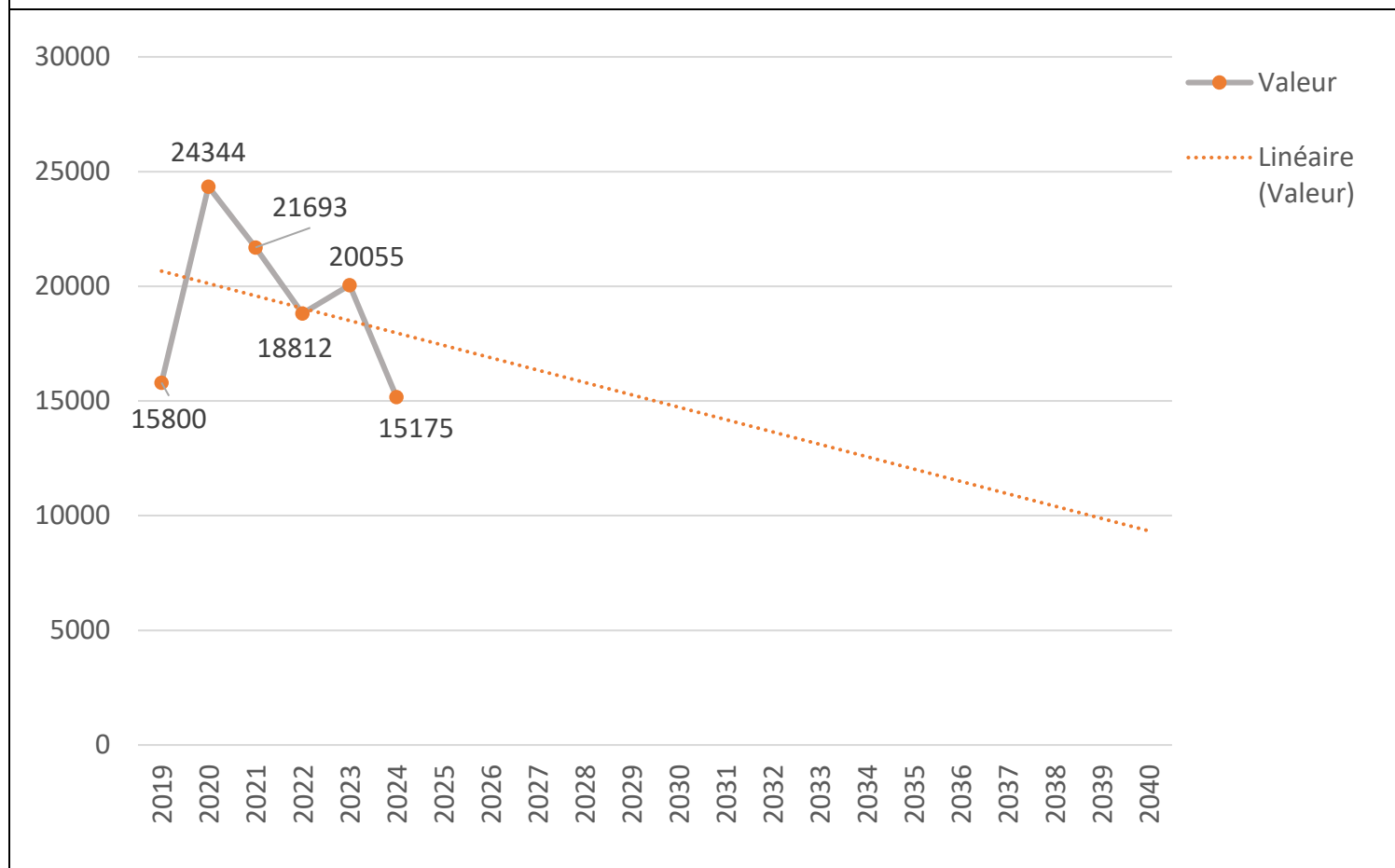
Entre 2019 et 2022, la part reste stable à 16 %, avant une hausse ponctuelle faible en 2023 (22,86 %) et forte en 2024 (44,29%), suivie d'une baisse en 2025 (41,25 %). La baisse constatée entre 2024 et 2025 est liée à l'acquisition de véhicules supplémentaires avec un moteur thermique. La projection linéaire suggère une progression forte, mais elle ne reflète pas la réalité des données mesurées, car elle est influencée par la nette progression entre 2023 et 2024 (doublé en un an) qui ne se représentera certainement pas chaque année. La cible de 50 % fixée pour 2032 reste atteignable, mais nécessitera un renouvellement régulier des véhicules thermiques vers des modèles électriques les prochaines années.



Nom de l'indicateur	Nombre de kilomètres parcourus avec des véhicules individuels motorisés (véhicules communaux ou Mobility) pour les déplacements professionnels (hors service intercommunaux)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Km totaux
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure le nombre total de kilomètres parcourus avec des véhicules individuels motorisés, qu'il s'agisse des véhicules communaux ou de véhicules Mobility, pour des déplacements professionnels, en excluant les trajets liés aux services intercommunaux. Il indique donc dans quelle mesure les collaborateurs et collaboratrices de la Commune utilisent la voiture individuelle dans le cadre de leur travail.

Entre 2019 et 2024, les valeurs fluctuent fortement, passant de 15'800 km en 2019 à un pic de 24'344 km en 2020, puis redescendant à 15'175 km en 2024. Malgré un retour au niveau de 2019, aucune tendance stable ne se dégage sur la période. La ligne de tendance indique une diminution théorique, mais les données mesurées montrent des évolutions irrégulières, dépendantes probablement d'événements ponctuels (par ex. période COVID) ou de variations organisationnelles. Un suivi plus détaillé est nécessaire pour déterminer si une baisse durable peut réellement être attendue.



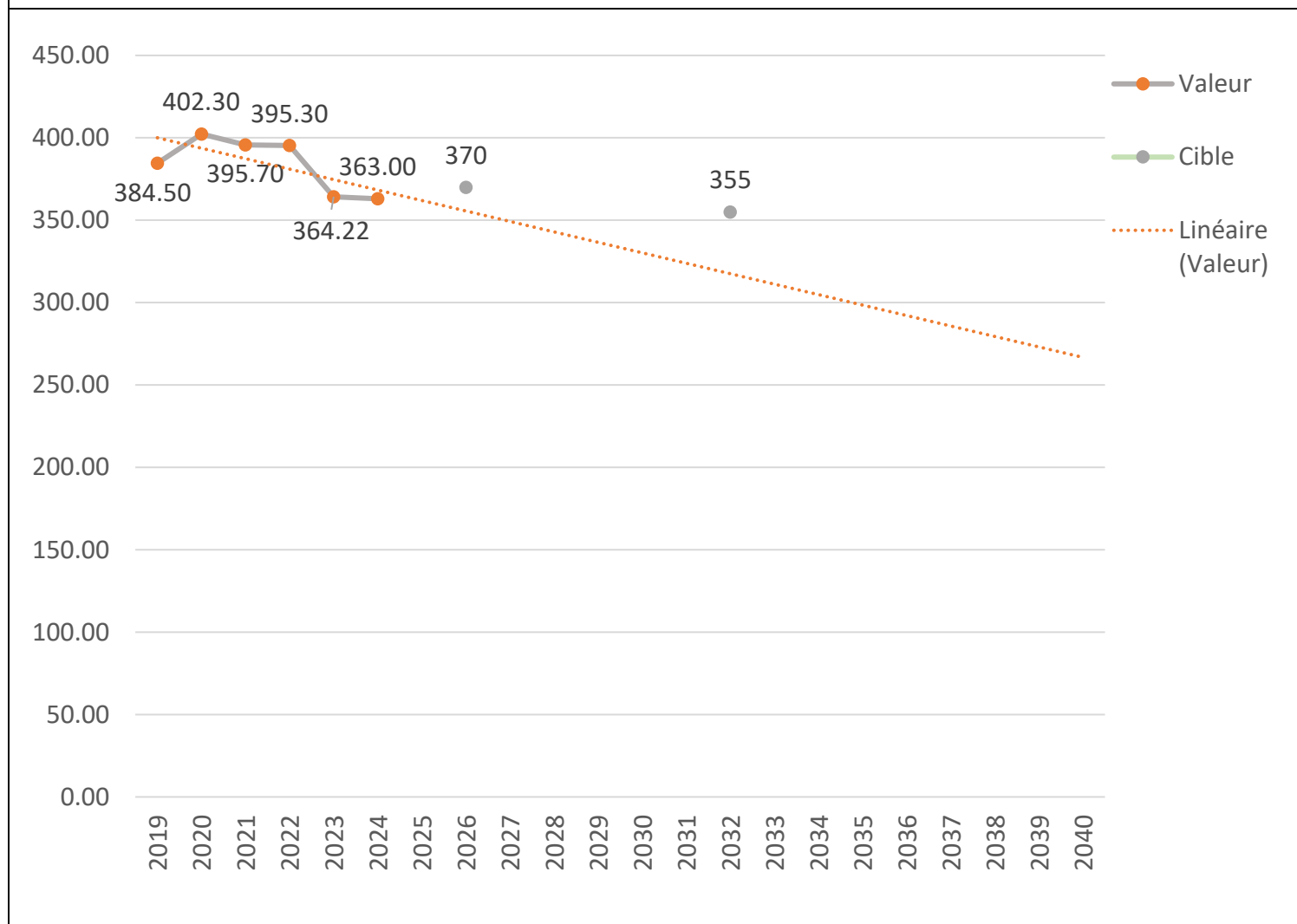
2.5 Modes de consommation, production alimentaire et déchets – Territoire



Nom de l'indicateur	Déchets urbains par habitant ·e
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	kg/hab./an
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure la quantité de déchets urbains produits en moyenne par chaque habitant ·e, exprimée en kilogrammes par an. Il prend en compte l'ensemble des déchets ménagers collectés sur le territoire communal. Il indique donc dans quelle mesure la population génère des déchets au quotidien, ce qui reflète directement les habitudes de consommation, de tri, de prévention et de réduction des déchets.

Entre 2019 et 2024, les valeurs passent de 384,5 à 363,0 kg/hab./an, après un pic en 2020 (402,3 kg/hab./an) et des niveaux élevés en 2021–2022 (~395 kg/hab./an). La tendance linéaire est orientée à la baisse, en cohérence avec l'objectif. Depuis 2023 la cible 2026 (370) est atteinte et la valeur 2024 se situe proche de la cible 2032 (355), indiquant une amélioration récente mais encore à confirmer dans la durée compte tenu des fluctuations passées. Un suivi régulier restera nécessaire pour vérifier la consolidation de cette tendance.

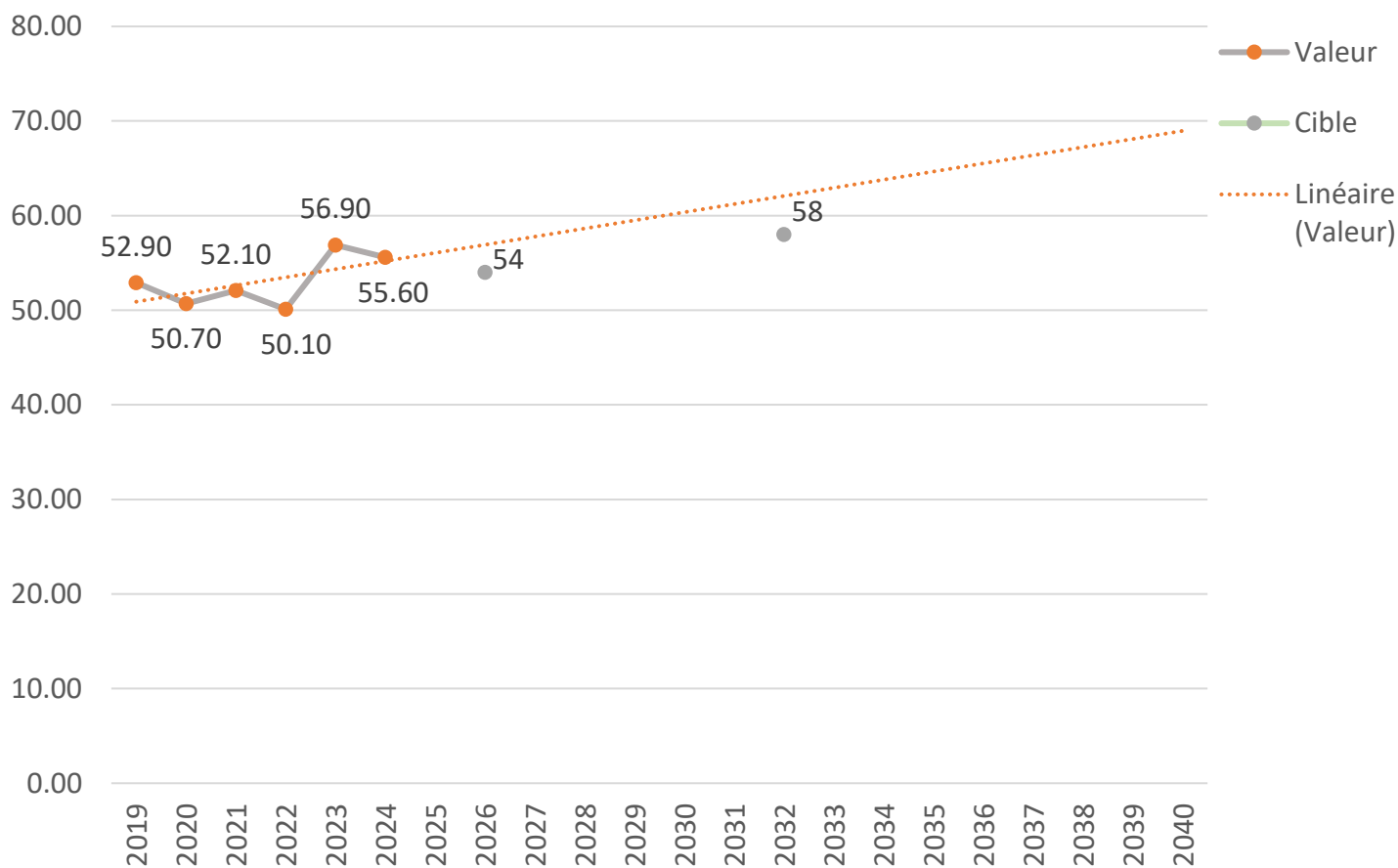


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Part de déchets urbains recyclables
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% recyclables / total
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la part des déchets urbains qui sont recyclables, c'est-à-dire la proportion de déchets qui peuvent être valorisés (papier, carton, verre, métal, PET, biodéchets, etc.) par rapport à l'ensemble des déchets produits sur le territoire communal. Il est exprimé en pourcentage du total des déchets urbains. Il indique donc dans quelle mesure la population trie et valorise ses déchets, plutôt que de les jeter dans la filière des ordures ménagères.

Entre 2019 et 2024, la valeur fluctue entre 50,1 % (2022) et 56,9 % (2023), sans tendance stable à court terme. Malgré ces variations, l'évolution globale montre une légère progression, en cohérence avec l'objectif de hausse. Les données révèlent toutefois une variabilité importante, indiquant que les performances de tri et de valorisation ne sont pas encore pleinement stabilisées. La cible 2026 a déjà été atteinte en 2023, alors que la cible pour 2032 (58 %) reste atteignable, mais nécessitera un renforcement des actions visant à améliorer la qualité du tri à la source et à réduire la part des déchets non recyclables.



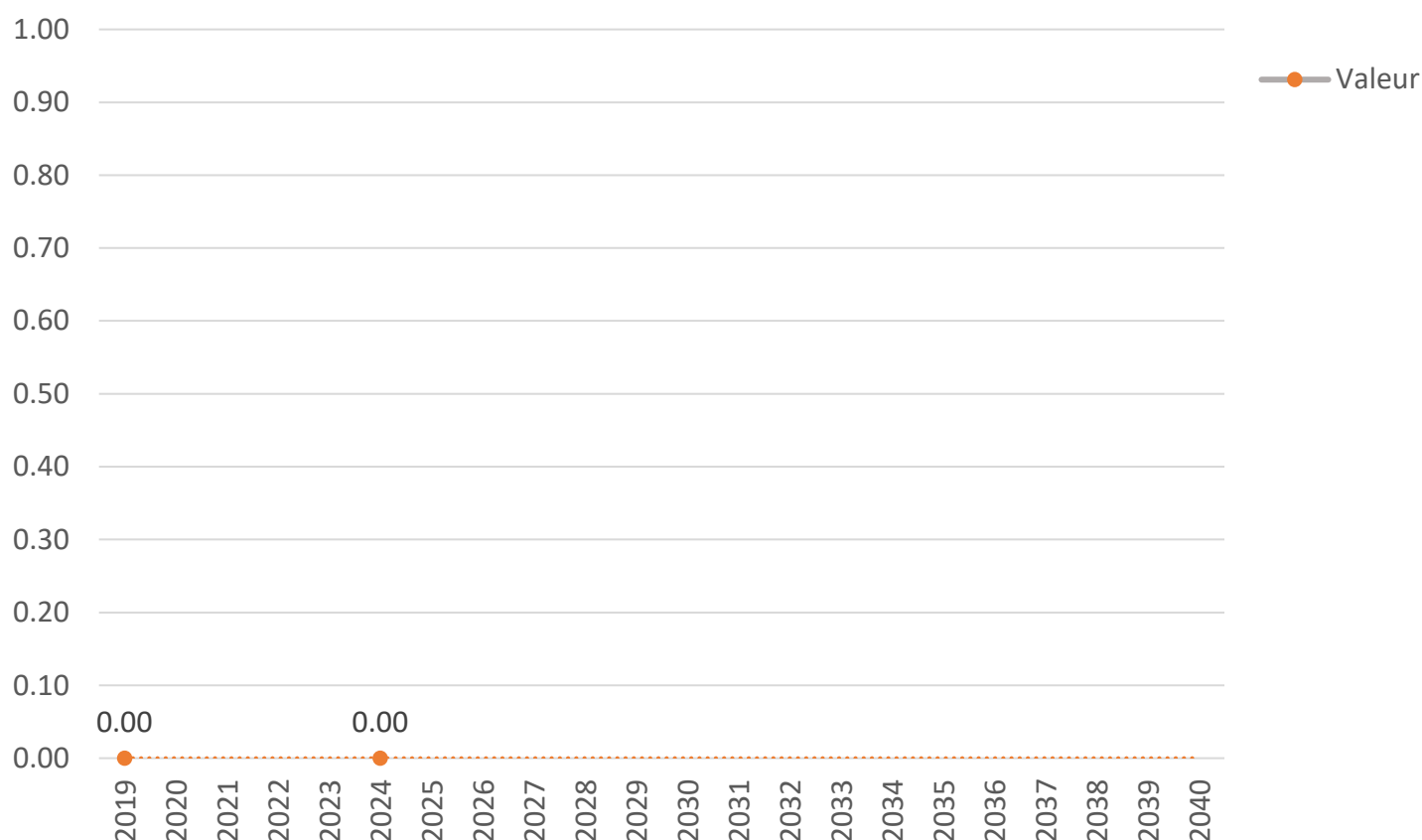


2.6 Modes de consommation, production alimentaire et déchets – Administration

Nom de l'indicateur	% d'actions (CHF) dans le domaine des énergies renouvelables et/ou qui sont climatiquement neutres
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Pourcentage
Tendance souhaitée	Hausse

L'indicateur mesure la part des actions financières (en CHF) investies dans le domaine des énergies renouvelables et/ou climatiquement neutres. Cet indicateur mesure la part des investissements financiers (en francs suisses) consacrés à des actions liées aux énergies renouvelables ou considérées comme climatiquement neutres, par rapport à l'ensemble des investissements réalisés. Il est exprimé en pourcentage du total des montants investis par la Commune. Il indique donc dans quelle mesure les ressources financières sont orientées vers des projets qui soutiennent la transition énergétique, par exemple le solaire, la géothermie, la biomasse durable ou d'autres infrastructures à faible impact climatique.

Entre 2019 et 2024, les valeurs restent constantes à 0 %, indiquant qu'aucune part des investissements communaux n'a été orientée vers ces domaines durant la période observée. Il faut préciser que très peu de mouvements de portefeuille ont été réalisés sur la période. La tendance souhaitée étant la hausse, l'indicateur révèle clairement une absence de progression, ce qui crée un écart important entre la situation actuelle et les ambitions affichées. L'indicateur met ainsi en évidence un besoin manifeste d'orienter une part des investissements vers des actions compatibles avec les objectifs climatiques pour amorcer une dynamique réelle.



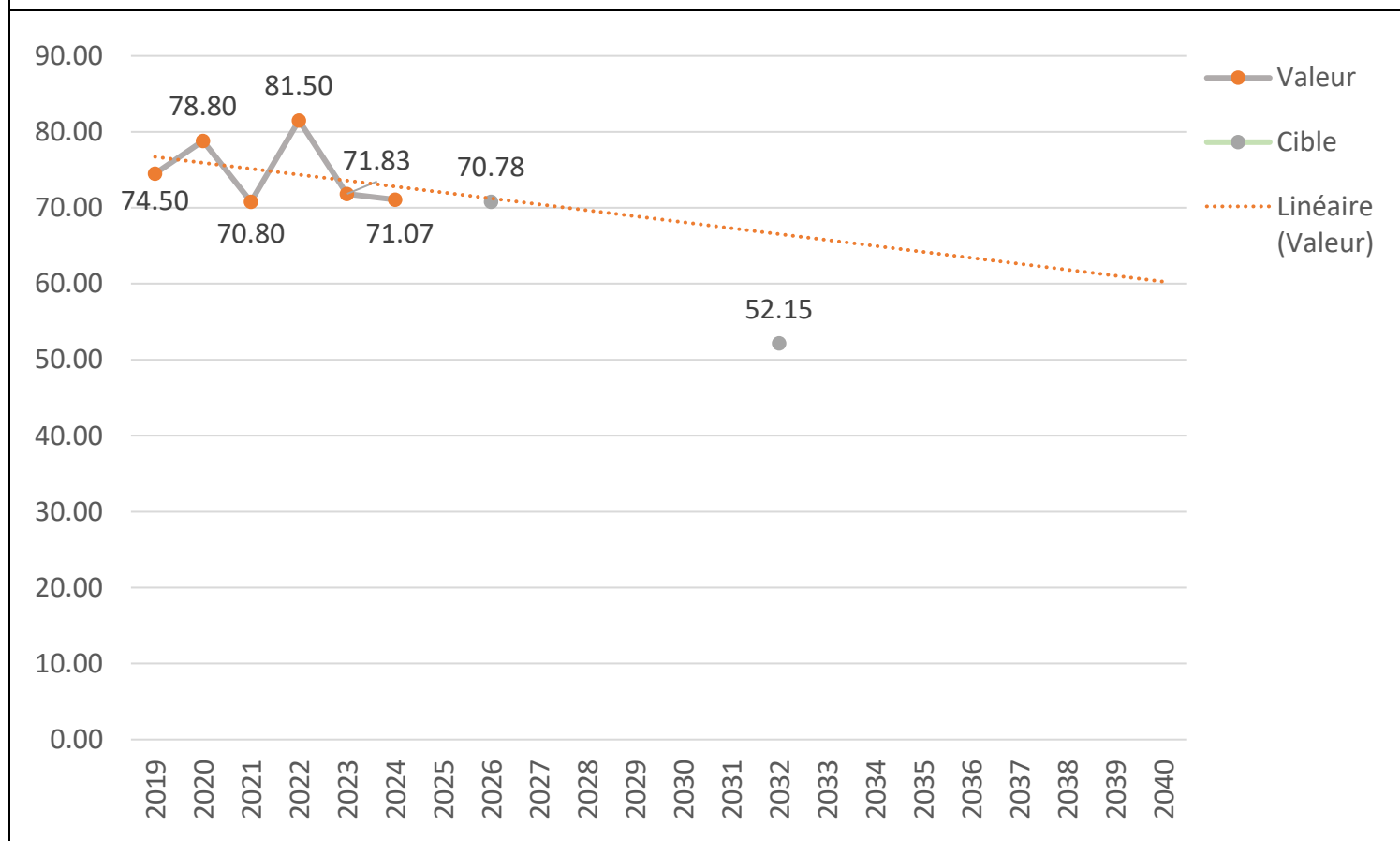


2.7 Ressources naturelles et biodiversité – Territoire

Nom de l'indicateur	Consommation d'eau du réseau (territoire)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	m ³ /hab./an
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure la quantité totale d'eau potable distribuée par le réseau communal et consommée sur l'ensemble du territoire, exprimée en mètres cubes par année. Il prend en compte l'eau utilisée par les ménages, les entreprises, les commerces, les services publics et les activités économiques locales. Il indique donc dans quelle mesure le territoire consomme de l'eau issue du réseau, ce qui reflète directement les habitudes d'utilisation, l'efficacité des équipements, les pratiques de sobriété et l'impact éventuel de phénomènes ponctuels.

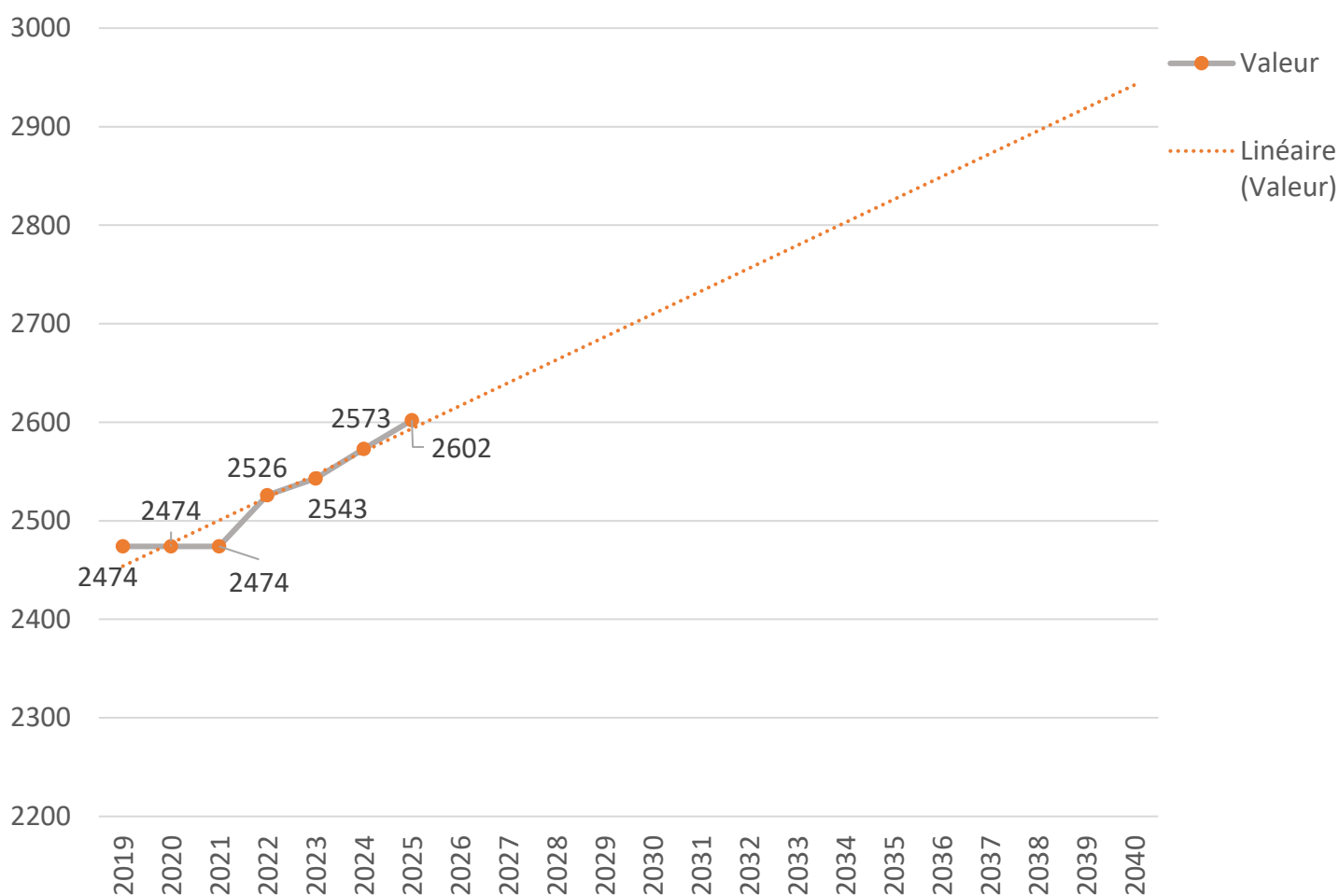
Entre 2019 et 2024, les valeurs varient entre 70,8 (2021) et 81,5 m³/hab./an (2022), sans tendance clairement définie. La dernière valeur mesurée (70,07 m³/hab./an) en 2024 se situe proche du niveau de départ en 2019, ce qui indique une stabilité globale, malgré des fluctuations annuelles importantes. La cible pour 2026 (70,78 m³/hab./an) est presque atteinte mais nécessitera de suivre la tendance baissière. Cependant, la cible pour 2032 (52,15 m³/hab./an) est nettement inférieure aux niveaux actuels, révélant un écart significatif à combler. Bien que la tendance linéaire indique une baisse théorique, celle-ci ne reflète pas une dynamique réelle dans les données. L'indicateur suggère donc que, pour atteindre l'objectif, des efforts supplémentaires seront nécessaires afin de réduire durablement la consommation d'eau par habitant.e.



Nom de l'indicateur	Nombre d'arbres sur l'espace public
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	Nombre absolu
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure le nombre total d'arbres présents sur l'espace public communal, c'est-à-dire les arbres situés le long des rues, dans les parcs, sur les places, ou dans tout autre espace extérieur appartenant à la Commune. Il indique donc dans quelle mesure la Ville entretient et développe son patrimoine arboré, un élément essentiel pour améliorer la qualité de vie : les arbres offrent de l'ombre, réduisent les îlots de chaleur, filtrent l'air, abritent la biodiversité et embellissent l'espace urbain.

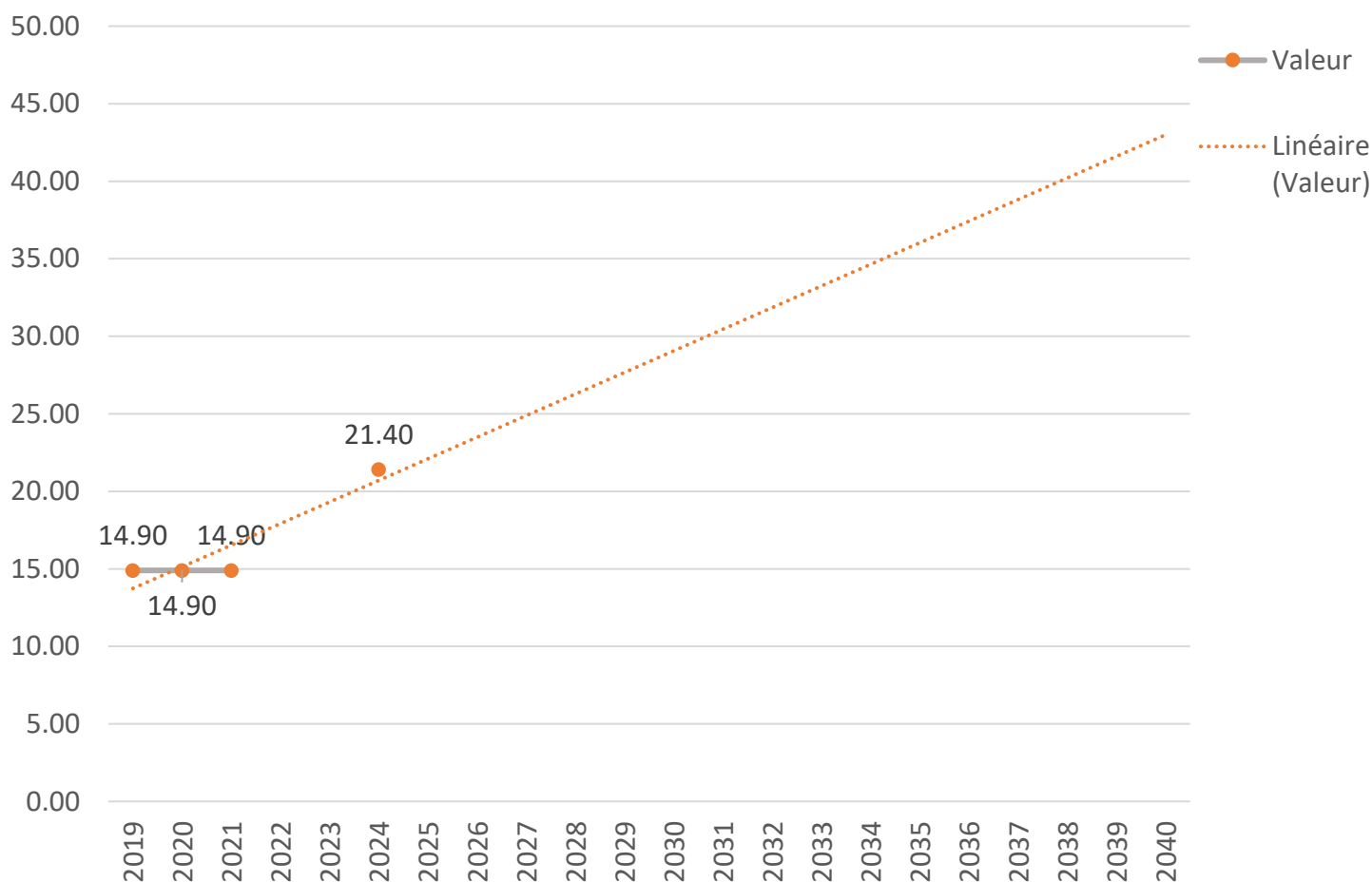
Entre 2019 et 2025, ce nombre augmente de 2'474 à 2'602, avec une progression régulière malgré quelques légères variations annuelles. L'évolution observée va dans le sens souhaité, mais la hausse reste modérée en volume absolu. La tendance linéaire indique une poursuite de la croissance, mais cette projection doit être interprétée prudemment, car elle repose sur un nombre limité de points et ne garantit pas un rythme constant de plantations. L'indicateur montre une dynamique positive, mais souligne également la nécessité de maintenir, voire d'intensifier les efforts de végétalisation pour obtenir un impact significatif à long terme.



Nom de l'indicateur	Pourcentage de couverture de canopée (hauteur > 3m)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	% de la surface du territoire communal couverte d'une canopée d'hauteur > 3m
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la part du territoire communal couverte par des arbres dont la hauteur dépasse 3 mètres, exprimée en pourcentage de la surface totale. La "canopée" correspond à la surface ombragée par les couronnes des arbres, c'est-à-dire la zone qu'ils couvrent vu du dessus. Il indique donc dans quelle mesure les arbres contribuent à la qualité de vie en ville, notamment en apportant de l'ombre, en réduisant les îlots de chaleur, en filtrant l'air, en stockant du carbone et en soutenant la biodiversité.

Entre 2019 et 2024, la valeur augmente de 14,9 % à 21,4 %, ce qui représente une progression notable sur la période. L'évolution est clairement orientée à la hausse, en cohérence avec la tendance souhaitée, même si les données disponibles restent limitées en nombre de points. La projection linéaire suggère une poursuite de cette augmentation, mais cette extrapolation doit être interprétée avec prudence. L'indicateur met en évidence une dynamique positive de renforcement de la couverture arborée, qui devra être maintenue pour soutenir l'adaptation climatique et l'amélioration du cadre de vie.

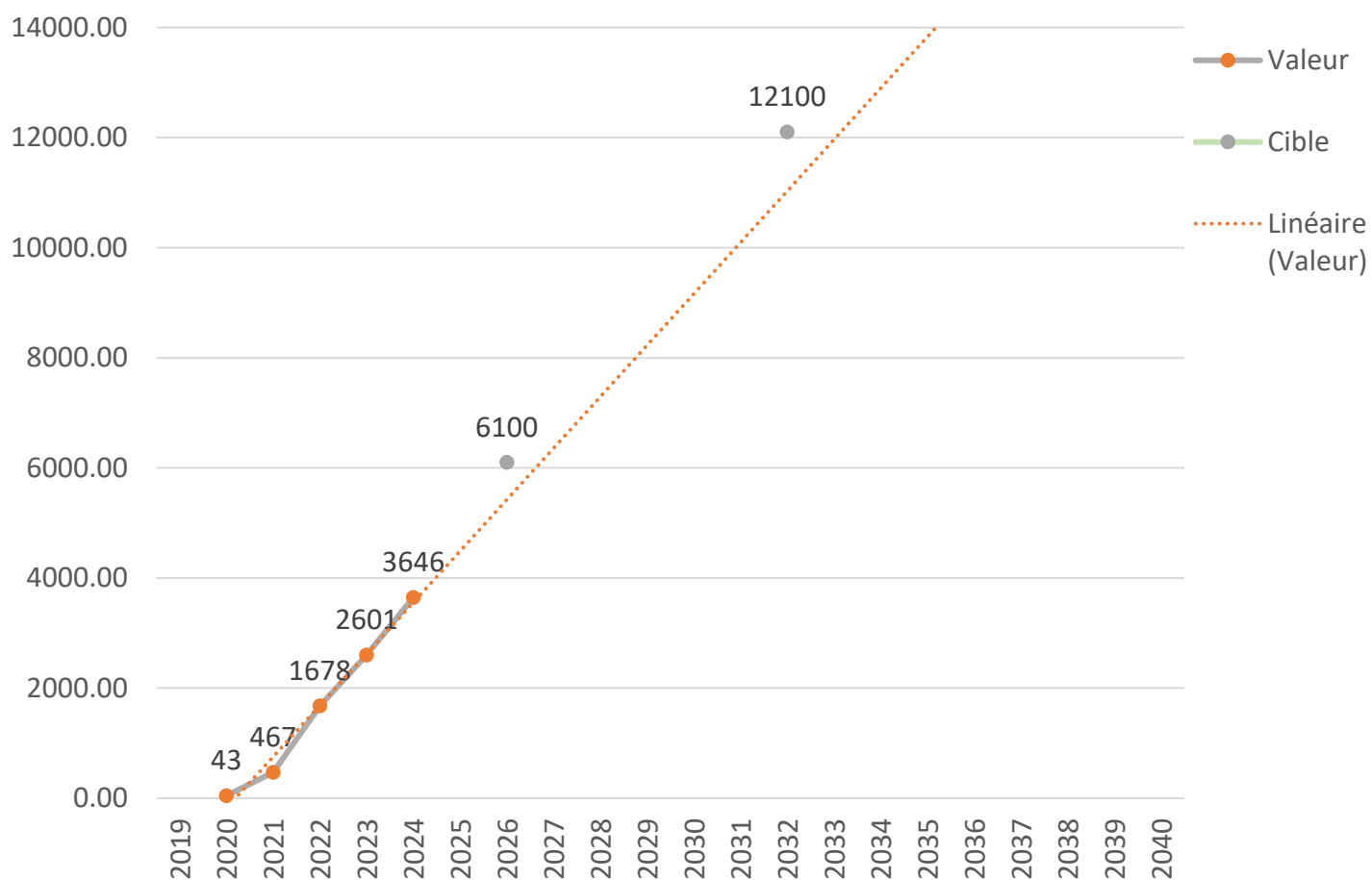


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Perméabilisation du domaine public
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	m ² totaux de surfaces rendues perméables
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la surface totale du domaine public rendue perméable depuis le début du suivi, exprimée en mètres carrés. La valeur augmente donc chaque année, car elle additionne l'ensemble des surfaces désimperméabilisées au fil du temps. Il indique ainsi dans quelle mesure la Commune avance globalement dans la transformation de ses surfaces imperméables, en remplaçant le bitume et les revêtements étanches par des sols perméables, végétalisés ou drainants. La perméabilisation permet à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol, ce qui réduit les ruissellements, diminue les risques d'inondation, rafraîchit l'espace public et favorise la biodiversité urbaine.

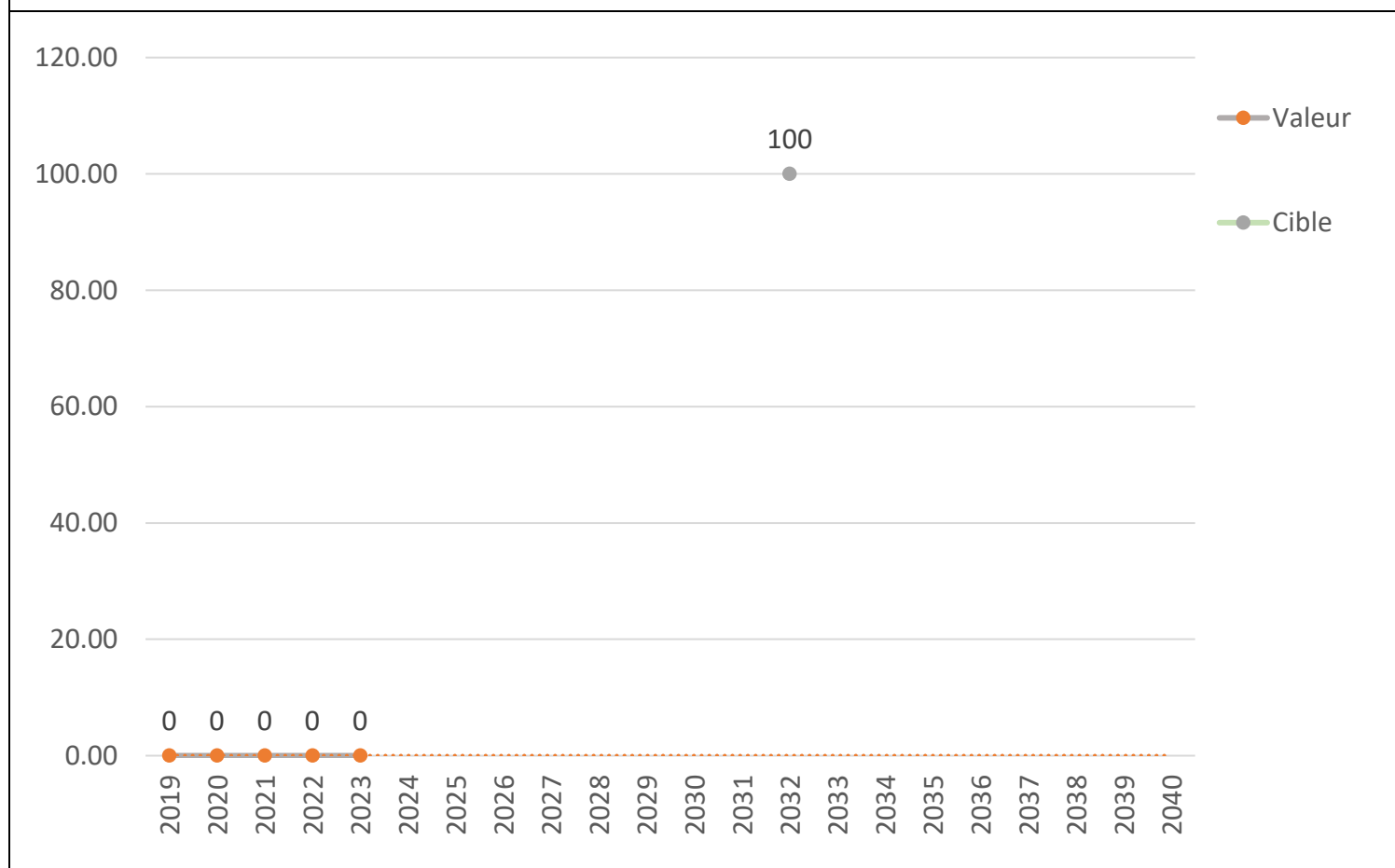
La surface cumulée rendue perméable augmente régulièrement entre 2020 et 2024, passant de 43 m² à 3'646 m². Toutefois, cette progression reste insuffisante pour atteindre les objectifs totaux fixés à 6'100 m² en 2026 et 12'100 m² en 2032. La tendance générale est positive, mais le rythme actuel reste trop modéré : une augmentation plus soutenue du nombre de projets de perméabilisation sera nécessaire pour respecter la trajectoire souhaitée.



Nom de l'indicateur	Part de préaux scolaires et espaces extérieurs des structures d'accueil réaménagés (arborisation, végétalisation, perméabilisation)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	% du total
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la part des préaux scolaires et des espaces extérieurs des structures d'accueil qui ont été réaménagés pour intégrer des éléments d'arborisation, de végétalisation ou de perméabilisation, exprimée en pourcentage de l'ensemble de ces espaces sur le territoire communal. Il indique donc dans quelle mesure les écoles et lieux d'accueil améliorent la qualité de leurs espaces extérieurs, en y ajoutant des arbres, des zones vertes ou des sols perméables, afin de créer des environnements plus agréables, plus frais et mieux adaptés aux enjeux climatiques.

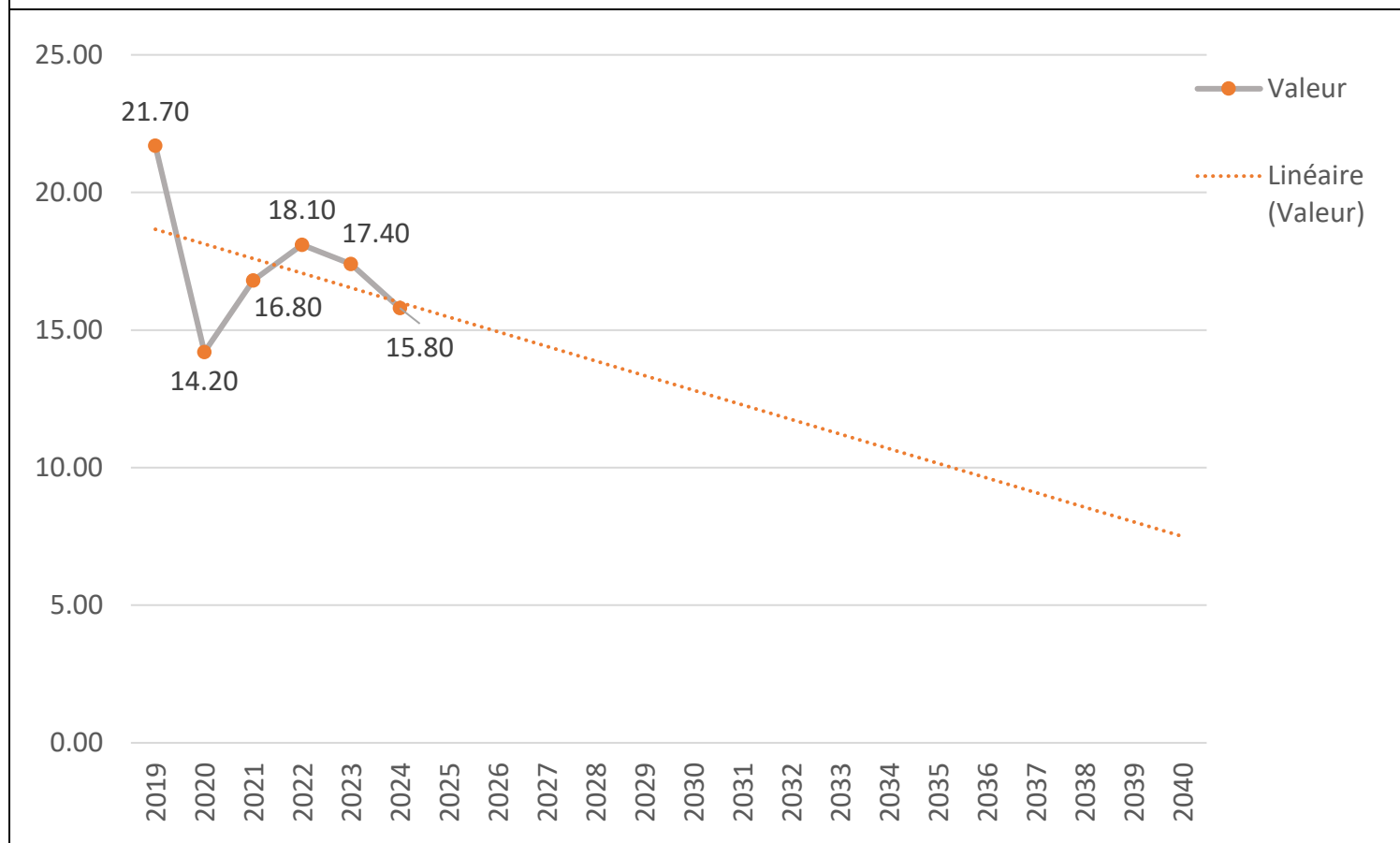
Entre 2019 et 2023, la valeur reste constante à 0%, indiquant qu'aucun projet de ce type n'a été réalisé sur la période observée. Des projets ont été entrepris entre 2024 et 2025 mais les données n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. La cible fixée pour 2032 (100%) est très ambitieuse au regard de la situation actuelle, révélant un écart majeur à combler. L'indicateur met clairement en évidence la nécessité d'engager des actions concrètes pour amorcer une dynamique de réaménagement durable des espaces scolaires.



Nom de l'indicateur	Pollution atmosphérique par le NO ₂ (dioxyde d'azote, produit par la combustion, p. ex. de Diesel) Station CAN 28 à la place de la Gare
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	microgrammes/m ³
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure la concentration de NO₂ (dioxyde d'azote) dans l'air à la station de mesure CAN 28, située à la Place de la Gare. Le NO₂ est un polluant atmosphérique produit principalement lors de la combustion, notamment par les moteurs Diesel, mais aussi par certains systèmes de chauffage et d'autres activités urbaines. Il indique donc la qualité de l'air respiré dans un secteur très fréquenté de la ville, où le trafic routier et les flux de mobilité sont particulièrement importants.

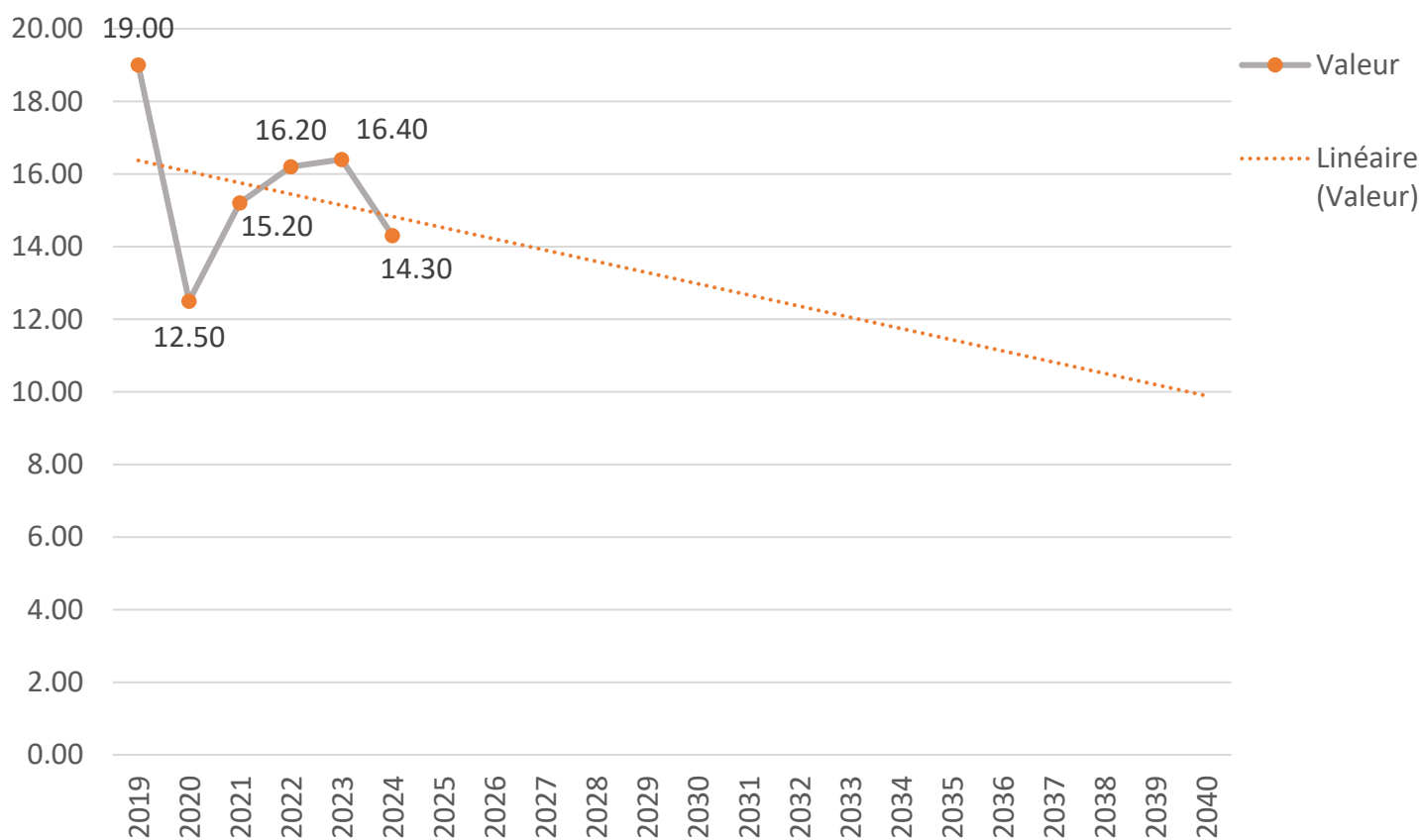
Entre 2019 et 2024, les valeurs varient entre 14,2 (2020) et 21,7 µg/m³ (2019), avec une baisse notable entre 2019 et 2020 (période COVID), suivie de fluctuations modérées les années suivantes. La dernière valeur mesurée (15,8 µg/m³ en 2024) reste inférieure au niveau initial, indiquant une amélioration globale, bien que non linéaire. La tendance linéaire est orientée à la baisse, en cohérence avec l'objectif, mais les variations interannuelles suggèrent que la qualité de l'air demeure sensible à des facteurs externes tels que la circulation routière, les conditions météorologiques ou les travaux urbains. L'indicateur montre une trajectoire globalement positive, mais souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour stabiliser durablement la réduction des émissions de NO₂.



Nom de l'indicateur	Pollution atmosphérique par le NO ₂ (dioxyde d'azote, produit par la combustion, p. ex. de Diesel) Station CAN 29 à la rue de Lausanne
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Microgrammes/m ³
Tendance souhaitée	Baisse

L'indicateur mesure la concentration de NO₂ (dioxyde d'azote) en µg/m³ à la station de mesure CAN 29, située à la Rue de Lausanne.

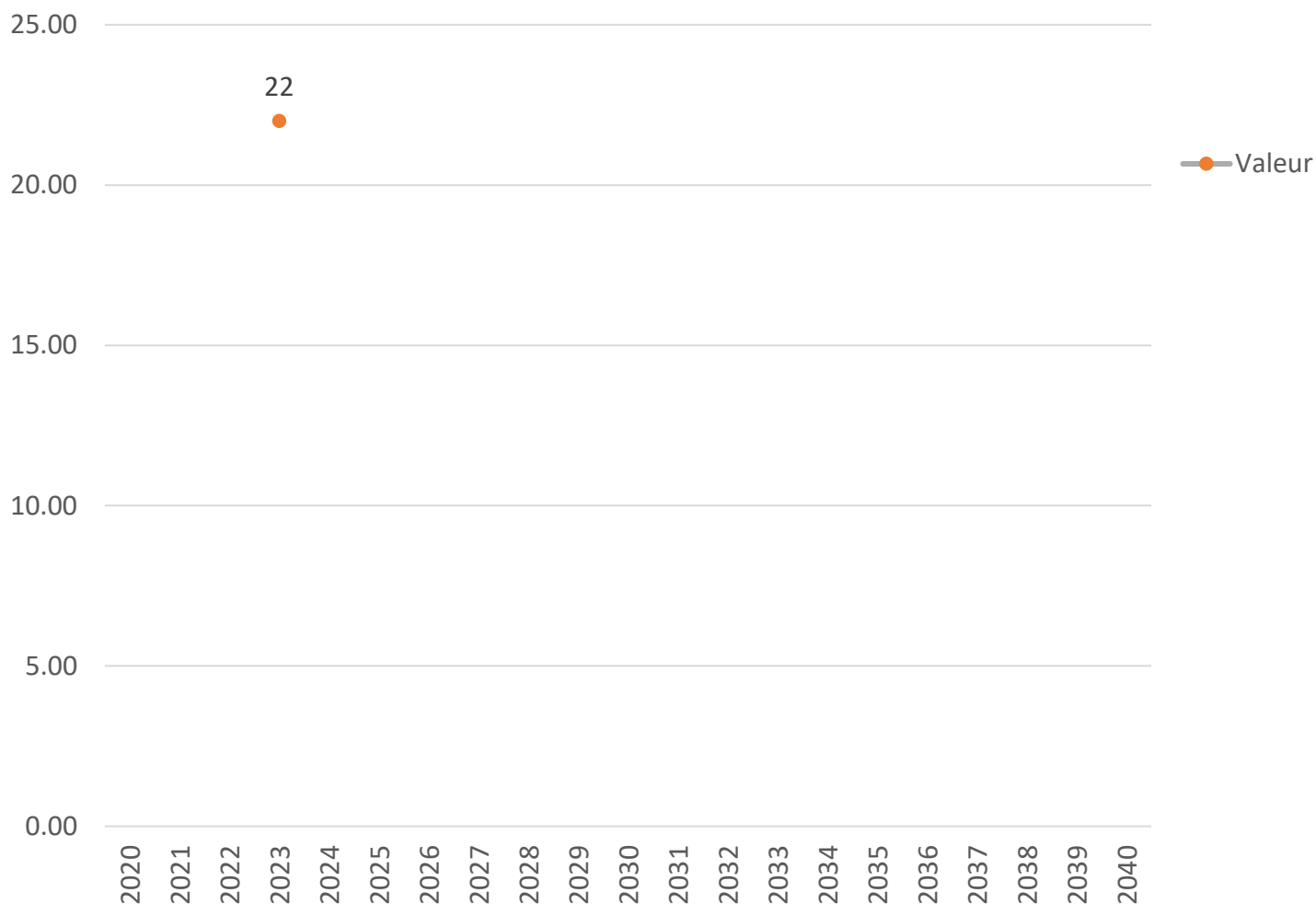
Entre 2019 et 2024, les valeurs varient de 12,5 (2020) à 19,0 µg/m³ (2019), avec une forte baisse de 2019 à 2020 (période COVID) suivie de fluctuations modérées entre 2021 et 2024. La valeur la plus récente (14,3 µg/m³) demeure inférieure à celle de 2019, indiquant une amélioration globale, bien que la trajectoire ne soit pas régulière. La tendance souhaitée étant la baisse, l'évolution observée va globalement dans le bon sens, mais la variabilité interannuelle montre que la qualité de l'air reste sensible à des facteurs externes tels que le trafic routier, la météo ou les chantiers environnants. La tendance linéaire suggère une diminution continue, mais elle doit être interprétée avec prudence en raison du faible nombre de points et des variations importantes d'une année à l'autre.



Nom de l'indicateur	Bâtiments exposés à des dangers naturels
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	Nombre de bâtiments
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure le nombre de bâtiments situés dans des zones exposées à des dangers naturels, comme les crues, les glissements de terrain, les chutes de pierres, les inondations ou d'autres aléas identifiés par les cartes de risques officielles. Il indique donc à quel point le bâti communal est vulnérable face aux phénomènes naturels potentiellement dangereux. Il a été ajouté au catalogue en 2025.

Une seule valeur est disponible dans les données : 22 bâtiments en 2023. En l'absence de mesures pour les années précédentes ou suivantes, il n'est pas possible d'identifier une tendance, ni de déterminer si la situation s'améliore ou se dégrade. La tendance souhaitée étant la baisse, l'indicateur met avant tout en évidence un état de référence plutôt qu'une dynamique. Pour évaluer l'évolution du risque et l'impact des mesures de prévention, il sera nécessaire de disposer de données supplémentaires ainsi que d'un suivi régulier des zones exposées et des travaux de sécurisation.



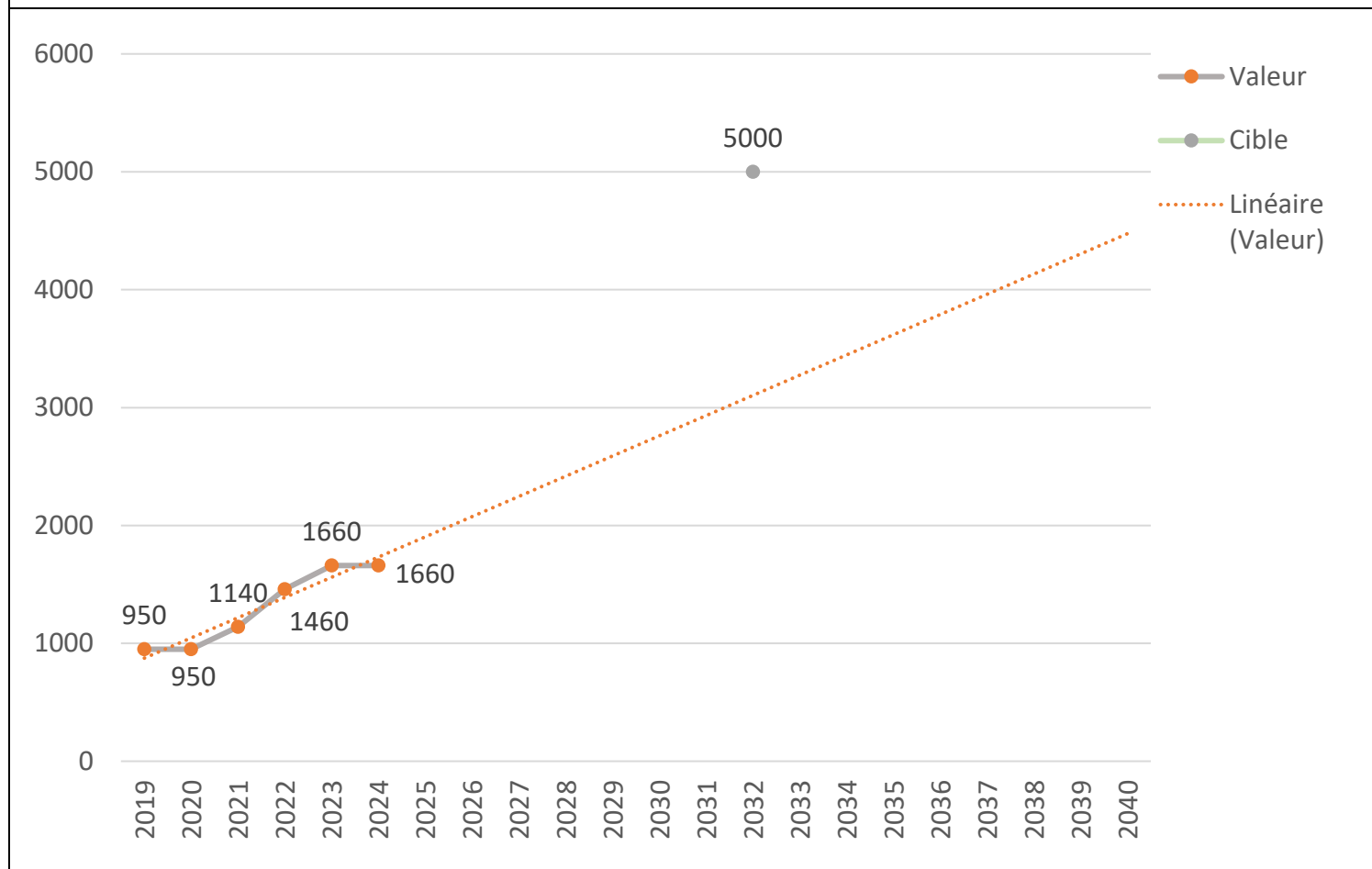


2.8 Ressources naturelles et biodiversité – Administration

Nom de l'indicateur	Surface de toiture végétalisée sur les bâtiments communaux
Indicateur Cité de l'énergie ?	Non
Unité de l'indicateur	m ²
Tendance souhaitée	Hausse

Cet indicateur mesure la surface totale des toitures végétalisées installées sur les bâtiments communaux, exprimée en mètres carrés. Une toiture végétalisée est un toit recouvert de plantes, de substrat et de matériaux permettant la rétention d'eau et le développement de la végétation. Il indique donc dans quelle mesure la Commune développe la végétalisation de ses toitures, une pratique qui contribue à réduire les îlots de chaleur, améliorer l'isolation thermique, absorber une partie des eaux de pluie, favoriser la biodiversité et embellir les bâtiments publics.

Entre 2019 et 2024, la surface progresse de 950 m² à 1'660 m², avec une évolution régulière mais encore limitée en volume absolu. La tendance souhaitée étant la hausse, l'évolution observée va dans le bon sens, même si le rythme reste modéré. La cible affichée pour 2032 (5'000 m²) est nettement supérieure au niveau actuel, ce qui révèle un écart important à combler. La tendance linéaire projetée une augmentation continue, mais cette extrapolation doit être interprétée avec prudence, car elle repose sur un nombre restreint de données. L'indicateur met en évidence une dynamique positive mais encore insuffisante pour atteindre l'objectif structurel sans une accélération notable des projets de végétalisation.

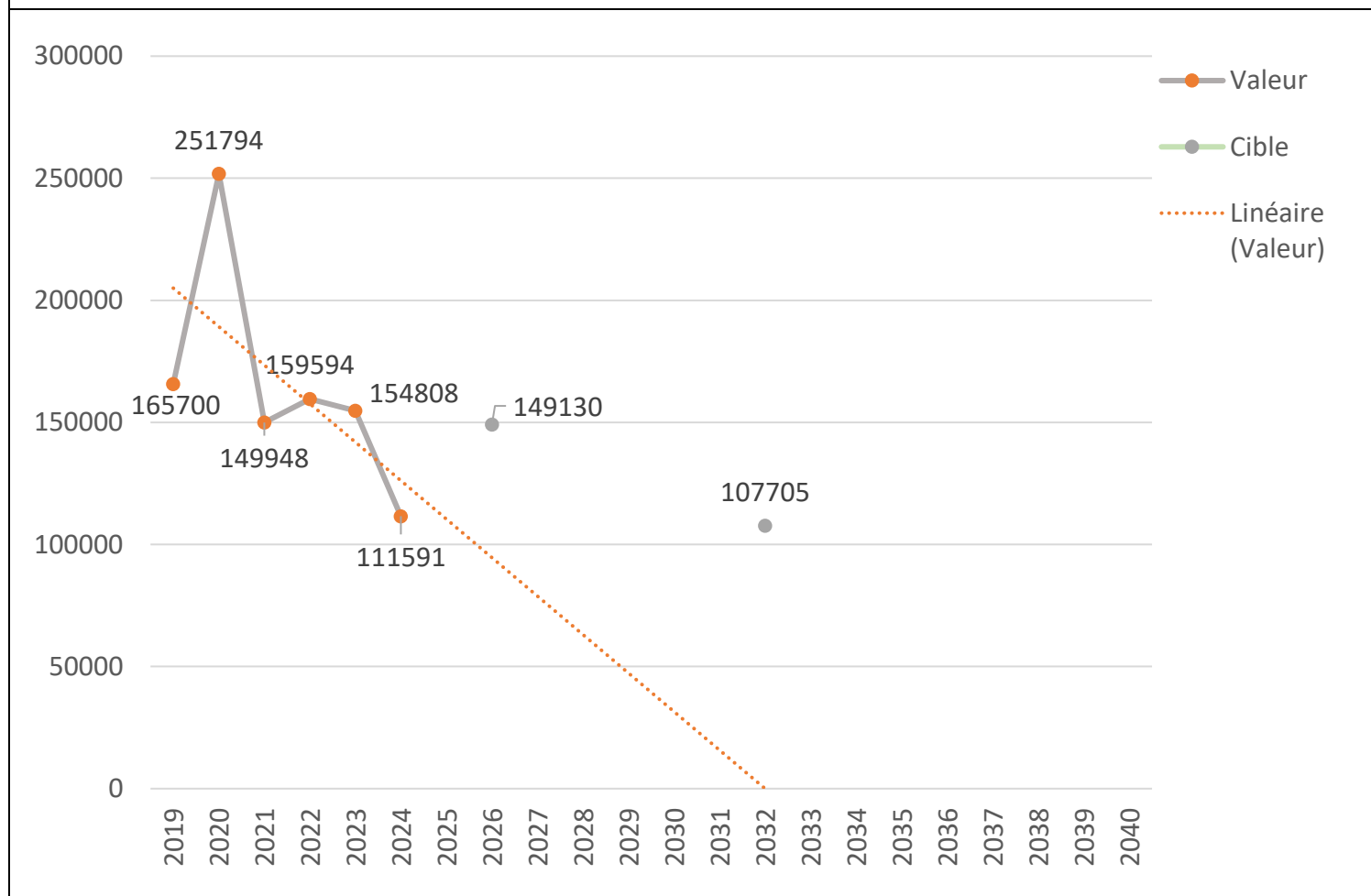


Suivi des indicateurs du Plan climat

Nom de l'indicateur	Consommation d'eau du réseau (administration)
Indicateur Cité de l'énergie ?	Oui
Unité de l'indicateur	m³/an
Tendance souhaitée	Baisse

Cet indicateur mesure la quantité totale d'eau consommée par l'administration communale, c'est-à-dire l'eau utilisée dans les bâtiments, installations et activités propres aux services de la Commune. Il est exprimé en mètres cubes par année (m³/an). Il indique donc dans quelle mesure les services communaux consomment de l'eau au quotidien, pour leurs besoins fonctionnels : bureaux, écoles, infrastructures sportives, bâtiments techniques, arrosage de certains espaces, nettoyages, etc.

Entre 2019 et 2024, les valeurs montrent de fortes variations, passant de 165'700 m³ à un pic de 251'794 m³ en 2020, avant de diminuer progressivement jusqu'à 111'591 m³ en 2024. Malgré cette volatilité, difficile à expliquer pour le moment, l'évolution globale est orientée à la baisse, en cohérence avec la tendance souhaitée, mais les fluctuations importantes signalent que la réduction n'est pas encore stabilisée. La cible 2026 (149'130 m³) est déjà atteinte depuis 2024, mais la dispersion des valeurs indique que des facteurs extérieurs influencent fortement la consommation. La tendance linéaire suggère une poursuite de la baisse, mais cette projection doit être interprétée avec prudence en raison de la grande variabilité interannuelle. Un suivi renforcé permettrait d'identifier les sources de fluctuations et de consolider une réduction durable.

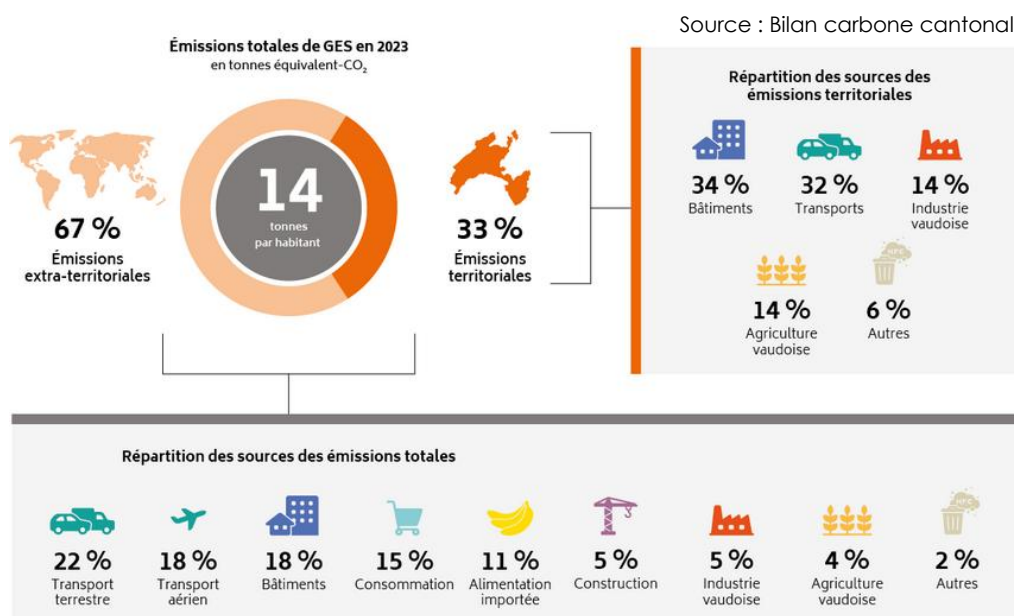


3. Bilan carbone cantonal

Le bilan carbone cantonal 2023 fait état de 14 tonnes de CO₂e par habitant, dont 67% proviennent des émissions en dehors du territoire vaudois, révélant que l'essentiel de l'empreinte carbone résulte de la consommation de biens et services importés. Les émissions territoriales, qui représentent 33% du total, proviennent principalement des bâtiments (34 %) et des transports (32%).

En intégrant les émissions extra-territoriales, les principaux postes deviennent : le transport terrestre (22%), le transport aérien (18%), les bâtiments (18%) et la consommation de biens et services (15%).

Ce bilan montre que la transition climatique nécessite autant des actions locales structurantes (bâtiments, mobilité) que des changements dans les habitudes de consommation et de déplacement, notamment en lien avec les voyages et les biens importés.



Une comparaison directe du présent rapport avec le [bilan carbone du Canton de Vaud](#) récemment publié doit être interprétée avec prudence, compte tenu des différences méthodologiques, de périmètre et d'échelle propres à chacun des exercices. Les bases de données mobilisées, les hypothèses retenues ainsi que le niveau d'agrégation des résultats ne sont en effet pas strictement comparables. Il ressort néanmoins des deux analyses une convergence claire : les tendances observées traduisent une évolution globalement positive en matière de réduction des

émissions, mais le rythme actuel demeure insuffisant pour garantir l'atteinte des objectifs climatiques fixés. Une accélération des efforts et un renforcement des mesures apparaissent dès lors nécessaires.

4. Conclusion

De manière générale, la mise en œuvre des mesures du Plan climat poursuit une dynamique positive, comme l'illustre ce rapport de suivi. Les services et bureaux communaux maintiennent leurs efforts, et plusieurs indicateurs montrent des évolutions encourageantes, souvent alignées avec les tendances souhaitées. Néanmoins, l'analyse révèle également des situations contrastées : certains indicateurs progressent nettement, d'autres évoluent lentement ou demeurent stables, et quelques-uns présentent encore un écart important par rapport aux cibles fixées.

Il convient par ailleurs de rappeler que l'interprétation de ces résultats doit rester prudente. Le nombre d'années de suivi demeure limité, de nombreuses valeurs restent sensibles à des variations externes, et la qualité des données peut être hétérogène selon les thématiques. Le rapport témoigne toutefois d'une volonté claire des services de renforcer progressivement la fiabilité et la continuité du monitoring.

Les services et bureaux s'attachent également à faire évoluer le Plan climat et ses indicateurs afin qu'ils reflètent au mieux les transformations sociétales, techniques et législatives en cours. L'objectif est de garantir que ces outils restent pertinents pour piloter l'action communale et mesurer l'impact réel des mesures déployées.

La finalisation du Plan d'action pour la durabilité de la Ville en 2026 constituera une étape importante pour combler certaines lacunes du Plan climat, notamment dans des domaines tels que l'égalité face aux impacts du changement climatique ou la protection et le renforcement de la biodiversité. L'intégration de nouveaux indicateurs viendra renforcer le dispositif existant.

En réunissant la stratégie de durabilité et le Plan climat, la Ville disposera d'une feuille de route complète, cohérente et opérationnelle pour assurer une prise en compte efficace et transversale de la durabilité et du climat à Vevey.



Suivi du Plan climat

Rapport 2025

Bureau de la durabilité

Rapport à destination de la Municipalité et de la Commission
environnement et énergie

janvier 2026

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Suivi général	3
2. Suivi par thématique et niveau	4
2.1 Energie, bâtiments et infrastructures	5
2.2 Mobilité et transport	7
2.3 Modes de consommation, production alimentaire et déchets	9
2.4 Ressources naturelles et biodiversité	11
3. Description générale du catalogue de mesure	12
3.1 Réduction et adaptation	12
3.2 Effet estimé des mesures	13
4. Suivi des indicateurs	14
5. Conclusion	14



1. Introduction

En septembre 2022, la Ville de Vevey publiait son Plan climat communal. Cette stratégie climatique faisait suite à la déclaration de l'urgence climatique en 2020 par la Municipalité qui s'est engagée à prioriser les actions favorables au climat et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Composé de 236 mesures en 2022, complété en 2023 pour atteindre 254 mesures, puis 263 en 2024, ce Plan climat a pour vocation d'être évolutif et de s'adapter aux évolutions sociétales et technologiques en la matière.

En 2025, pour la troisième fois, toutes les mesures ont été analysées afin de documenter leur état d'avancement et dûment renseigner la Municipalité et la Commission environnement énergie du Conseil communal sur l'état de mise en œuvre du Plan climat communal.

Un catalogue des mesures mis à jour est disponible en annexe de ce rapport. Comme l'année dernière, un compte rendu synthétique de ce rapport sera intégré au rapport de gestion.

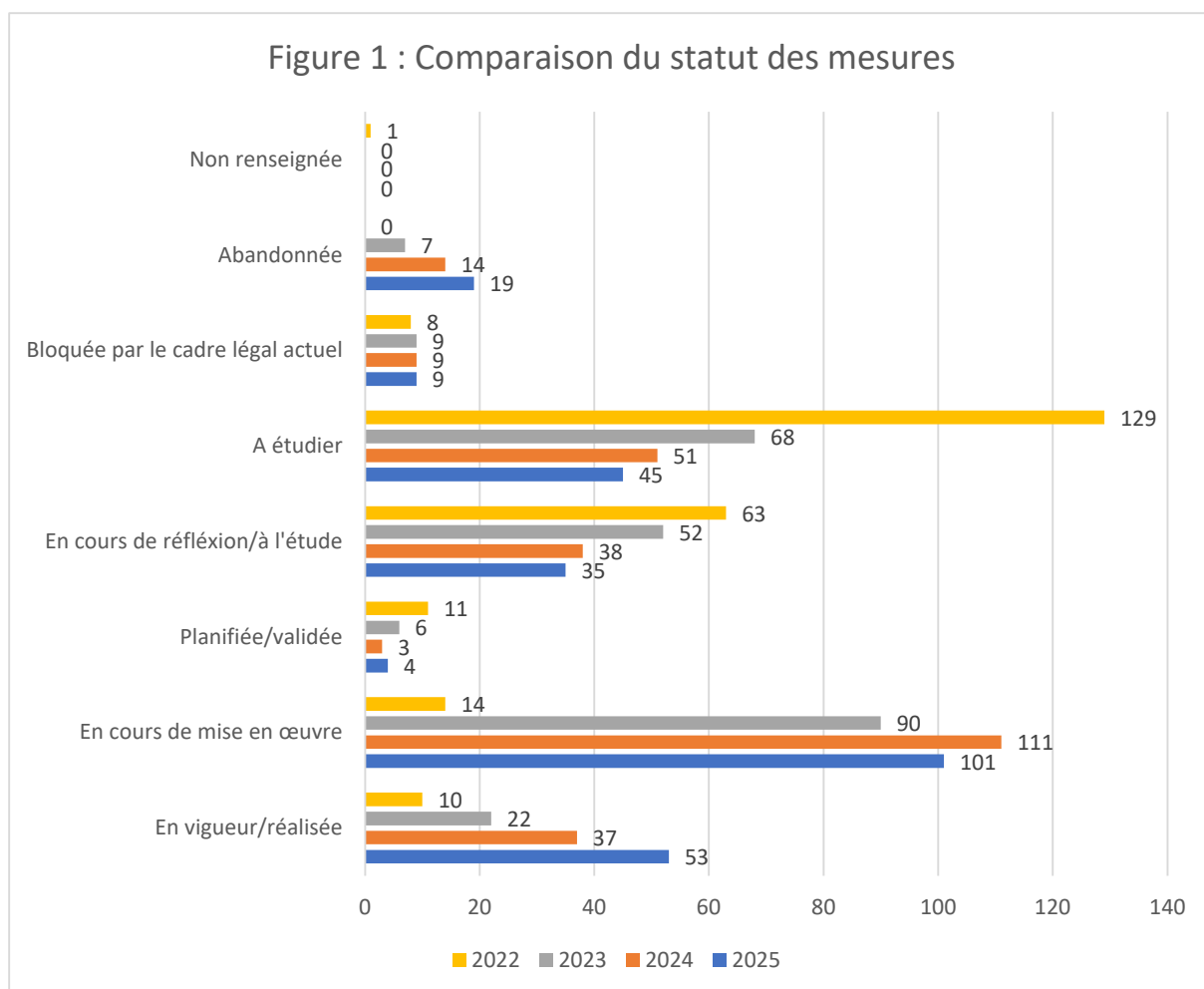
En complément à ce rapport annuel, un second rapport sera fourni d'ici à la fin de la législature sur le suivi des indicateurs liés au Plan climat. En effet, au vu du temps nécessaire à l'obtention de toutes les données, il n'était pas possible de respecter la temporalité du début de l'année pour les intégrer au présent rapport.

1.1 Suivi général

Pour effectuer ce suivi, l'ensemble des services communaux ont été rencontrés durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2025 afin de faire le point sur l'avancée des mesures dont ils ont le pilotage. Ils ont été sollicités pour compléter le plan d'action par d'éventuelles nouvelles mesures pertinentes pour Vevey. Le Plan climat compte cette année 266 mesures, dont 3 nouvelles mesures et 5 mesures ayant été abandonnées¹.

La Figure 1 montre l'évolution du statut des mesures de 2022 à 2025. La tendance observée les deux dernières années de la diminution des mesures aux statuts « à étudier » ou « en réflexion/ à l'étude » se confirme cette année. Cela démontre que les services communaux continuent d'avancer activement sur la mise en œuvre des mesures, le statut « en vigueur/réalisée » passant de 37 en 2024 à 53 en 2025.

¹ Les mesures abandonnées sont conservées dans le décompte total des mesures du Plan climat.

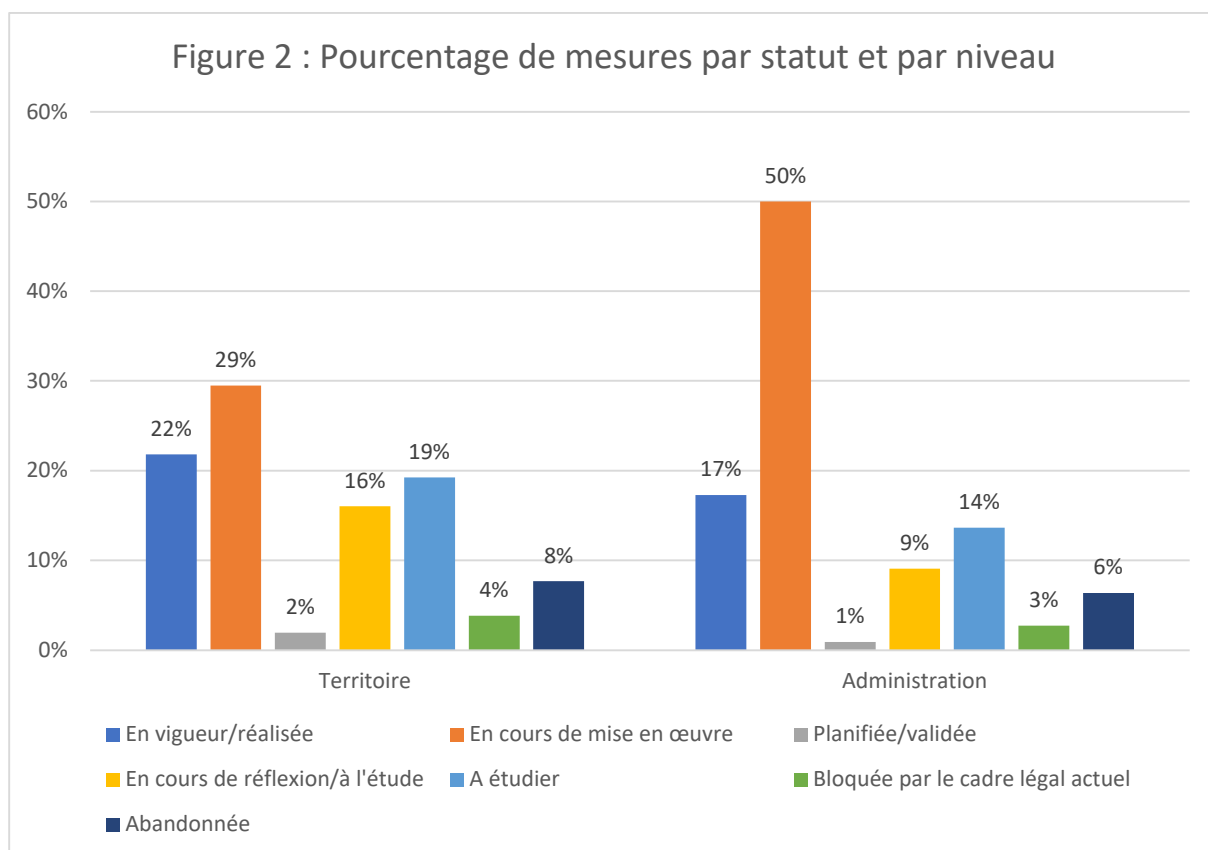


2. Suivi par thématique et niveau

Comme le montre la figure 2, la mise en œuvre du Plan climat avance autant pour le niveau « administration » que pour le niveau « territoire ».

Le niveau « administration » détient toujours une légère avance pour la mise en place des mesures avec 50% en cours de mise en œuvre et 17% déjà réalisées (53% et 14% en 2024), contre 29% en cours de mise en œuvre et 22% déjà réalisées pour le niveau du territoire (35% et 14% en 2024).

Ce taux plus élevé pour le niveau de l'administration s'explique notamment par le fait que les services et bureaux ont généralement plus de marge de manœuvre pour la mise en place des mesures qui ne s'appliquent et ne dépendent que d'eux. En effet, les mesures concernant l'ensemble du territoire impliquent généralement d'autres parties prenantes ce qui peut générer des délais de décisions et de mise en œuvre plus longs. Il y a cependant une augmentation positive dans la part de mesures déjà réalisées, +3% pour le niveau « administration » et +8% pour le niveau « territoire ».



2.1 Energie, bâtiments et infrastructures

Les figures 3 et 4 montrent l'avancée de la mise en œuvre des mesures de la thématique «Energie, bâtiments et infrastructures» par niveau. Pour le niveau « territoire », 44% des mesures sont déjà en cours de mise en œuvre ou réalisées cette année et 67% pour le niveau « administration ».

Ces chiffres étaient, l'année passée, de 42% pour le niveau « territoire » et également de 67% pour le niveau « administration ». Au niveau du « territoire », cette augmentation, certes faible, montre que les efforts entrepris pour mettre en œuvre les mesures de cette thématique au-delà de l'administration portent leurs fruits. La stagnation du niveau « administration » s'explique par l'envergure des projets, dont seulement un seul a été mis en œuvre, passant de 5 à 6 projets réalisés.

Figure 3 : Statut des mesures pour le niveau territoire de la thématique Energie, bâtiments et infrastructures

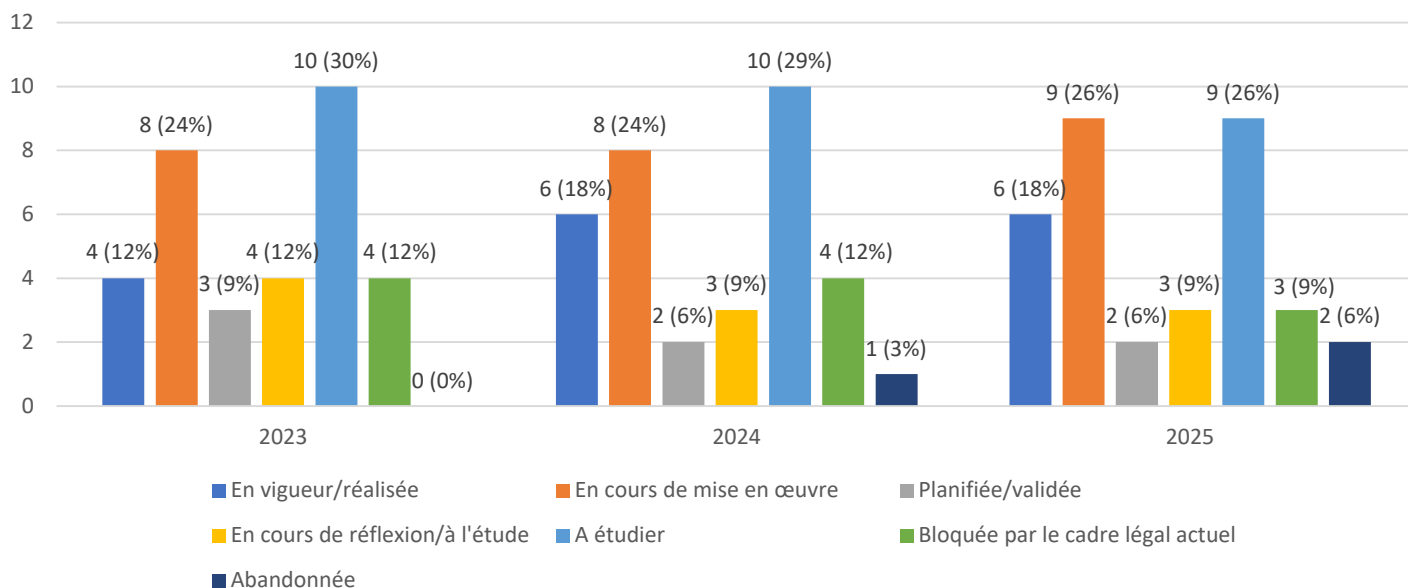
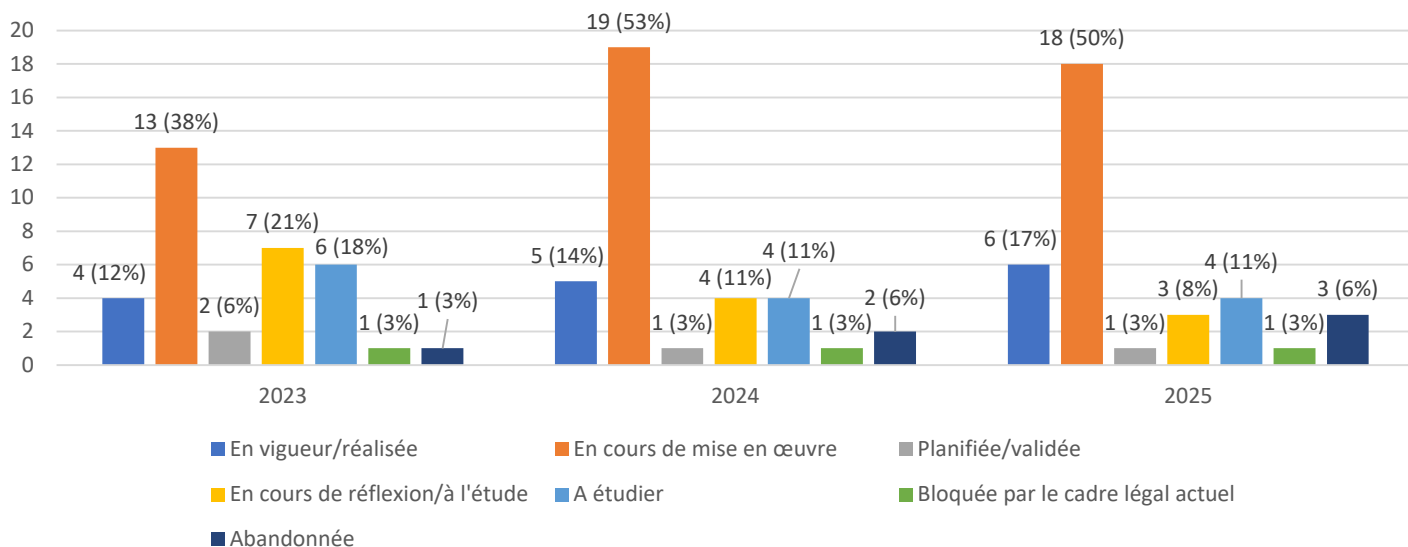


Figure 4: Statut des mesures pour le niveau administration de la thématique Energie, bâtiments et infrastructures



La mesure réalisée en 2025 est :

- E.A.13 : Mettre en place un outil de suivi commun à Cité de l'énergie et au Plan climat.

Deux mesures ont été abandonnées cette année :

- La mesure « E.T.6 : Créer un "Réseau du climat" public pour faire le lien entre le Plan climat communal et les citoyennes et citoyens », car au vu des systèmes

en place actuellement, soit un suivi annuel du Plan climat communal avec l'ensemble des services de l'administration, la ComEn2 et la Municipalité, le développement d'une stratégie de durabilité, et la tenue annuelle de la bourse aux projets durables, la pertinence d'un tel réseau est remise en question. Il ne semble en effet pas y avoir de besoins exprimés.

- La mesure « E.A.6 : Créer un groupe "Réseau du climat" au sein de l'administration en charge d'effectuer un suivi et d'assurer l'évolution de ce Plan », car le suivi du Plan climat permet d'assurer le suivi en étroite collaboration avec les services et il n'est pas souhaité de rajouter davantage de complexité administrative.

Il n'y a pas eu de nouvelles mesures ajoutées cette année pour cette thématique.



2.2 Mobilité et transport

Les figures 5 et 6 montrent l'avancée de la mise en œuvre des mesures de la thématique « Mobilité et transport » par niveau. A l'heure actuelle, 48% des mesures du niveau « territoire » sont en cours de mise en œuvre ou déjà réalisées et 69% pour le niveau « administration ». Ces chiffres étaient respectivement de 44% et 69% l'année passée. Des efforts ont donc été mis en œuvre pour continuer à mettre en place les mesures du niveau « territoire », avec sept mesures réalisées, contre une seule pour le niveau « administration ».

Figure 5 : Statut de mesures pour le niveau territoire de la thématique Mobilité et transports

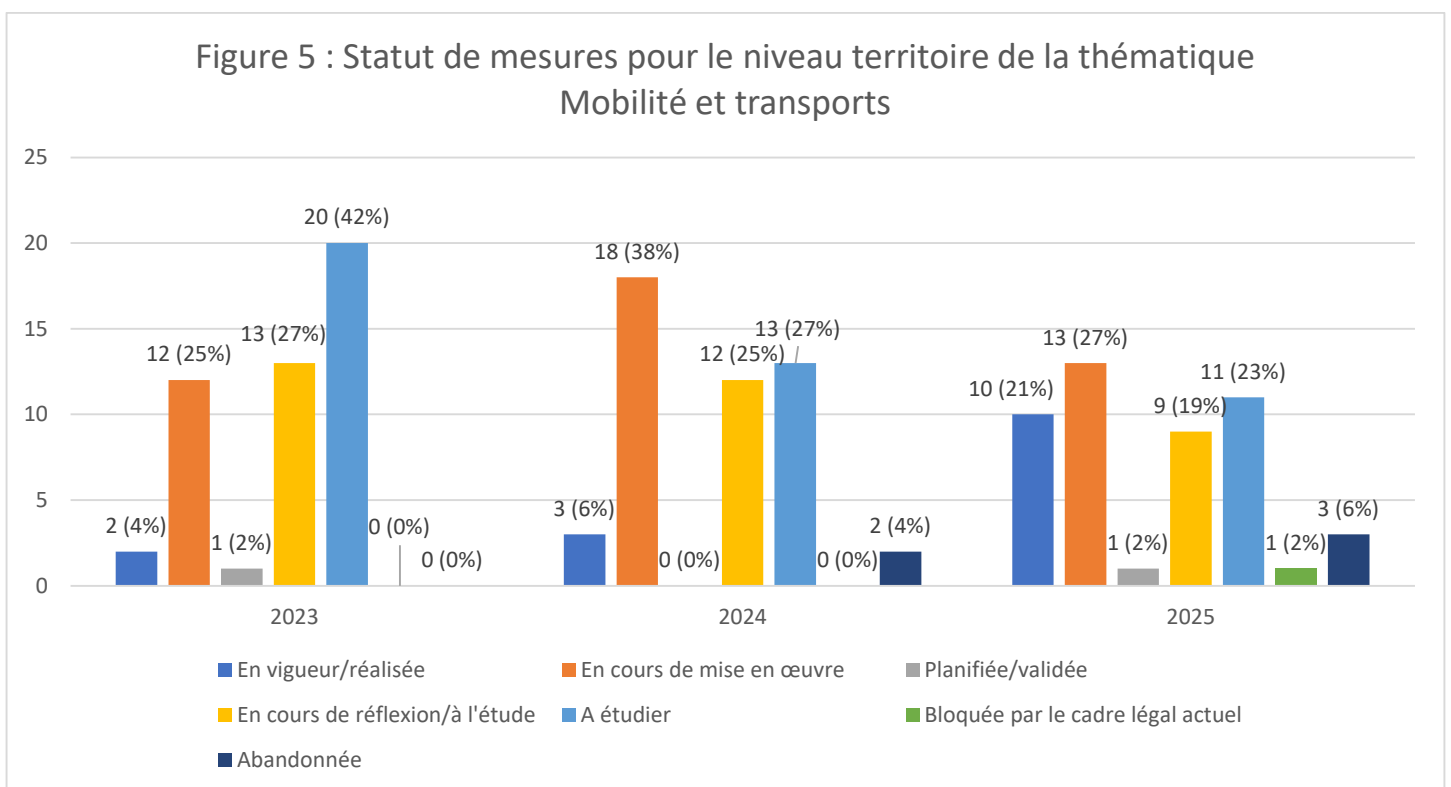
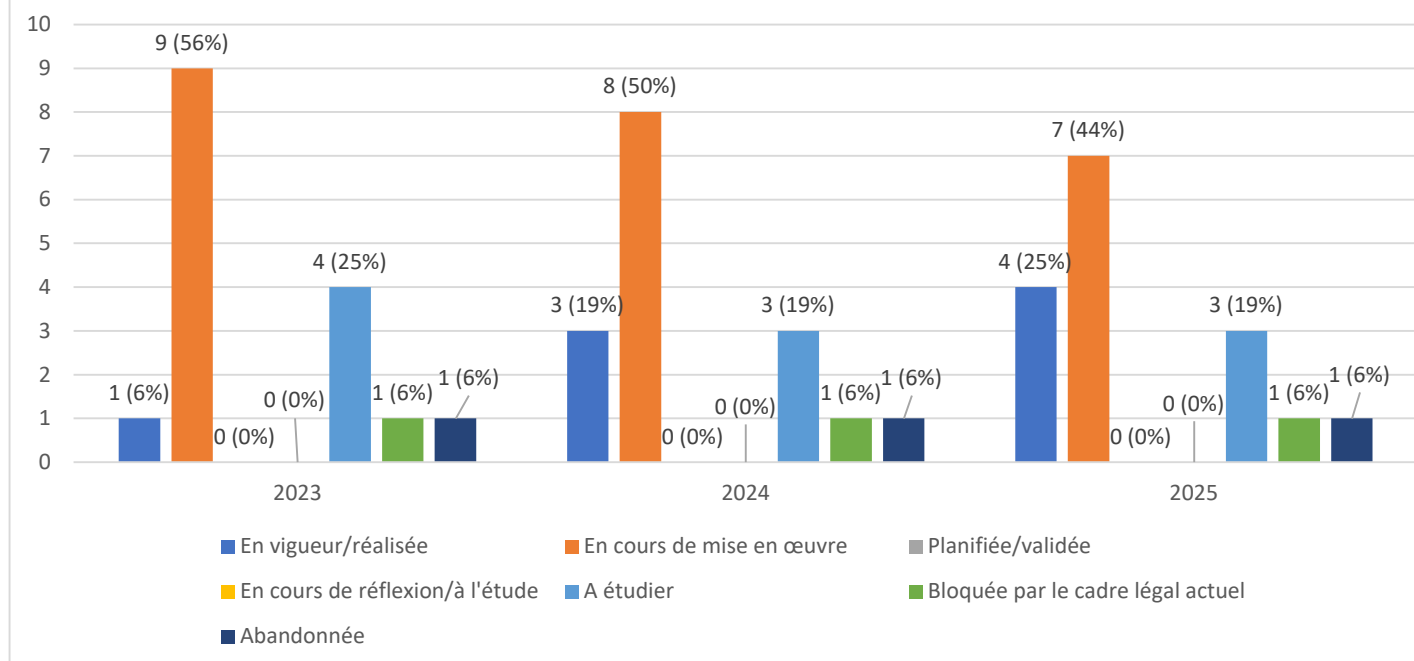


Figure 6 : Statut des mesures pour le niveau administration de la thématique Mobilité et transport



Les mesures réalisées cette année sont les suivantes :

- M.T.1 : Augmenter le nombre de places publiques sécurisées pour stationner les vélos et vélo-cargos.
- M.T.6 : Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en faveur des transports publics.
- M.T.7 : Soutenir, promouvoir et organiser des événements et des campagnes de sensibilisation en faveur de la mobilité douce.
- M.T.10 : Exiger un plan de mobilité pour toute entreprise de plus de 30 personnes lors de demandes de permis de construire.
- M.T.13 : Étendre la subvention liée au plan de mobilité aux clubs sportifs, aux lieux culturels et autres centres de loisirs.
- M.T.19 : Encourager le partage de voiture entre habitantes et habitants en proposant une application ou un service dédié facilitant la mise en relation des ménages.
- M.T.45 : Renforcer le maillage et la fréquence du réseau urbain de transports publics.
- M.A.4 : Promouvoir les transports publics et la mobilité active pour les déplacements professionnels

Une mesure de cette thématique a été abandonnée cette année :

- La mesure « M.T.43 : Réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone des transports publics en soutenant les VMCV dans un programme de décarbonisation ». En effet, cette mesure n'est pas de la compétence directe de la Municipalité qui dispose uniquement d'un siège au conseil d'administration. Elle reste toutefois pertinente dans le cadre de la mesure C.A.12 « Mettre en place une feuille de route exprimant les valeurs communales en termes climatiques et de durabilité pour les Conseils d'administration auxquels la Ville prend part ».

Aucune nouvelle mesure n'a été ajoutée à cette thématique cette année.



2.3 Modes de consommation, production alimentaire et déchets

Les figures 7 et 8 montrent l'avancée de la mise en œuvre des mesures de la thématique « Modes de consommation, production alimentaire et déchets » par niveau. Le pourcentage de mesure « en cours de mise en œuvre » ou « réalisée » pour le territoire s'élève cette année à 55% et 82% pour le niveau de l'administration. C'est en légère augmentation par rapport à l'année passée pour les deux niveaux, justifiée par les fortes augmentations de l'année dernière (de 44% à 54% et de 54% à 80%). À noter que pour le niveau « territoire », quatre mesures ont été réalisées en 2025.

Figure 7: Statut des mesures pour le niveau territoire de la thématique Modes de consommation, production alimentaire et déchets

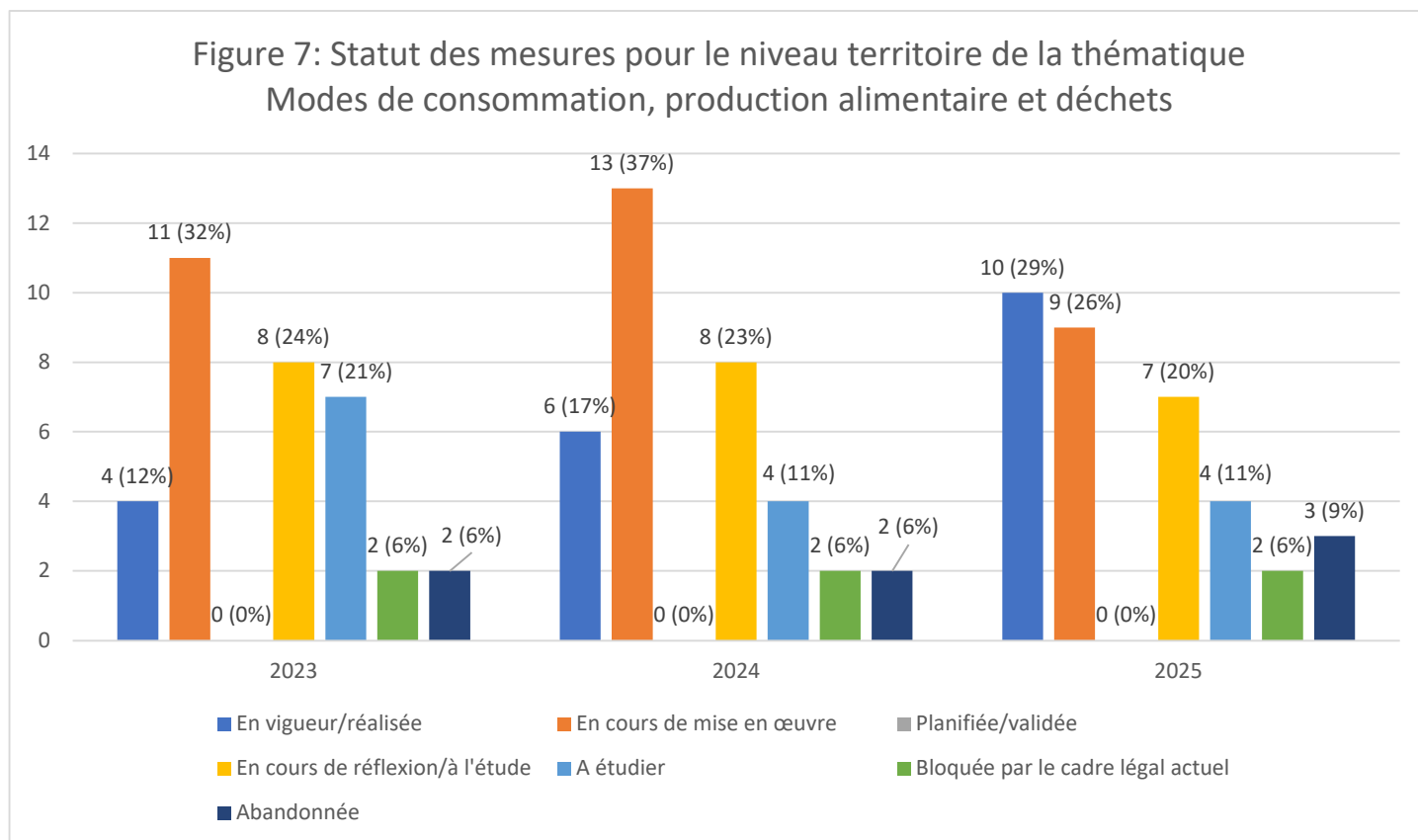
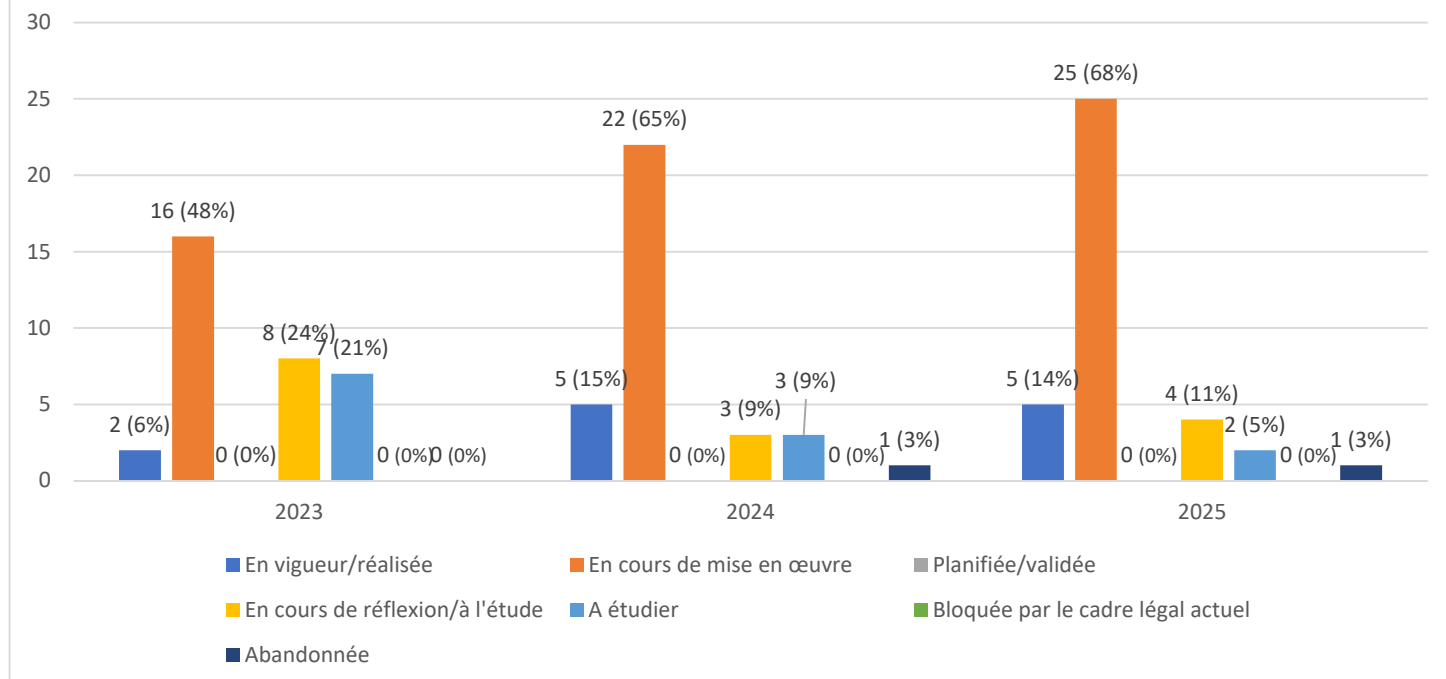


Figure 8: Statut des mesures pour le niveau administration de la thématique Modes de consommation, production alimentaire et déchets



Les mesures suivantes ont été réalisées en 2025 :

- C.T.15 : Proposer une subvention pour inciter les propriétaires de bâtiments existants à créer des potagers urbains sur leur parcelle et leur toiture.
- C.T.16 : Proposer une subvention pour l'achat d'un vélo de seconde main.
- C.T.17 : Rendre l'utilisation de vaisselle réutilisable obligatoire pour toutes les manifestations ayant lieu sur le territoire veveysan.
- C.T.24 : Limiter l'impact environnemental du futur journal veveysan pour qu'il soit exemplaire en termes de durabilité.

Une mesure de cette thématique a été abandonnée cette année :

- La mesure « C.T.19 : Créer une brigade de sensibilisation/prévention chargée d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des entreprises concernant la bonne gestion des déchets et le tri sélectif », également pour des questions de restrictions budgétaires.

Cette année, trois nouvelles mesures ont été ajoutées à cette thématique :

- C.A.35 : Mettre en place une gestion durable de la fin de vie du matériel informatique.
- C.A.36 : Limiter les emprunts de la Ville à un portefeuille restreint de partenaires financiers tels que les banques, les caisses de pensions et les Communes.

- C.A.37 : Orienter les investissements de la Ville dans le patrimoine immobilier afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et le maintien de logements à loyer modéré.



2.4 Ressources naturelles et biodiversité

Les figures 9 et 10 montrent l'avancée de la mise en œuvre des mesures de la thématique « Ressources naturelles et biodiversité » par niveau. Le taux de mesures dont l'avancement est en cours ou déjà réalisé est de 59% pour le niveau du territoire et 43% pour le niveau de l'administration. Ces taux étaient respectivement de 56% et 50% l'année passée. Cela montre que la mise en place des mesures de cette thématique se fait de manière régulière.

Figure 9 : Statut des mesures pour le niveau territoire de la thématique Ressources naturelles et biodiversité

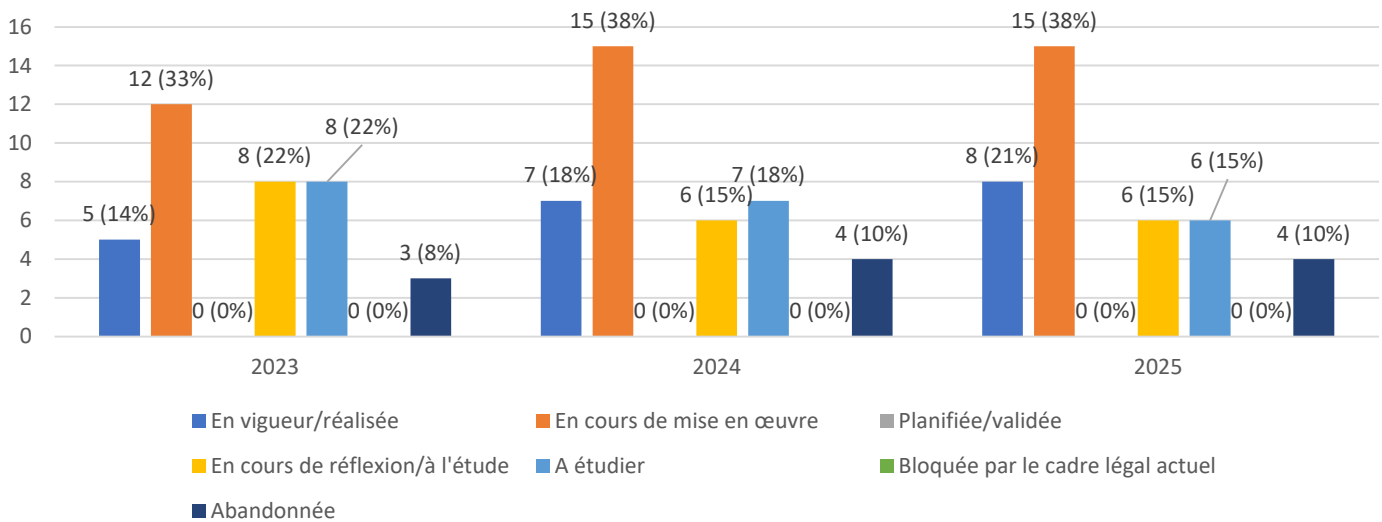
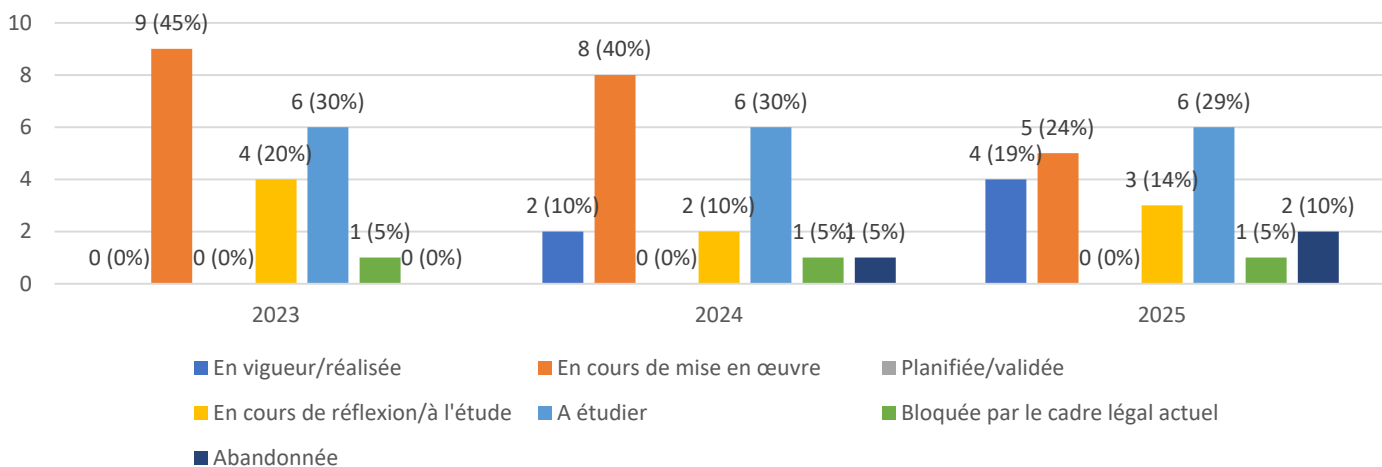


Figure 10: Statut des mesures pour le niveau administration de la thématique Ressources naturelles et biodiversité



Les mesures suivantes ont été réalisées cette année :

- R.T.12 : Développer et promouvoir des aides financières pour les particulières et particuliers et les associations pour favoriser et protéger la biodiversité et les ressources naturelles.
- R.A.11 : Réduire la consommation d'eau des locaux de l'administration.
- R.A.16 : Mettre les bâtiments communaux à disposition comme structure à nichoirs.

Une mesure a été abandonnée cette année pour cette thématique :

- La mesure « R.A.13 : Sensibiliser à la consommation d'eau (douches et arrosage terrains) dans le cadre scolaire », car elle relève davantage des missions du Bureau de la durabilité que du Service de la famille, éducation et sports. Elle est ainsi intégrée à la mesure R.T.27 « Organiser des événements et des campagnes de sensibilisation sur la thématique de l'économie de l'eau et sur sa pollution ».

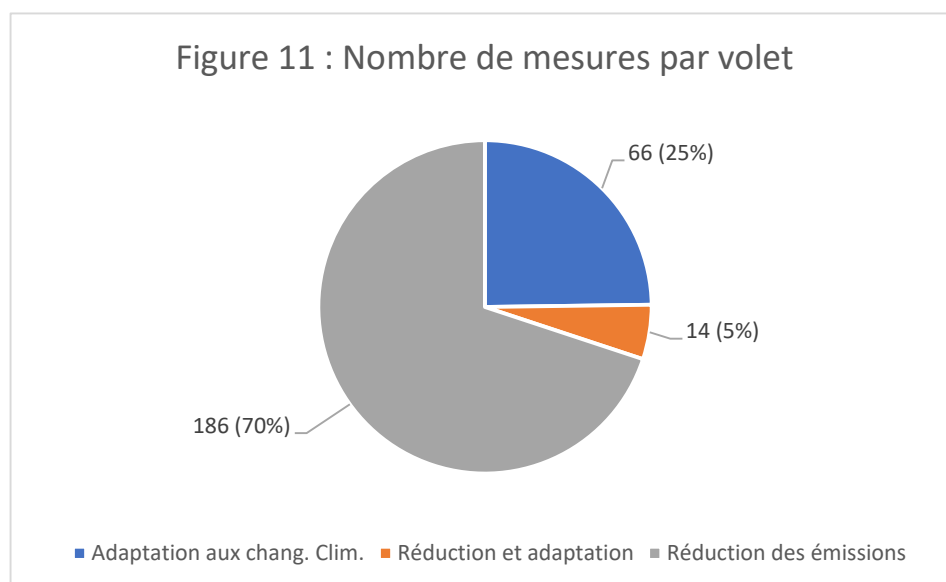
Aucune nouvelle mesure n'a été ajoutée à cette thématique cette année.

3. Description générale du catalogue de mesure

3.1 Réduction et adaptation

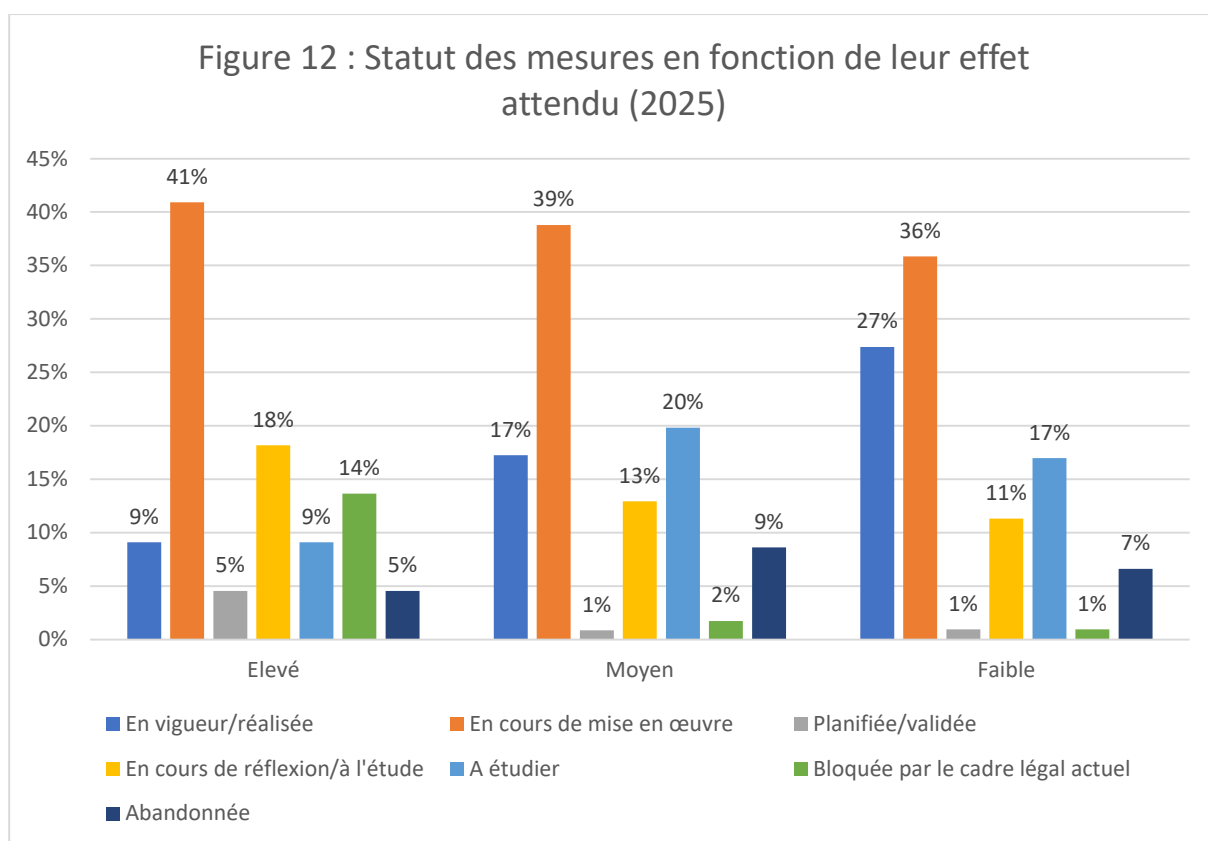
Fin 2025, le plan d'action compte, tout comme l'année passée, davantage de mesures pour le volet lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre que pour celui lié à l'adaptation aux changements climatiques (voir figure 11). Ceci s'explique majoritairement par le fait que les questions liées à l'adaptation (comme la protection contre les crues, les inondations, les tempêtes, etc.) sont plutôt du ressort du Canton que de celui des Communes.

La future stratégie de durabilité, en cours d'élaboration actuellement, traitera des questions d'égalité des chances face aux risques des changements climatiques et devrait donc permettre d'améliorer la prise en considération des éléments liés à l'adaptation aux changements climatiques.



3.2 Effet estimé des mesures

La figure 12 illustre le statut de mise en œuvre des mesures en fonction de leur effet estimé. Ce graphique illustre que, pour chaque catégorie d'effet, plus de la moitié des mesures est déjà en cours de mise en œuvre ou réalisée. Par ailleurs, comparé à l'année passée, la réalisation des mesures, que l'effet soit élevé, moyen ou faible, a fait un bond en avant puisque les mesures indiquées comme « En vigueur/réalisée » sont passées de 7% à 9% (élevé), 15% à 17% (moyen) et 16% à 27% (faible) cette année. De plus, le pourcentage de mesures « planifiée/validée » pour la catégorie d'effet élevé est passé de 2% à 5% cette année. Ces résultats permettent de souligner la dynamique positive dans la mise en œuvre actuelle et future de nombreuses mesures, pour certaines à fort impact.



4. Suivi des indicateurs

Conformément aux pratiques établies, l'ensemble des indicateurs de suivi, qu'ils soient assortis ou non de cibles, a fait l'objet d'une actualisation annuelle. Comme annoncé pour la fin de la législature, une analyse des dynamiques d'évolution des indicateurs, permettant d'apprécier l'atteinte, totale ou partielle, de certaines cibles fixées, est en cours. Un rapport détaillé sera présenté à la Municipalité et à la Commission environnement et énergie avant la fin de la législature.

Il convient en premier lieu de rappeler que l'interprétation des résultats doit être menée avec discernement, dès lors que la pertinence de certains indicateurs ne peut être pleinement appréciée qu'au regard de périodes d'observation plus étendues que celle actuellement analysée. Par ailleurs, les méthodes de calcul des indicateurs relevant de la thématique « Énergie, bâtiments et infrastructures » font l'objet d'évolutions régulières, ce qui appelle également à la prudence dans l'analyse et la lecture des résultats.

5. Conclusion

De manière générale, l'avancement de la mise en œuvre des mesures du Plan climat continue sur sa lancée positive. Cette troisième année de suivi montre que les services et bureaux communaux n'ont pas ralenti leurs efforts en la matière.

Par ailleurs, l'ajout de 3 mesures supplémentaires (9 en 2024) démontre également que les services et bureaux s'efforcent de faire en sorte que le Plan climat continue de refléter les évolutions sociétales, techniques et législatives et qu'il reste donc un outil actuel et pertinent.

Le développement de la stratégie de durabilité de la Ville en 2026 devrait également permettre de combler certaines lacunes du Plan climat (par exemple l'égalité des chances face aux conséquences du changements climatiques ou la protection et la promotion de la biodiversité). Les deux stratégies réunies donneront donc une feuille de route complète pour assurer que la durabilité et le climat soient pris en compte de manière efficace à Vevey.

